



PARC RÉGIONAL DU
LAC TAUREAU

PLAN D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION

Présenté par la MRC de Matawinie
Septembre 2005

Table des matières

CHAPITRE 1	INTRODUCTION	1
1.1	Les grandes orientations RELIÉES à la création du parc régional du Lac Taureau	1
1.2	Cheminement proposé à l'intérieur du présent document	2
CHAPITRE 2	MISE EN SITUATION	3
2.1	La localisation du bassin du Taureau par rapport à la grande région de Montréal	3
2.2	Historique.....	3
2.2.1	Un milieu en démarche depuis 1992.....	3
2.3	Localisation et description des limites.....	5
2.3.1	Description générale	5
2.3.2	Description technique.....	5
CHAPITRE 3	LES RESSOURCES TERRITORIALES ET LEUR VALORISATION	9
3.1	Physiographie et histoire naturelle.....	9
3.1.1	Physiographie et hydrographie.....	9
3.1.2	Le rapport entre le relief et la structure géologique	15
3.1.3	Géologie du quaternaire et géomorphologie.....	17
3.1.4	Les régions écologiques	22
3.2	La forêt.....	22
3.2.1	L'exploitation forestière.....	22
3.2.2	L'état de la forêt	23
3.2.3	L'analyse de visibilité à partir du plan d'eau.....	24
3.3	L'espace faunique	28
3.3.1	La faune aquatique.....	28
3.3.2	La faune terrestre.....	35
3.4	L'espace récréatif.....	37
3.4.1	Les valeurs récréatives propres aux rives et au littoral.....	37
3.4.2	Les autres éléments d'intérêts récréatifs	47
3.4.3	La ressource hydro-électrique	49
3.5	Problématiques et perspectives	51
3.5.1	La très haute cote des valeurs récréatives.....	52
3.5.2	La présence de valeurs autres que récréatives	53
3.5.3	Une accessibilité partielle, mais multiple, qui génère diverses problématiques de transport.....	53
3.5.4	Un territoire de grande qualité, mais vulnérable.....	54
3.5.5	La très grande diversité des acteurs et des intérêts	57

CHAPITRE 4	ORIENTATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT ET À LA GESTION	60
4.1	Les grandes orientations d'aménagement	60
4.1.1	Orientations d'aménagement portant sur le modèle organisationnel général	61
4.1.2	Orientations d'aménagement portant sur l'affectation du territoire, des secteurs et des sites.....	62
4.1.3	Orientations d'aménagement portant sur l'implantation d'installations et d'équipements récréatifs	63
CHAPITRE 5	LA PLANIFICATION DES AMÉNAGEMENTS.....	64
5.1	Les affectations et les sites ponctuels d'aménagement.....	64
5.1.1	L'affectation récréative intensive	64
5.1.2	L'affectation récréative extensive	64
5.1.3	Les sites ponctuels d'aménagement.....	65
5.2	Le concept d'organisation.....	65
5.2.1	La compartimentation du territoire PAR BAIE.....	67
5.2.2	Hiérarchie des composantes naturelles supportant le concept d'organisation.....	69
5.2.3	Le coeur.....	70
5.2.4	Les pôles récréotouristiques.....	71
5.2.5	Les carrefours.....	73
5.2.6	Les passes	74
5.2.7	L'accessibilité par voie terrestre	74
5.2.8	La circulation par voie nautique	76
5.3	Description des divers équipements prévus.....	78
5.3.1	L'accueil et la coordination	78
5.3.2	Une réserve d'espaces verts près des lieux densément occupés	79
5.3.3	Le réseau de sites de camping rustique.....	80
5.3.4	Les activités diurnes sur les sites.....	80
5.3.5	Les activités récréotouristiques reliées à la foresterie	82
5.3.6	La codification de l'utilisation prévue des sites d'intérêts	82
5.4	Planification de l'offre d'hébergement	86
5.4.1	Les aires d'hébergement.....	86
5.5	Les aires de villégiature privée	88
CHAPITRE 6	LA GESTION DU PARC RÉGIONAL	89
6.1	La structure de gestion	89
6.1.1	La municipalité régionale de comté de Matawinie, l'entité légale responsable	90
6.1.2	Un comité d'harmonisation	90
6.1.3	La municipalité de Saint-Michel-des-Saints, l'interface de premier plan.....	90

6.1.4	Un comité aviseur.....	91
6.1.5	Un coordonnateur du Parc régional	91
6.1.6	Contrôle et réglementation actuels	92
6.1.7	Les conventions à établir avec certains acteurs du domaine public	94
6.1.8	Ententes futures avec des entités voisines du parc.....	98
6.2.	La faisabilité.....	99
6.2.1	Les priorités pour les interventions d'aménagement correctives.....	100
6.2.2	Une première quantification des coûts d'aménagement et d'exploitation	100
6.2.3	Scénarisation relative à des mises de fonds pour immobilisations.....	107
6.3	Le plan quinquennal.....	107
6.3.1	Les dépenses.....	111
6.3.2	Les revenus.....	112
6.4	Les retombées économiques liées au développement du Lac Taureau	113
6.4.1	Une vision touristique du développement du lac Taureau.....	113
6.4.2	Le développement de la villégiature privée	114
6.4.3	Les projets récréotouristiques	114
6.4.4	Fiche descriptive des projets.....	115
CHAPITRE 7	CONCLUSION.....	120

Liste des tableaux

TABLEAU 1	DIVISIONS PHYSIOGRAPHIQUES DU PLATEAU LAURENTIEN PRÉSENTES EN MATAWINIE.....	11
TABLEAU 2	SUPERFICIE DES BASSINS VERSANTS	14
TABLEAU 3	SEUILS DE VISIBILITÉ POUR LE PANORAMA GÉNÉRAL ET POUR LES SITES D'HÉBERGEMENT	25
TABLEAU 4	VISIBILITÉ DES DIVERS PEUPEMENTS FORESTIERS SELON LE PLAN CONSIDÉRÉ	27
TABLEAU 5	CARACTÉRISTIQUES DES HABITATS PROPICES À LA REPRODUCTION DU DORÉ JAUNE DANS LES PRINCIPAUX TRIBUTAIRES DU RÉSERVOIR TAUREAU	32
TABLEAU 6	RÉSULTAT DE PÊCHE DE CERTAINS RÉSERVOIRS DES RÉGIONS DE L'OUTAOUAIS ET DE LA MAURICIE	34

TABLEAU 7	RENDEMENTS DE PÊCHE ANNUELS OBSERVÉS DANS DES LACS À OUANANICHES DES ÉTATS DU MAINE ET DU NEW HAMPSHIRE ET DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.....	35
TABLEAU 8	CARACTÉRISTIQUES MORPHOSÉDIMENTOLOGIQUES DES CÔTES ET DU LITTORAL	45
TABLEAU 9	CARACTÉRISTIQUES DE L'UTILISATION DES RIVES	46
TABLEAU 10	FRÉQUENTATION ET CLIENTÈLE ACTUELLE	51
TABLEAU 11	ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENT PROPOSÉS.....	101
TABLEAU 12	104
TABLEAU 13	105
TABLEAU 14	PROGRAMMATION DES IMMOBILISATIONS 2005 – 2009.....	108

Liste des figures

FIGURE 1	LES SUBDIVISIONS PHYSIOGRAPHIQUES DE LA MRC DE MATAWINIE	10
FIGURE 2	LES SUBDIVISIONS DES BASSINS VERSANTS DE LA MRC DE MATAWINIE	13
FIGURE 3	GÉOLOGIE DES FORMATIONS ROCHEUSES DE LA MRC DE MATAWINIE	16
FIGURE 4	DÉGLACIATION ET OCCUPATION PRÉHISTORIQUE DE LA MRC DE MATAWINIE.....	18
FIGURE 5	LE PLAN CONCEPT	66

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

Ce document s'insère dans la démarche d'accréditation des parcs régionaux, telle que définie dans le cadre de référence produit par le ministère des Affaires municipales en juin 1997. Il en constitue le terme de la seconde étape. Sa réalisation s'inspire essentiellement du contenu de deux (2) documents, soit de L'étude sur la caractérisation des rives réalisée par la MRC en 1995 et du Plan directeur préparé par la chambre de commerce de la Haute-Matawinie.

Ce plan d'aménagement est réalisé pour soutenir l'élaboration et la ratification d'une entente entre les divers ministères concernés et la MRC. Il servira aussi les fins de la consultation auprès du milieu et des divers organismes impliqués dans le développement de cet espace.

1.1 Les grandes orientations reliées à la création du parc régional du Lac Taureau

La création du parc régional du Lac Taureau répond à l'intérêt soutenu que les municipalités locales, la MRC et les populations impliquées ont manifesté au cours de la dernière décennie. Aucun autre projet de parcs régionaux de la Matawinie n'aura fait l'objet d'autant d'efforts de planification et d'études que celui-ci. Avec une superficie de 29 000 hectares, ce lac est le plus grand plan d'eau accessible situé dans un rayon de deux (2) heures de route depuis Montréal, en dehors du couloir fluvial Saint-Laurent.

Avec le Sentier national, ce projet s'inscrit avec trois (3) autres projets de parcs régionaux au sein des objectifs de planification du Schéma d'aménagement de la MRC en cours d'élaboration et visant la création d'un réseau de parcs régionaux. Comparativement aux autres projets de parcs, celui du Taureau se distingue par la primauté des valeurs reliées au milieu aquatique. En plus d'offrir d'excellentes conditions de navigation, on y trouve des plages d'une qualité exceptionnelle et typiques des lacs de ce gabarit, les plus importantes de celles-ci se concentrant dans le centre-Ouest du territoire du parc. Quatre (4) grandes orientations gouvernent l'aménagement et la gestion de ce Parc régional :

Orientation 1 : Assurer la pérennité de ses valeurs naturelles et de leur potentiel récréatif, de même que leur accessibilité au plus grand nombre.

- ♦ Élaborer un concept d'organisation permettant d'assurer la pérennité des modes d'occupation déjà bien structurés et une bonification de l'expérience récréative globale;
- ♦ Consolider et accroître le rayonnement actuel du lac Taureau par une valorisation et une harmonisation adéquate de ses activités à différentes échelles et par un encadrement étroit de ses divers usages;

- ♦ Assurer la mise en valeur du patrimoine naturel et anthropique du lac Taureau par des aménagements appropriés.

Orientation 2 : Assurer une diversification de l'offre au sein des parcs régionaux, particulièrement en terme de valeurs aquatiques.

Orientation 3 : Constituer un cadre sécurisant à l'investissement privé pour une clientèle touristique internationale et, ainsi, contribuer à la diversification économique de la Haute-Matawinie qui est fortement polarisée autour de l'exploitation forestière.

Orientation 4 : Créer un cadre de gestion centré autour de la fonction récréative et permettant d'harmoniser les interventions des nombreux gestionnaires et utilisateurs de cet espace.

1.2 Cheminement proposé à l'intérieur du présent document

Le présent plan provisoire d'aménagement s'ouvre, au chapitre 2, sur un premier cadrage général positionnant le territoire concerné et décrivant le cheminement suivi jusqu'à maintenant dans le but de créer un parc régional. Le troisième chapitre fournit une lecture rigoureuse de ses différentes composantes et de leur valorisation actuelle. Sont ensuite développées, au chapitre 4, les différentes problématiques particulières et complexes que doivent rencontrer les objectifs de planification et de gestion du Parc. Le chapitre 5 introduit les choix d'aménagement applicables à divers niveaux de planification, soit pour l'ensemble du territoire, pour chacune des baies et pour chacun des sites. Le chapitre 6 propose des orientations relatives à la gestion du Parc et à sa faisabilité. Le septième et dernier chapitre est réservé à la conclusion.

CHAPITRE 2

MISE EN SITUATION

2.1 La localisation du bassin du Taureau par rapport à la grande région de Montréal

Le bassin du Taureau se situe à 170 km au Nord-Est de l'île de Montréal, dans la région de Lanaudière, au cœur du territoire de la MRC de Matawinie. Constitué de sept (7) grandes baies, le réservoir chevauche les limites de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et du territoire non-organisé.

Avec une superficie de 95 km², il s'agit du plus grand lac facilement accessible à moins de deux (2) heures de la grande région de Montréal. Il suffit de se diriger vers Québec sur l'autoroute 40, puis de bifurquer vers Joliette par l'autoroute 31 Nord et ensuite de simplement se diriger vers Saint-Michel-des-Saints via la route 131 Nord. Ses multiples possibilités récréotouristiques, axées principalement sur les activités nautiques, et son positionnement stratégique par rapport au bassin de population montréalais, lui confèrent un rayonnement suprarégional, voir même international.

2.2 Historique

2.2.1 Un milieu en démarche depuis 1992

La chambre de commerce de la Haute-Matawinie a amorcé la réflexion sur le développement économique du Lac Taureau en février 1992 en proposant à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints la formation d'un comité municipal. En 1995, avec ses principaux partenaires locaux et régionaux, la chambre de commerce a présenté un projet d'étude sur les orientations de développement du lac Taureau qui a été financé avec la participation du Conseil régional de développement de Lanaudière et de partenaires locaux. Les travaux de réflexion sur les orientations de développement du lac Taureau se sont inscrits dans le respect des principes du développement et d'une création d'emploi durable ainsi que d'une prise en charge du milieu de son développement.

La population, les partenaires locaux et régionaux ont été impliqués dans les quatre (4) étapes de la préparation des orientations de développement du lac Taureau, dont la mise en commun du potentiel et des contraintes, la synthèse des données sur le milieu physique, les alternatives de développement récréotouristique et la rédaction des orientations de développement du Lac Taureau. Un comité de gestion du projet était composé de l'Association touristique régionale, du Conseil régional de développement de Lanaudière, de la Caisse populaire de Saint-Michel-des-Saints, de la chambre de commerce de la Haute-Matawinie, du Centre Nouvel-Air Matawinie, de

la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et de la MRC de Matawinie. Le rôle du comité est de s'assurer du bon déroulement des travaux de l'étude et de la qualité des résultats.

Les principales actions ou études entreprises :

- ♦ Avril 1991, Érosion des berges des réservoirs hydroélectriques, Hydro-Québec
- ♦ Octobre 1992, Formation d'un comité municipal sur le développement de la villégiature privée
- ♦ Octobre 1993, État de la situation : la communauté de poissons du réservoir Taureau, Hydro-Québec
- ♦ Juillet 1994, Plan directeur du développement de la villégiature dans le secteur Sud du lac Taureau par René Girard, urbanisme conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints
- ♦ Juillet 1995, Conférence de M. Roger Nadeau, Université de Sherbrooke, Les enjeux du développement du lac Taureau
- ♦ Septembre 1995, Consultation publique des usagers du réservoir sur leurs besoins et leurs attentes, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie
- ♦ Septembre 1995, Caractérisation des rives du réservoir Taureau, MRC de Matawinie
- ♦ Juin 1996, Plan de développement récréotouristique du lac Taureau, avec la firme Innovaction, Loisir et Tourisme
- ♦ Juin 1996, Étude de faisabilité : Projet de repeuplement du doré jaune et de restauration de l'habitat du grand brochet au réservoir Taureau, GDG Environnement, Hydro-Québec
- ♦ Mai 1998, Les orientations de développement du lac Taureau et recommandations, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie
- ♦ Octobre 1999, Forum sur le redressement de la pêche sportive au réservoir Taureau, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Hydro-Québec, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie
- ♦ Décembre 1999, Étude morphosédimentologique des berges du réservoir Taureau et leur dynamique en relation avec les modalités de la gestion de ce plan d'eau, Groupe HBA expert-conseil S.E.N.C., Hydro-Québec
- ♦ Mars 2000, Activités d'acquisition de connaissances sur différents aspects du développement du lac Taureau en vue de la rédaction d'un plan directeur, Volet II, Forêt Québec, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie
- ♦ Septembre 2000, Mission d'études du concept de parc naturel régional en France, Collectif de partenaires
- ♦ Mars 2001, Activités d'acquisition de connaissances sur différents aspects du développement du lac Taureau en vue de la rédaction d'un plan directeur, Développement économique Canada, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie
- ♦ Mars 2001, Aménagement des sentiers de la baie Dominique et analyse de visibilité en 3D de la sensibilité des paysages sur le territoire du Parc en vue de la rédaction d'un plan directeur, Volet II, Forêt Québec, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie.

2.3 Localisation et description des limites

2.3.1 Description générale

Le parc régional du lac Taureau est constitué, principalement, de deux (2) ensembles écologiques : l'un aquatique et l'autre terrestre. La partie aquatique englobe l'ensemble du réservoir à son niveau de marnage le plus élevé, c'est-à-dire, celui qui prévaut durant la saison chaude. L'augmentation du niveau de l'eau crée sept (7) grandes baies portant les noms suivants :

- ♦ Baie-du-Village;
- ♦ Baie-du-Milieu Ouest;
- ♦ Baie-du-Poste Nord;
- ♦ Baie-du-Canot-Rouge;
- ♦ Baie-Ignace Sud;
- ♦ Cœur-du-Taureau;
- ♦ Baies-Barrage-et-Bouteille.

S'ajoute à la partie aquatique une bande terrestre dont la profondeur est variable puisqu'elle suit, généralement, la ligne des premiers sommets. On peut aussi ajouter à la partie terrestre les dizaines d'îles se retrouvant à l'intérieur du réservoir et dont la forme s'est modifiée, au fil des ans, par l'érosion provoquée par le changement du niveau de l'eau au cours des 75 dernières années.

Le choix des premiers sommets comme limite du Parc est facilement justifiable. D'une part, cela permet une certaine protection du paysage et des écosystèmes environnant le réservoir. D'autre part, la bande terrestre permet de compléter et de diversifier les activités récréotouristiques offertes par le Parc.

2.3.2 Description technique

Par rapport au système cartographique canadien, le réservoir Taureau couvre l'angle Nord-Ouest de la carte 31 I (31 I-13 pour la carte au 1 : 50 000). Il s'étend sur six (6) cantons, soit les cantons de Créquy et Aubry du côté Est, Laviolette et Masson pour la partie centrale et enfin, Brassard et Provost pour ce qui est de la baie Dominique. Incidemment, c'est le tracé de la Mattawin et de l'axe central du réservoir qui sert de limite intercantonnale.

a) Caractéristiques de la limite du Parc dans sa partie Est

Dans la planification et la gestion du Parc, la passe du Saindon est utilisée comme frontière et charnière entre l'Est et l'Ouest. Dans la moitié Est comprenant les baies du Canot, du Barrage et de la Bouteille, la ligne des premiers sommets est utilisée de façon systématique en tirant des lignes obliques entre les principaux sommets. La côte Est des baies de la Bouteille et du Barrage font

exception à cette règle en s'appuyant sur le littoral. Ce choix est justifié du fait que plus à l'Est, on se retrouve à l'intérieur de la réserve faunique Mastigouche.

b) Caractéristique de la limite du Parc dans sa partie Ouest

Le contour de la baie du Poste

Dans la partie Ouest du Parc, à partir de la passe du Saindom, la limite suit une ligne oblique reliant les premiers sommets jusqu'à la limite des rangs 9 et 10 et des lots 40 et 41, et se prolonge vers le Nord-Est en suivant la ligne de rang jusqu'à la ligne entre les lots 43 et 44. De là, elle remonte vers le Nord-Ouest en empruntant la ligne de lot et traverse la rivière du Poste jusqu'à la première branche Est du ruisseau Henri, qu'elle suit jusqu'au chemin conduisant au lac Légaré. Elle longe ce chemin vers le Sud jusqu'à la fourche Marcil et de là, tourne vers l'Ouest en suivant la route Nord du lac Taureau en direction Ouest jusqu'au pont du ruisseau Henri.

Du côté Ouest du ruisseau Henri, la limite du Parc suit un chemin forestier secondaire sur une centaine de mètres, soit jusqu'à la ligne entre les rangs 10 et 11 du canton de Laviolette. De là, elle bifurque vers le Sud-Ouest en suivant la ligne de rang jusqu'à la limite entre les lots 24 et 25, qu'elle emprunte vers le Sud-Est. Elle prend une direction Sud-Ouest en suivant la ligne entre les rangs 10 et 9, suit vers le Sud-Est la ligne entre les lots 9 et 10 du rang 9 et tourne, ensuite, vers le Sud-Ouest en suivant la limite entre les rangs 9 et 4. Elle tourne vers le Sud-Est et suit la limite entre les rangs 3 et 4 jusqu'à la ligne des lots 19 et 20 du rang 3. Elle emprunte cette ligne vers le Sud-Ouest jusqu'à mi-distance des lots, recoupe perpendiculairement les lots 19 à 16 inclusivement, puis tourne vers le Sud-Ouest pour longer la limite entre les lots 15 et 16 jusqu'à la ligne séparant les rangs 2 et 3. Nous sommes maintenant à moins d'un kilomètre de l'embouchure de la baie du Milieu.

Le contour de la baie du Milieu

La limite du Parc suit, vers le Nord-Ouest, la ligne séparant les rangs 2 et 3 du canton de Laviolette. À la hauteur de la ligne entre les lots 19 et 20 du rang 2, elle tourne vers le Sud-Ouest pour suivre cette ligne sur un peu plus de 300 mètres et emprunte le tracé d'un petit ruisseau jusqu'à un chemin forestier secondaire. Elle emprunte le tracé de ce chemin vers le Nord-Ouest jusqu'au chemin du Taureau, qu'elle suit jusqu'à la ligne entre les lots 32 et 33, recoupe la rivière du Milieu à la hauteur de cette ligne de lot et redescend vers le Sud-Est en suivant le chemin longeant le littoral de la baie sur un peu plus de trois (3) kilomètres. À la hauteur des lots 23 et 24, elle tourne vers le franc Ouest en recoupant obliquement les lots 24, 25 et 26 jusqu'à la ligne intercantonnale. De là, elle tourne vers le Sud-Est pour aller toucher au littoral de la baie Dominique.

Le contour de la baie Dominique

À partir du point correspondant au croisement de la ligne intercantonnale et le littoral Ouest de la baie du Milieu, la limite du Parc longe le littoral vers le Sud jusqu'à la ligne séparant les lots 8 et 9 du rang 1 du canton de Brassard. Elle remonte vers le Nord-Ouest en suivant cette dernière ligne de lot jusqu'à la ligne des rangs 1 et 2, tourne vers le Sud-Ouest en suivant cette ligne de

rang et recoupe le chemin de Manawan pour atteindre la ligne entre les lots 16 et 17 du rang 1. Elle emprunte cette dernière ligne vers le Sud-Est, recoupe à nouveau le chemin de Manawan et, à mi-hauteur des lots, bifurque à 90 degrés vers le Sud-Ouest jusqu'à la ligne des lots 21 et 22. Elle suit cette limite de lot vers le Sud-Est pour traverser tout le rang B jusqu'à la ligne Sud de ce rang, longe cette ligne de rang vers le Sud-Ouest jusqu'à la ligne des lots 23 et 24 et descend jusqu'au littoral de la baie du Village par cette ligne de lot.

La limite du Parc longe, ensuite, le littoral à l'extrémité Ouest de la baie du Village sur une distance d'un peu plus d'un kilomètre, contourne la pointe Ouest de cette baie et emprunte, ensuite, la ligne entre les lots 26 et 27 du rang C jusqu'à la route 131 à la sortie Nord du village. De là, elle suit la route et traverse le pont jusqu'au chemin Saint-Joseph qu'elle longe sur environ 45 mètres. Elle tourne, ensuite, en direction Nord-Est jusqu'au chemin du Lac en suivant la limite Sud du rang 8. De ce point, elle contourne le terrain de camping municipal et recoupe à nouveau le chemin du Lac à deux (2) reprises en empruntant la limite entre les lots 2 et 3 du rang 1 Nord-Est. Elle bifurque vers le Sud-Est en suivant la limite séparant les rangs 1 et 2.

Elle tourne, ensuite, vers le Nord-Est en suivant la limite Sud-Est du bloc 1, recoupe le chemin Saint-Benoît pour emprunter, ensuite, la limite entre les lots 4 et 5 du rang 3 Nord-Est, tourne vers le Nord-Ouest en suivant la ligne séparant les rangs 3 et 4 jusqu'à la ligne Sud du rang 2 Sud-Est, où elle tourne vers le Nord-Est jusqu'à la ligne intercantonnale (Provost-Masson.). Elle suit la limite intercantonnale vers le Nord-Est jusqu'à la limite Sud du rang 2, tourne vers le Nord-Est en suivant la ligne de rang jusqu'à la ligne des rangs 2 et 3.

Le contour de la baie Ignace

Cette dernière description débute à l'extrémité Nord de la ligne Nord du rang 2 du canton de Masson. La limite du Parc part donc de ce point en direction Sud-Est jusqu'à la ligne Nord du lot 54 et longe cette ligne vers le Nord-Est jusqu'au littoral Ouest de la baie Ignace. Elle suit le littoral Ouest de la baie jusqu'à la ligne des lots 24 et 25 du rang 3, qu'elle suit vers le Sud-Ouest jusqu'à la limite entre les rangs 2 et 3. Elle remonte vers le Nord-Ouest à même cette ligne de rang et tourne vers le Sud-Ouest à la hauteur de la ligne entre les lots 27 et 28, emprunte cette ligne vers le Sud-Ouest jusqu'à mi-hauteur des lots, recoupe perpendiculairement les lots 27, 26 et 25, tourne vers le Nord-Est en suivant la ligne entre les lots 24 et 25, pour revenir à la ligne entre les rangs 2 et 3.

Elle suit la même ligne de rang vers le Sud-Est jusqu'à la ligne entre les lots 23 et 24 du rang 3, emprunte cette ligne de lot vers le Nord-Est jusqu'à la ligne entre les rangs 3 et 4, remonte vers le Nord-Ouest en suivant cette ligne de rang jusqu'à la ligne entre les lots 27 et 28 du rang 4. Elle longe, ensuite, cette ligne de lot vers le Nord-Est jusqu'à un ruisseau qu'elle suit vers le Nord jusqu'à la ligne des lots 29 et 30 du rang 4, qu'elle emprunte, ensuite, vers le Nord-Est jusqu'à la ligne entre les rangs 4 et 5. Elle longe cette ligne de rang vers le Nord-Ouest jusqu'à la ligne des lots 43 et 44 du rang 5, qu'elle suit jusqu'à la ligne entre les rangs 5 et 6. De là, elle emprunte cette ligne de rang vers le Nord-Ouest jusqu'à la ligne entre les lots 52 et 53, longe cette ligne de lot vers le Nord-Est jusqu'à la ligne entre les rangs 5 et 6, tourne vers le Nord-Ouest sur cette ligne de rang et la suit jusqu'à la ligne entre les lots 54 et 55, longe cette ligne de lot jusqu'à un ruisseau et épouse le tracé du ruisseau vers le Nord jusqu'à la ligne entre les rangs 6 et 7.

La description du périmètre de la partie Ouest du Parc se termine avec une courte oblique formée par la ligne entre les rangs 6 et 7 et remontant jusqu'au croisement de la ligne entre les lots 57 et 58 du rang 7. C'est à partir de ce point qu'une longue oblique Est-Ouest est tirée jusqu'au ruisseau de la Bouteille en s'accrochant aux premiers sommets.

CHAPITRE 3

LES RESSOURCES TERRITORIALES ET LEUR VALORISATION

3.1 Physiographie et histoire naturelle

3.1.1 Physiographie et hydrographie

Le territoire à l'étude correspond, à peu de chose près, à l'unité physiographique qu'on désigne comme le bassin du Taureau. Cette unité se situe à l'intersection de trois (3) ensembles physiographiques, soit celui des Hautes Terres Centrales, auquel il appartient, celui des Laurentides, situé immédiatement au Sud, et celui du Plateau de la Mauricie, situé immédiatement à l'Est (voir figure 1 et tableau 1).

a) Caractérisation du bassin du Taureau

Il s'agit d'un plateau fortement disséqué par la convergence des importantes vallées fluviales des rivières Mattawin Ouest, du Milieu, du Poste et du Sauvage, de même que celles des ruisseaux Saint-Ignace, Bouteille et Laviolette. La partie Ouest de cette unité se distingue par la prépondérance des fonds de vallée sur les hauts-reliefs, ce qui est à l'origine du paysage très ouvert et des excellentes conditions de navigation à voile dans l'axe des baies du Poste et Ignace. Dans la partie Est du bassin, les hauts-reliefs d'aspect plus massifs se resserrent quelque peu pour encadrer de profondes cuvettes et confiner davantage le paysage.

Dans la partie Nord du bassin, où se trouve le lac Taureau, les altitudes des fonds de vallée oscillent généralement entre 355 et 420 mètres, alors que les hauts-reliefs s'élèvent à un maximum de 575 mètres d'altitude, pour un relief local maximal de 220 mètres. Cet écart s'agrandit quelque peu dans la partie Sud du bassin bordée par les Hautes Laurentides. À proximité du mont Saint-Sébastien, situé à Saint-Zénon et culminant à 745 mètres d'altitude, le relief local est déterminé par le lac Saint-Sébastien, dont le niveau est à 422 mètres. Le relief local y est donc de 320 mètres.

FIGURE 1
LES SUBDIVISIONS PHYSIOGRAPHIQUES DE LA MRC DE MATAWINIE

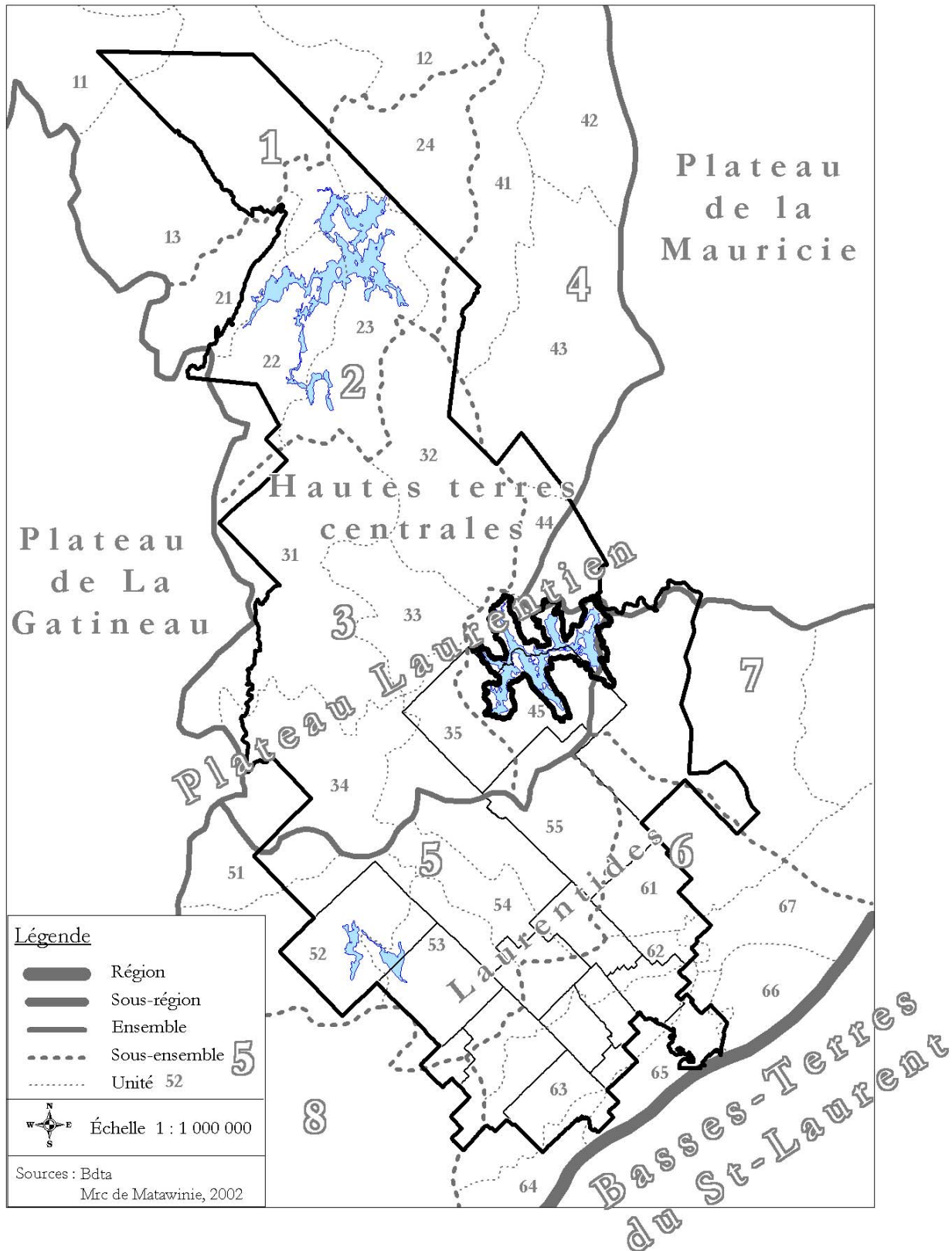


TABLEAU 1
DIVISIONS PHYSIOGRAPHIQUES DU PLATEAU LAURENTIEN
PRÉSENTES EN MATAWINIE

ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE DES HAUTES TERRES CENTRALES	ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE DES LAURENTIDES
<p>1. Les Hauts Plateaux de la Mitchinamecus</p> <p>11. Haut Plateau d'Adonis 12. Plateau de Parent 13. Haut Plateau de Bazin</p> <p>2. Le plateau de Kempt</p> <p>21. Plateau de Némiscachingue 22. Collines d'Obascou 23. Plaine de Morialice 24. Plateau du lac Manawan</p> <p>3. Les Hauts Plateaux du Milieu</p> <p>31. Massif du Milieu 32. Plateau du Villiers 33. Plateau inférieur du Milieu 34. Plate-forme de la Mattawin supérieure 35. Plateau de la Mattawin centrale</p> <p>4. Le Corridor atikamek</p> <p>41. Couloir de la Manawan 42. Collines de l'Oriscani 43. Plate-forme de la Potherie 44. Couloir du Poste 45. Bassin inférieur du Taureau</p>	<p>5. Les Hautes Laurentides</p> <p>51. Contreforts de la Diable 52. Massif des Tremblantes 53. Contreforts de la Ouareau supérieure 54. Corridor de la l'Assomption supérieure 55. Haut Plateau de la Noire</p> <p>6. Les Plateaux de Lanaudière</p> <p>61. Plateau de la Mastigouche 62. Plateau supérieur de Lanaudière 63. Étage des Piedmonts 64. Plates-formes de la l'Achigan supérieure 65. Terrasses du Piedmont 66. Plate-forme de Brandon 67. Plateau de Maskinongé</p> <p>7. Le plateau de la Basse Mauricie</p> <p>8. Le plateau de la rivière du Nord</p>

b) Hydrographie

Partie intégrante du complexe hydroélectrique de la rivière Saint-Maurice, le lac Taureau, qui est en fait un réservoir, est situé au centre Sud du bassin versant de la rivière Mattawin, soit tout juste à l'endroit où celle-ci s'engage dans une vallée encaissée de direction Est-Ouest atteignant la rivière Saint-Maurice. La Mattawin constitue le plus important tributaire de la rivière Saint-Maurice, avec une superficie drainée de 5 569 km². Cette superficie représente près de 13 % de l'ensemble du bassin versant du Saint-Maurice, dont la superficie totale atteint 43 250 km² (Hydro-Québec, 1999).

Ses principaux affluents sont les rivières Mattawin Ouest, du Milieu, du Poste, Laviolette et aux Cenelles, dont le débit interannuel estimé en mai s'établit respectivement à 90 m³/s, 69 m³/s, 36 m³/s, 13 m³/s et 6 m³/s (MENVIQ, 1982). À ces affluents, s'ajoutent les ruisseaux Saint-Ignace et de la Bouteille. La rivière Mattawin, située en aval du barrage du même nom, est la seule émissaire du plan d'eau (voir figure 2 et tableau 2).

c) **Caractéristiques hydrographiques propres au réservoir Taureau**

La superficie du réservoir lui-même est de 95,05 km² et son périmètre de 239,40 km. Sa longueur et sa largeur maximale sont de 34,6 km et de 22,7 km. La forme du réservoir se distingue par ses sept (7) baies longilignes inondant la portion inférieure des vallées fluviales qui l'alimentent.

Lors de la mise en eau du réservoir, les anciens lacs des Pins, Saint-Ignace et Barré ainsi que 34,6 km de la rivière Mattawin ont été inondés. C'est à ces emplacements que le réservoir est le plus profond, soit 37,5 mètres pour l'ancien lac Saint-Ignace et environ 30 mètres pour le secteur du lac des Pins. Ailleurs, la profondeur du réservoir varie généralement entre 5 et 15 mètres de profondeur avec quelques rares secteurs entre 20 et 25 mètres de profondeur (voir figure 2 et tableau 2).

On observe, également, plusieurs bancs de sable peu profonds, de superficie parfois très importante, comme le Grand banc du Milieu et le Grand banc du Canot rouge, ainsi que plusieurs autres secteurs peu profonds, qui deviennent rapidement exondés lors des périodes de bas niveau du réservoir (Hydro-Québec, 1999).

FIGURE 2
LES SUBDIVISIONS DES BASSINS VERSANTS DE LA MRC DE MATAWINIE

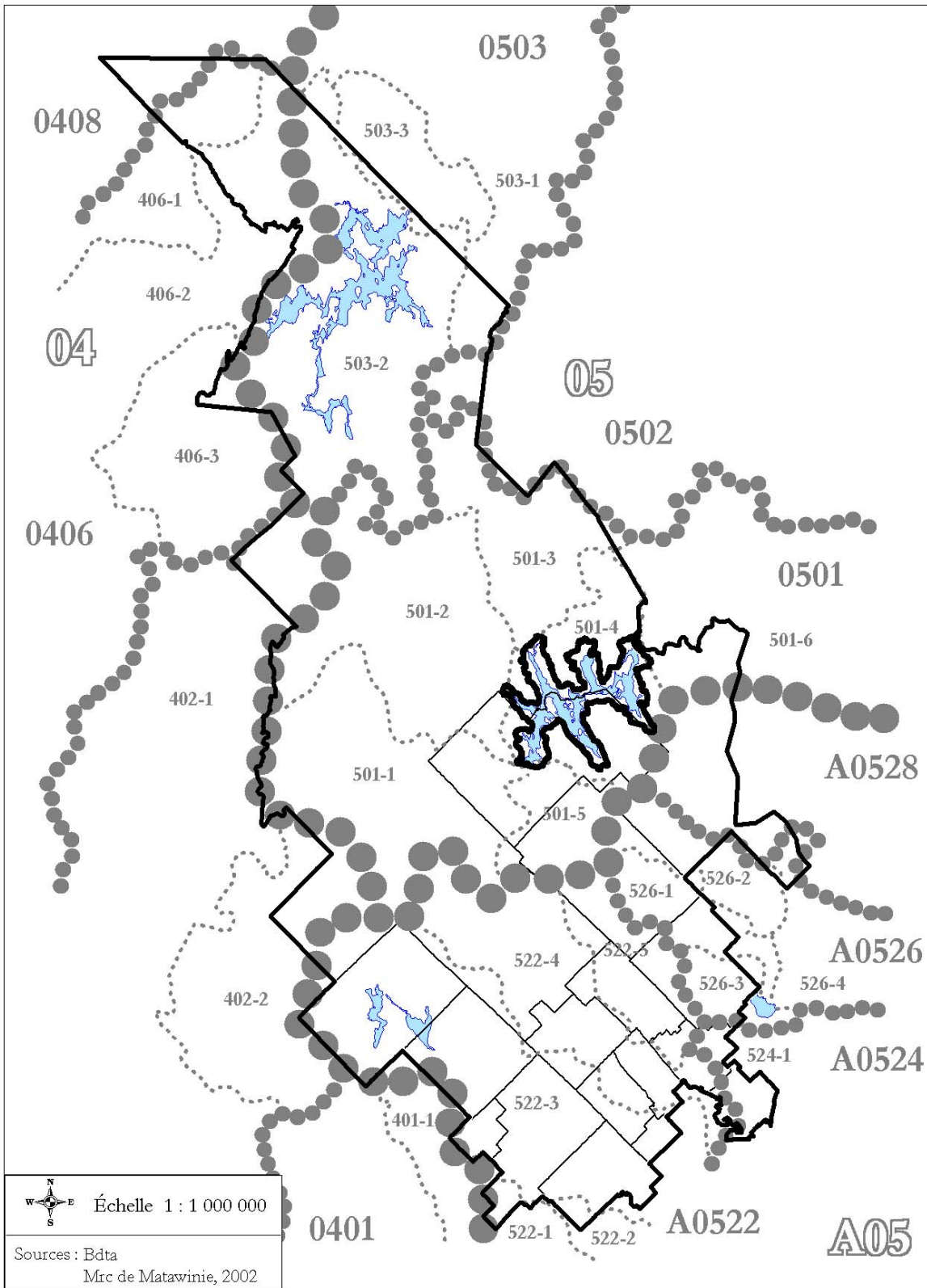


TABLEAU 2
SUPERFICIE DES BASSINS VERSANTS

04 OUTAOUAIS		
0401 DU NORD		11,0 Km ²
0401-1	Doncaster	
<hr/>		
0402 ROUGE		
Rouge		191,5 Km ²
Du Diable		174,5 Km ²
<hr/>		
0406 DU LIÈVRE		
Mitchinamécus		188,0 Km ²
Du Lièvre		306,0 Km ²
<hr/>		
0408 GATINEAU		
0408-1	Bazin	89,0 Km ²
<hr/>		
05 SAINT-MAURICE		
0501 MATTAWIN		
0501-1	Mattawin Ouest	1 002,0 Km ²
0501-2	Du Milieu	1 113,0 Km ²
0501-3	Du Poste	589,0 Km ²
0501-4	Réservoir Taureau	613,0 Km ²
0501-5	Du Sauvage	274,0 Km ²
0501-6	Mattawin (aval du Taureau)	201,0 Km ²
<hr/>		
0502 VERMILLON		
<hr/>		
0503 MANAWAN		
0503-1	Mondonac	1 420,0 Km ²
0501-2	Bassin du lac Kempt	110 Km ²
<hr/>		
A05 LAURENTIDES		
A0522 L'ASSOMPTION		
A0522-1	L'Achigan	31 Km ²
A0522-2	Saint-Esprit	25 Km ²
A0522-3	Ouareau	1 289 Km ²
A0522-4	L'Assomption	780 Km ²
A0522-5	Noire	388 Km ²
<hr/>		
A0524-1 BAYONNE		188 Km ²
<hr/>		
A0526 MASTIGOUCHE		952 Km ²
A0526-1	Mastigouche	244 Km ²
A0526-2	Mastigouche Nord	239 Km ²
A0526-3	Matambin	100 Km ²
A0526-4	Maskinongé	
<hr/>		
A0528 DU LOUP		307 Km ²

3.1.2 Le rapport entre le relief et la structure géologique

a) Contexte géologique régional

Toutes les terres de la Matawinie se trouvent à l'intérieur de la « Région géologique » du Bouclier Canadien, soit plus précisément, dans la province structurale de Grenville. Cette province structurale correspond au plateau Laurentien, soit à une bande de terres située au Nord du Saint-Laurent entre le lac Huron et le Labrador sur une largeur moyenne de 400 kilomètres.

Les roches de la région peuvent être regroupées en quatre (4) blocs à l'intérieur desquels on retrouve une concordance quant à l'histoire et à la nature pétrographique, tels qu'on les retrouvera dans la figure 3. Ce regroupement résulte d'une étude effectuée à l'aide de la carte géologique du Québec. On remarquera que seul l'anorthosite de Morin est présentée comme formation spécifique. Voici donc le nom et l'ordre d'apparition des quatre (4) groupes géologiques :

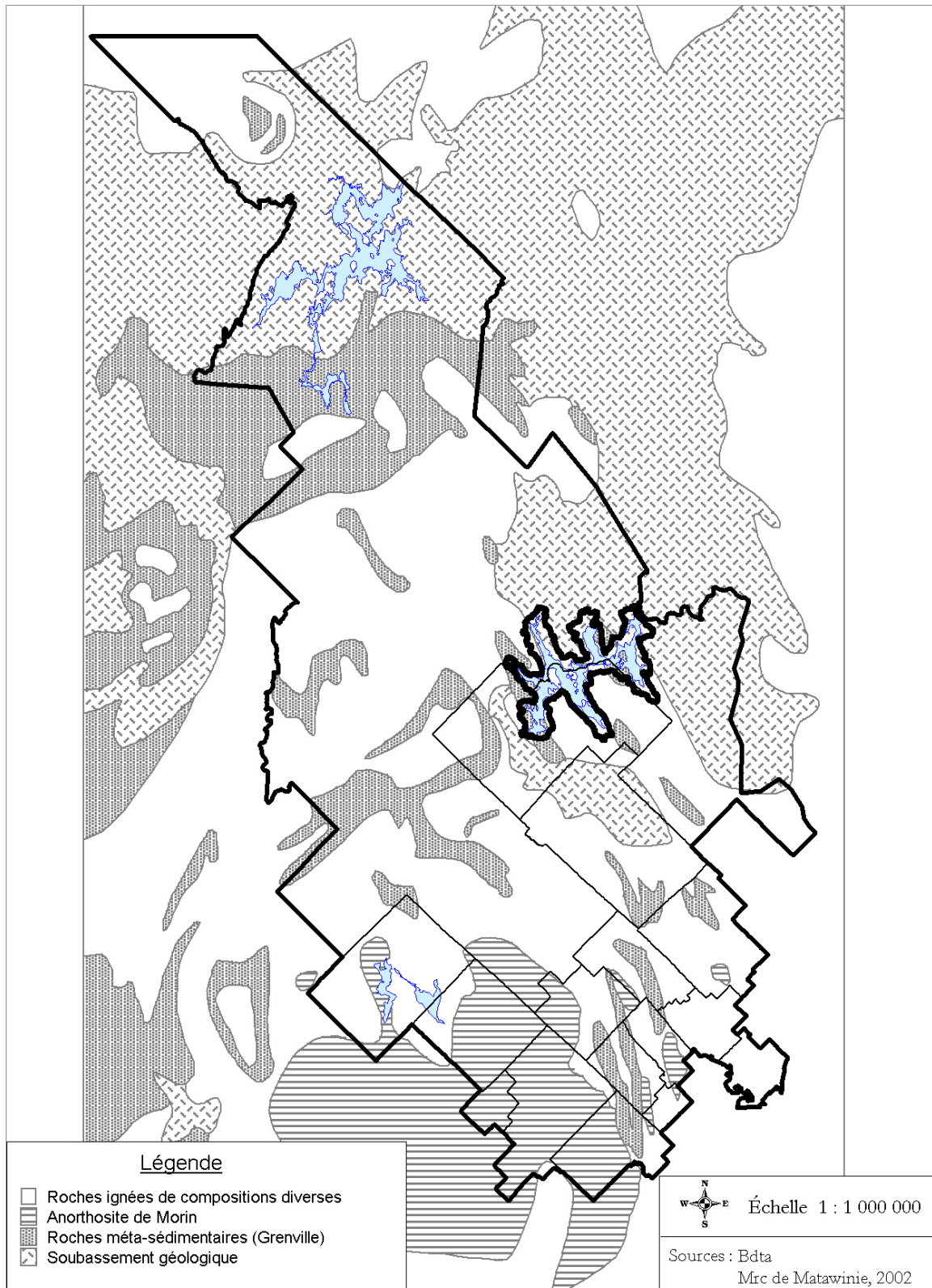
- 4^e groupe : Les roches ignées de natures diverses;
- 3^e groupe: L'anorthosite de Morin;
- 2^e groupe : Les roches métasédimentaires du groupe de Grenville;
- 1^{er} groupe : Les roches préexistantes du soubassement géologique.

b) Caractérisation géologique du Bassin du Taureau

Le bassin du Taureau est localisé dans l'axe de ce qu'on pourrait appeler un anticlinorium, dont le cœur est occupé par le grand massif de Morin (anorthosite) situé à une cinquantaine de kilomètres plus au Sud. Hormis ce massif, les roches des trois (3) autres groupes affleurent sur les côtes du réservoir et sont disposées selon un alignement général qui va du Nord-Ouest au Sud-Est, conformément à l'alignement des baies du Poste et Ignace.

Comme autre particularité à l'échelle des territoires municipalisés, mentionnons que les roches appartenant au soubassement géologique, soit les plus anciennes, ne peuvent être observées que dans la partie Nord de Saint-Zénon et à Saint-Michel-des-Saints. Enfin, deux (2) sites sont connus pour l'observation des minéraux, ceux-ci se situant dans le voisinage des deux (2) développements de villégiature ouverts par le ministère des Ressources naturelles à la fin des années 1970, soit celui de la Pointe Fine et celui de la baie Dominique.

FIGURE 3
GÉOLOGIE DES FORMATIONS ROCHEUSES DE LA MRC DE MATAWINIE



3.1.3 Géologie du quaternaire et géomorphologie

a) La déglaciation dans la partie Nord de la grande région de Montréal

La déglaciation dans la vallée du Saint-Laurent est survenue entre les années 12 500 aa et 10 500 aa. Dans les Laurentides, celle-ci se produit un peu plus tard, soit entre 11 000 aa et 10 000 aa. Elle se distingue par un écoulement glaciaire du Nord-Ouest vers le Sud-Est et par la construction bien connue et bien documentée de la moraine de Saint-Faustin Saint-Narcisse, celle-ci étant à l'origine de la formation des lacs Maskinongé et Noir.

Sur les Hautes Terres Centrales et le plateau de la Mauricie, c'est plutôt entre 10 000 aa et 9 000 aa (voir figure 4) que se produisent ces événements. L'analyse des formes orientées, telles les drumlins et les eskers observables sur les cartes topographiques au 1 : 20 000, suggèrent un écoulement de direction Nord-Sud avec de légères variations dans la direction pouvant s'expliquer par la présence du lac proglaciaire de Mantawa.

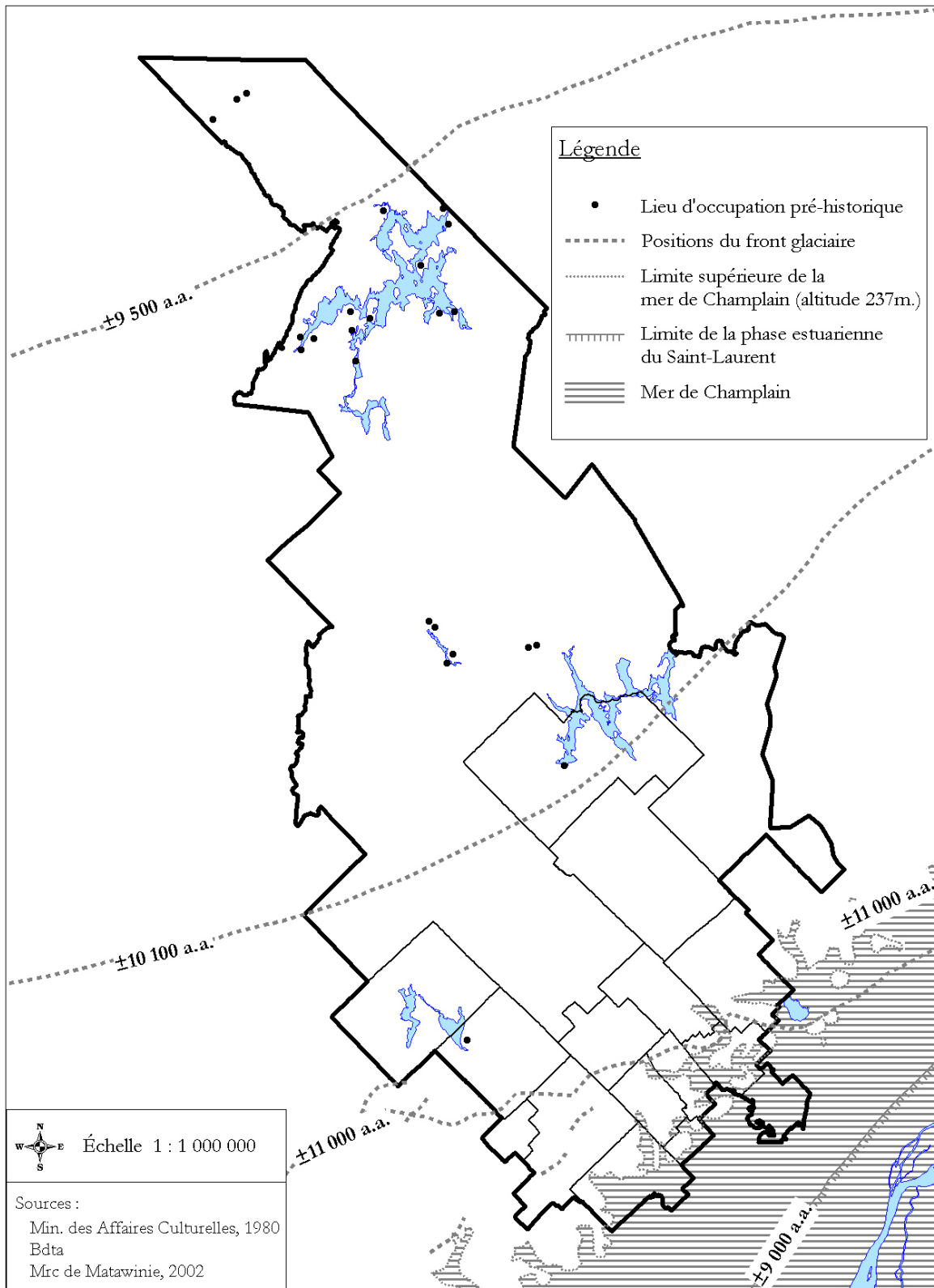
Sur les hauts-reliefs, la déglaciation a eu pour effet d'exhiber les façonnements glaciaires, tels des affleurements rocheux polis et striés, et des dépôts de till. Ces signes sont visibles aujourd'hui sur les hauts plateaux et les hauts versants. Les eaux de fonte canalisées vers les vallées et les grandes dépressions ont donné lieu à l'existence de milieux aquatiques temporaires.

Selon les conditions topographiques pouvant faire obstacle à ce système de drainage, on retrouve aujourd'hui des dépôts témoignant de trois (3) types d'environnement sédimentaire, soit les sédiments fluvioglaciaires qui prédominent dans les Laurentides, les sédiments glaciomarins et marins qui se concentrent spécifiquement dans les Piedmonts et dans les Basses-Terres du Saint-Laurent et les sédiments glaciolacustres et lacustres qui dominent sur les Hautes Terres Centrales et, plus spécifiquement, dans le bassin du Taureau. Cette période a été marquée à la fois par une érosion intense par endroit et, à d'autres endroits, par une forte sédimentation.

b) Le rétablissement du drainage et des conditions météorologiques actuelles

Cet épisode donne naissance au relief fluvial actuel et occasionne la disparition progressive des milieux aquatiques temporaires. Sur le bassin champlainien, il débute vers 10 000 aa. Au Nord des Hautes Laurentides, soit du côté de Saint-Zénon et de Saint-Michel-des-Saints, il débute vraisemblablement à la même époque, alors que les eaux contenues dans les lacs glaciaires au Sud de la Mattawin peuvent se déverser par la rivière Mattawin à l'endroit du barrage actuel sur le réservoir Taureau.

FIGURE 4
DÉGLACIATION ET OCCUPATION PRÉHISTORIQUE DE
LA MRC DE MATAWINIE



c) **Le lac proglaciaire de Mantawa**

Mantawa est le nom donné au lac proglaciaire ayant occupé le bassin du Taureau et tout le cours moyen de la Mattawin longeant le flanc Nord des Hautes Laurentides entre le Taureau et le lac des Cyprès, situé dans le parc du Mont-Tremblant. La superficie maximale atteinte par ce lac temporaire est de l'ordre de 300 kilomètres carrés, soit dix (10) fois l'actuelle superficie du lac Taureau. Trois (3) stades distincts marquent l'évolution de cet immense lac temporaire.

Comme il existe très peu d'information à ce sujet dans la littérature scientifique et technique, hormis la documentation préparée par le Service d'aménagement de la MRC, voici une mise en situation sommaire. Cette situation est créée par le fait que les glaces se retirent lentement vers le Nord et que l'écoulement normal des eaux de la Mattawin vers la rivière Saint-Maurice en direction Nord-Est ne peut se faire du fait que les glaces continentales recouvrent encore le cours inférieur de la Mattawin.

Le stade initial

Au moment où le front glaciaire retraite vers le Nord et commence à dégager le flanc Nord des Hautes Laurentides, les premiers stades glaciolacustres se produisent à la tête des vallées s'écoulant normalement vers la Mattawin, celle-ci étant toujours obstruée par les glaces. Le bassin du lac Forbes, la vallée de la rivière du Sauvage et la vallée du Pin Rouge dans le secteur du lac Saint-Jacques ont été, ainsi, partiellement inondés, l'élévation du plan d'eau étant conditionnée par l'altitude de leur exutoire respectif se déversant vers les ruisseaux girondins (l'Assomption), vers la rivière Noire et vers la rivière Mastigouche. Ces trois (3) petits lacs, dont la superficie pouvait varier entre 500 et 1 000 hectares, se situaient respectivement à des altitudes de 430 (lac Forbes), 490 (rivière Sauvage) et 455 mètres (lac Saint-Jacques).

Le stade intermédiaire (ruisseau aux eaux mortes)

Ce stade débute au moment où le front glaciaire se retire au Nord d'une ligne Est-Ouest passant par les lacs Poisson et Trèfle et par le ruisseau aux Eaux Mortes. Ce retrait permet de dégager un nouveau passage via le lac Racette et le bras de vallée qu'il partage avec la branche Nord-Est du ruisseau Anodin et, un peu plus tard, dans l'axe principal du ruisseau Anodin à la hauteur de la localité de Saint-Guillaume. Ainsi, les deux (2) petits lacs proglaciaires du stade initial, qui ne s'écoulaient pas vers la tête de la l'Assomption, soit ceux de la Sauvage et du Pin Rouge, peuvent alors s'y déverser.

Trois (3) constructions fluvioglaciaires ayant dégagées des niveaux de terrasses compris entre 445 et 430 mètres d'altitude peuvent être observées dans cet axe. Ce scénario a surtout l'avantage d'expliquer la construction de la vaste terrasse fluvioglaciaire du lac Poisson, de même que l'esker du ruisseau Anodin qui se termine sur un delta de Kame.

Le stade principal

Tant que la gorge où coule le rapide de la Mattawin à deux (2) kilomètres à l'Ouest du village de Saint-Michel-des-Saints n'est pas dégagée des glaces, l'écoulement des eaux de fonte en provenance du Bassin du Taureau s'écoulent via le lac Trèfle et le ruisseau aux Eaux Mortes

vers le bassin de Saint-Guillaume et ensuite, la vallée du ruisseau Anodin. À partir du moment où cette gorge est dégagée des glaces, les eaux du bassin du Taureau s'écoulent par celle-ci directement dans le bassin de Saint-Guillaume et le niveau du lac proglaciaire devient alors uniforme sur toute sa surface à une altitude se situant entre 417 et 407 mètres. Ces élévations sont contrôlées par le talweg en amont du ruisseau Anodin situé à moins de deux (2) kilomètres de la Mattawin près de la localité de Saint-Guillaume.

Une des constructions les plus remarquables de cet épisode est un petit delta érigé par la rivière du Pin Rouge à la hauteur de la limite intermunicipale entre Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon. Le cours de la rivière du Pin Rouge en direction du lac Kayagamac a aussi donné lieu à la construction d'autres terrasses situées à plus basse altitude. Celles-ci marquent l'abaissement progressif du plan d'eau qui s'est poursuivi, par la suite, jusqu'à ce que la gorge du taureau soit complètement dégagée des glaces et que les conditions de drainage des terres soient revenues à la normale.

Ce troisième stade donne lieu à l'extension maximale du lac proglaciaire et, vraisemblablement, le plus long. En se retirant vers le Nord, le front glaciaire doit retraiter sur une distance de l'ordre de 20 kilomètre pour passer de la gorge de la Mattawin Ouest à la gorge du Taureau (barrage Taureau). La distance entre l'axe du ruisseau des Eaux Mortes et la gorge de la Mattawin Ouest est de six (6) kilomètres. En comparaison, la distance Nord-Sud entre le lac Poisson et le lac Saint-Jacques est de cinq (5) kilomètres.

Comme on l'aura constaté, l'histoire naturelle du lac Taureau est fortement marquée par l'évolution du lac proglaciaire de Mantawa qui a occupé l'ensemble des basses terres du bassin du Taureau (l'unité physiographique), du bassin Saint-Guillaume et du bassin du lac Forbes. Le lac actuel évoque, d'ailleurs, à sa façon, cette immense étendue d'eau qui a conditionné tout le processus de sédimentation à l'origine des imposantes accumulations de sable et, parfois, d'argile qui alimentent aujourd'hui les magnifiques plages que nous connaissons.

Comme l'indique une des règles d'or de la géologie, le présent est la clé du passé. La dynamique du littoral qu'on observe aujourd'hui rappelle, elle aussi, à sa façon, l'activité littorale depuis longtemps révolue de l'ancien lac proglaciaire de Mantawa.

d) Morphosédimentologie des rives du réservoir

Voici une estimation de la composition actuelle des rives du réservoir. Dans l'ensemble, on observe que 39 % des berges du réservoir sont composées de till, 28,5 % de sable, 8 % de sable et gravier. Les autres types de matériaux composant les berges sont, en ordre décroissant d'importance, la roche en place (7,1 %), la tourbe épaisse (2,9 %), les cailloux et les blocs (0,7 %) et l'argile silteuse ou silt argileux (0,1 %) (Hydro-Québec).

Le réservoir fait face à un problème d'instabilité des berges, dont quelques 13 % sont actives, cette activité se concentrant malencontreusement dans la partie Ouest et occupée du réservoir. Les principales zones d'érosion sont situées au Sud de l'île Baribeau, dans la baie du Poste et dans la baie Ignace. Cette dernière concentre à elle seule les 2/3 des berges actives de l'ensemble

du réservoir, en particulier au site du camping Froment et dans son voisinage (Hydro-Québec, 1999).

Facies contenant des sédiments argileux

L'étude de ces divers sites réalisée précédemment par la MRC permet de distinguer trois (3) facies typiques de rythmites contenant des sédiments argileux. On observe, tout d'abord, à la surface de plusieurs estrans, des séquences rythmiques sablo-argileuses déformées, cisailées et modérément surconsolidées. Celles-ci sont particulièrement observables entre les îles de France et l'Anse à la chute. Sur la côte de l'Anse à la chute, on peut également voir en coupe verticale, des sédiments rubanés peu déformés, peu consolidés et contenant une forte proportion de sable fin et de silt. Enfin, aux pointes Blanches, situées juste en face, l'activité littorale a permis de dégager des séquences rythmiques formées de lits de sable atteignant 25 centimètres d'épaisseur.

Mis à part ces trois (3) facies bien typiques, les dépôts meubles sont constitués surtout d'accumulations de sable à granulométrie et à structures sédimentaires variables. Sur la côte des Terres Grises, on distingue par endroits un till fortement sablonneux incluant quelques cailloux et rarement des blocs. La rareté de ces éléments plus grossiers empêche, toutefois, la formation d'un péré naturel qui permettrait une stabilisation naturelle de la rive.

Secteurs les plus à risque

Lorsque l'on considère l'ensemble des zones à risques de mouvements de terrain (talus de plus de cinq (5) mètres de hauteur), on est porté à croire que les secteurs les plus à risque se situent au droit des fosses profondes prolongeant la pente des talus d'érosion sous l'eau. Ce sont les conditions que l'on observe à l'endroit où s'est produit un important glissement de terrain près du camping Saint-Ignace au début des années 1990.

L'équilibre morphosédimentologique des plages

Les magnifiques plages du lac Taureau ne peuvent être dissociées du processus d'érosion littorale. Quelques-unes ont atteint un stade de maturité plus avancé, comme sur la côte Sud de la baie du Milieu à proximité de l'auberge Plein Air Matawinie. La plupart d'entre elles sont cependant alimentées par des zones d'érosion très actives et se trouvent en équilibre dynamique.

Cette situation soulève la question de la pertinence de procéder à l'aménagement d'ouvrages de stabilisation. À priori, de telles interventions apparaissent souhaitables lorsqu'il s'agit de protéger un immeuble. Dans les secteurs qu'on désire réserver à la récréation, de telles solutions peuvent générer autant de problèmes que de solutions, car les modifications apportées à l'équilibre morphosédimentologique pourrait générer autant, sinon plus d'inconvénients que d'avantages. Diverses études de cas demandent d'être réalisées avant que des choix d'aménagement ne soit pris à ce sujet.

3.1.4 Les régions écologiques

Dans la cartographie actuelle des régions écologiques, le réservoir Taureau se situe à la ligne de transition de deux (2) zones bioclimatiques, la zone feuillue et la zone mixte. Dans la partie Sud du réservoir, c'est l'érablière à bouleau jaune qui prédominerait, atteignant sa limite Nord de distribution. Ces peuplements de feuillus se transformeraient graduellement en bétulaie jaune à sapin au Nord du réservoir. Les essences prédominantes sont : le peuplier faux-tremble, le bouleau à papier, le sapin baumier, le pin gris, l'épinette blanche et le pin blanc.

Le passage de cette limite au centre du bassin et du lac Taureau lui confère un caractère arbitraire, en ce sens qu'il apparaît discordant par rapport au contexte physiographique. On peut se permettre de penser qu'une analyse plus élaborée pourrait faire correspondre cette limite avec la limite Nord du bassin du Taureau lui-même.

3.2 La forêt

3.2.1 L'exploitation forestière

L'exploitation forestière importante qu'a connue la région, depuis le début du siècle, a entraîné l'utilisation du réservoir Taureau pour le flottage du bois depuis 1945-1950 jusqu'au début des années 1990. D'importants radeaux de billes de bois étaient stockés sur le réservoir. Au besoin, ces radeaux étaient remorqués jusqu'au barrage où le bois était évacué en direction de la rivière Saint-Maurice.

D'imposantes jetées ont également été aménagées dans certaines baies, dont notamment, les baies du Poste et du Milieu. Ces activités se sont poursuivies pendant plusieurs décennies avant d'être définitivement interrompues en 1989. À partir de ce moment et jusqu'en 1993, la Consolidated-Bathurst a procédé au nettoyage et à la renaturalisation des endroits affectés par les activités de flottage, plus particulièrement sur les jetées du Poste et du Milieu, opérations qui ont été supervisées par le MENVIQ.

Des coupes effectuées sur le pourtour du réservoir Taureau ont eu lieu principalement dans les années 80 et le début des années 90. De nouveaux secteurs de coupe sont prévus, surtout dans la section Est du réservoir, à l'intérieur du plan quinquennal 2000-2005. Toutes les essences sont prélevées afin de répondre aux besoins des 17 usines qui bénéficient d'un CAAF dans l'aire commune 62-02, aire commune qui inclut le réservoir Taureau.

3.2.2 L'état de la forêt

Deux (2) endroits autour du réservoir disposent encore de massifs forestiers non affectés par les coupes forestières :

- ♦ La côte Est de la baie Ignace, de la passe du Saindon à la crique Saint-Ignace;
- ♦ Les îles (54) sur le réservoir.

De nombreuses plantations sont en monoculture. Les coupes ont été réalisées en conservant une bande végétale de plus ou moins 20 mètres le long de tout cours d'eau (lac, rivière, ruisseau et milieu humide). Ces bandes sont souvent transparentes, soit à cause des espèces d'arbres en présence, soit à cause de la chute de certains arbres de la bande par érosion, vent violent ou incendie.

La forêt du milieu terrestre constitue l'élément complémentaire à l'eau du réservoir Taureau. L'activité économique de prélèvements de matière ligneuse génère, à l'intérieur même des limites du Parc, deux (2) types de paysages ou milieux ou habitats.

Les parterres de coupe

Le premier milieu présente des prairies, soit en plantation monoculturale, soit en régénération. Les pratiques antérieures de coupe ont laissé à maints endroits des ruptures dans le paysage. La phase terminale d'un chantier de coupe n'inclut pas ce souci d'aménager la zone de transition entre boisé et non boisé d'une manière esthétiquement plaisante qui ressemblerait à une prairie agricole et champêtre. D'autre part, les chemins forestiers servent souvent de supports aux activités motorisés, pour le meilleur et pour le pire : un accès, oui, mais sans aucun contrôle.

La forêt debout

Le second milieu correspond à la forêt qu'on pourrait qualifier d'intègre, c'est-à-dire, qu'elle n'a pas subi d'opération de coupe depuis au moins 50 ans. S'y promener est souvent une expérience très agréable pour avoir l'occasion de côtoyer des arbres aux dimensions adultes et un sol tapissé d'une végétation variable selon les conditions de terrain et d'ensoleillement. Notre exploration nous a permis de constater la beauté de ces lieux, en même temps que leur relative rareté. Certains secteurs de valeur supérieure, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des limites du Parc, mériteraient d'être préservés. Il serait aussi indiqué de protéger l'encadrement visuel en pratiquant des coupes de protection du paysage.

Des travaux de nettoyage des zones perturbées, quelles qu'en soient les origines, seraient également souhaitables. Les parterres de coupe derrière ces bandes demeurent parfois visibles du réservoir. Un exemple frappant et envahissant de cela est la vue de l'embouchure de la baie du Canot Rouge, sur son flanc Ouest coupé et travaillé en andins parallèles aux courbes de niveau, puis perpendiculaires dans le secteur attenant. Certains secteurs sont prévus pour des prélèvements de matière ligneuse qui présentent un intérêt récréatif certain :

- ♦ La côte Est de la baie Ignace, de la mer de l'Est à la crique Ignace;
- ♦ Les peuplements de pins blancs;

- ♦ Le secteur Sud de la baie de Roe;
- ♦ Le secteur du dépôt de la baie Bouteille.

La préservation du caractère naturel des rives

Dans les secteurs occupés par la villégiature, un déboisement plus ou moins systématique entre la rive et le chalet est effectué, vraisemblablement pour s'approprier la vue et permettre le déroulement des activités en relation avec le plan d'eau.

On voit l'attrait de ce comportement sur la Pointe Fine, où, malgré l'existence d'un «pattern» où la localisation du chemin public crée une bande forestière publique entre les lieux de villégiature et la rive, l'on constate parfois un déboisement illégal de cette bande pour créer un accès visuel au plan d'eau. Cette bande n'est pas confortablement fréquentable et ne favorise pas un lien visuel avec le plan d'eau aménagé, comme elle pourrait l'être, en parc linéaire.

On constate par contre une tendance à conserver un peu plus d'arbres sur des terrains de villégiature de phases récentes, par exemple, dans la baie Morrissette. Il est clair qu'il faudrait respecter des règles plus strictes quant aux marges de recul du bâtiment par rapport au lac, quant à la grandeur des terrains, quant aux droits de coupe sur le terrain. La question du statut et de la préservation du caractère naturel des rives est au centre du dossier de la villégiature.

Le milieu forestier est donc fortement affecté par les divers intervenants et les diverses interventions demandent d'être réévaluées et atténuées. Des mesures énergiques doivent être prises si l'on entend favoriser le développement d'une industrie touristique qui bénéficie de lieux propices au déroulement d'une diversité d'activités en nature. Une stratégie de marketing efficace peut attirer une nouvelle clientèle vers le Parc régional, mais seules des activités diversifiées dans des paysages émouvants, imposants et attrayants les motiveront à revenir.

3.2.3 L'analyse de visibilité à partir du plan d'eau

L'analyse de visibilité globale s'est réalisée sur le contour du lac Taureau. Les points d'observation utilisés proviennent d'une généralisation des vertex composant le polygone du lac. Chacun des 1 856 vertex est utilisé comme site d'intérêt avec un espacement maximum de 500 mètres entre chacun d'eux.

La distance de visibilité

Pour chacune des analyses de visibilité, le résultat est catégorisé en fonction des distances séparant les sites d'observation et le pixel terrain. Ainsi, les zones visibles seront classées selon trois (3) plans :

- ♦ l'avant-plan, 60 à 500 mètres;
- ♦ le moyen-plan, 500 à 3 000 mètres;
- ♦ l'arrière-plan, 3 000 mètres et plus.

La bande riveraine de 60 mètres est définie comme l'environnement immédiat et constitue une bande de protection intégrale.

Le degré de visibilité

Un deuxième niveau d'analyse permet de donner un poids à la visibilité obtenue à l'intérieur des plans. Ce poids est établi à partir d'un pourcentage relatif, calculé par le nombre de fois qu'un pixel sur le terrain est visible à partir d'un site d'intérêt. La valeur de référence permettant ce calcul est le pixel, ayant obtenu la plus haute visibilité. Les trois (3) degrés (fort, moyen et faible) servent à établir une classification des zones visibles en fonction d'un pourcentage, tel que présenté au tableau 3 ci-dessous.

**TABLEAU 3
SEUILS DE VISIBILITÉ POUR LE PANORAMA GÉNÉRAL ET
POUR LES SITES D'HÉBERGEMENT**

Degré de visibilité	Analyse du lac Taureau	Analyses des sites d'hébergement
Fort	25 % et plus	50 % et plus
Moyen	12,5 % à 25 %	25 à 50 %
Faible	1 à 12,5 %	1 à 25 %

La visibilité des divers peuplements forestiers

Le tableau 4 présente les résultats de l'analyse des peuplements parmi les zones visibles. Dans un premier temps, il permet de constater les superficies obtenues par plan, ainsi que le pourcentage de terrain visible au sein de chacun. L'énumération détaillée des superficies du couvert forestier ainsi que le pourcentage d'occupation sont, également, présentés. Ce pourcentage est calculé sur la superficie totale visible.

a) L'analyse de visibilité à partir des sites d'intérêts

En plus des analyses effectuées à partir du polygone généré par le lac, des analyses distinctes ont été réalisées pour chacun des sites potentiels d'implantation d'auberges et de centres d'hébergement. Le résultat visé permet de traiter la ressource « paysage » avec encore plus de rigueur pour chaque site.

b) L'occupation relative des divers types de couvert forestier

A des fins de connaissance générale, une première analyse a été faite sur l'ensemble du couvert forestier afin de se faire une idée sur la nature des peuplements prédominants sur le plan visuel.

Les résultats sont présentés pour chaque plan (avant-plan, moyen plan et arrière plan) en se référant aux critères de Josée Paquette sur l'analyse des paysages.

On remarque, tout d'abord, une chute brutale dans la visibilité du second plan (entre 500 mètres et 3 km), celle-ci tombant à 46,9 %, comparativement à 99,8 % pour le premier plan (entre 0 et 500 mètres). Quant au troisième plan (plus de 3 km), celui-ci n'est visible qu'à 3 %. En ce qui concerne la composition du couvert forestier, on remarquera que, tout âge confondu, les peuplements mélangés prédominent quelque peu sur les peuplements feuillus, alors qu'au second plan, la présence dominante de peuplements feuillus jeunes fait basculer le rapport.

TABLEAU 4
VISIBILITÉ DES DIVERS PEUPELEMENTS FORESTIERS
SELON LE PLAN CONSIDÉRÉ

Peuplements forestiers	Avant plan		Moyen plan		Arrière plan	
	Sup. (ha)	% visibilité	Sup. (ha)	% visibilité	Sup. (ha)	% visibilité
<i>Aulnaie</i>	36,3	0,4 %	46,0	0,3 %	11,8	0,1 %
Chablis	140,0	1,6 %	139,5	0,8 %	39,9	0,4 %
<i>Coupes 1980 - 1990</i>	170,9	2,0 %	237,2	1,4 %	57,8	0,6 %
<i>Coupes 1990 - 2000</i>	404,9	4,8 %	1 580,9	9,4 %	1 059,4	10,4 %
<i>Coupes partielles 1990-2000</i>	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	77,9	0,8 %
<i>Dénuqué humide</i>	89,1	1,0 %	152,6	0,9 %	18,9	0,2 %
<i>Dénuqué sec</i>	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	31,3	0,3 %
<i>Épidémie sévère</i>	0,2	0,0 %	21,9	0,1 %	6,1	0,1 %
<i>Feuillu jeune</i>	777,5	9,1 %	1 701,6	10,1 %	817,0	8,0 %
<i>Feuillu moyen</i>	877,2	10,3 %	1 915,5	11,4 %	1 202,7	11,8 %
<i>Feuillu mature</i>	853,0	10,0 %	2 100,9	12,5 %	1 814,5	17,7 %
<i>Friche</i>	65,6	0,8 %	103,1	0,6 %	0,0	0,0 %
<i>Gravière</i>	3,3	0,0 %	0,5	0,0 %	0,1	0,0 %
<i>Hydrographie</i>	75,3	0,9 %	26,6	0,2 %	6,8	0,1 %
<i>Ligne de transmission</i>	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	7,7	0,1 %
<i>Mélangé jeune</i>	1 559,5	18,3 %	3 464,9	20,6 %	800,1	7,8 %
<i>Mélangé moyen</i>	979,0	11,5 %	1 831,8	10,9 %	1 505,9	14,7 %
<i>Mélangé mature</i>	1 002,4	11,8 %	1 955,7	11,6 %	1 676,0	16,4 %
<i>Plantation</i>	1 108,1	13,0 %	1 205,2	7,2 %	778,3	7,6 %
<i>Résineux jeune</i>	27,5	0,3 %	13,8	0,1 %	5,0	0,0 %
<i>Résineux moyen</i>	110,0	1,3 %	138,5	0,8 %	141,1	1,4 %
<i>Résineux mature</i>	90,0	1,1 %	106,0	0,6 %	159,7	1,6 %
Terre agricole	5,8	0,1 %	22,5	0,1 %	0,0	0,0 %
<i>Terre inondée</i>	53,9	0,6 %	45,3	0,3 %	16,0	0,2 %
<i>Villégiature</i>	94,9	1,1 %	29,4	0,2 %	0,8	0,0 %

3.3 L'espace faunique

3.3.1 La faune aquatique

On retrouve trois (3) entreprises à caractère faunique à l'intérieur des limites du Parc, soit la réserve faunique Mastigouche qui occupe la côte Est du réservoir (baie de la Bouteille), un pourvoyeur concessionnaire, soit la pourvoirie du Pignon Rouge, occupant une partie de la côte Est de la baie du Milieu, et Canada Aventure, un pourvoyeur permissionnaire localisé sur la côte Ouest de la baie du Poste. Il semble qu'aucune de ces entreprises n'effectue de prélèvements fauniques importants sur le lac Taureau du fait qu'il fournit de faibles résultats à l'égard des espèces dites sportives.

En fait, l'essentiel de la clientèle provient des villégiateurs et des campeurs et il s'agit de pêcheurs. Seule la faune aquatique fait encore l'objet d'une utilisation significative.

a) Caractéristiques physicochimiques des eaux

Peu de données sont disponibles quant à la qualité de l'eau du réservoir Taureau. Quelques données sommaires ont été fournies par le MLCP et le MENVIQ. Toutes ces données ont été compilées à titre indicatif à l'intérieur de l'étude de GDG Environnement ltée (1993). Rappelons que les stations, les méthodes et les dates diffèrent d'une étude à l'autre.

La qualité générale de l'eau semble assez bonne. Le pH est légèrement acide (environ 6,5), mais au-dessus des valeurs critiques pour le poisson (5,5), même dans les pires conditions. La capacité tampon serait relativement faible, l'alcalinité totale étant de l'ordre de 6 mgL-1. La conductivité est faible, caractéristique des eaux peu productives. La transparence est de l'ordre de 2 à 4 mètres. Enfin, Choquette et Shooner (1988) notent que la qualité bactériologique de l'eau serait douteuse à proximité de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

De façon générale, l'examen des données de l'étude de GDG Environnement ltée (1993) et des études antérieures révèle que la qualité de l'eau du réservoir Taureau est adéquate pour les usages relatifs à la vie aquatique. Les seules conditions potentiellement limitantes ont été identifiées en avril 1993 à des endroits plus ou moins isolés du bassin principal alors que le réservoir était à son plus bas niveau et que le couvert de glace était toujours en place. En conséquence, les conditions observées à cette date sont des conditions extrêmes. Malgré cela, les teneurs en oxygène semblent adéquates, sauf dans une station en avril 1993 (1,15 ppm). Règle générale, l'oxygène dissous dans la zone 0-10 mètres présentait des taux de saturation au-dessus de 65 %.

D'ailleurs, la quasi-absence de conditions limitantes au niveau de la qualité de l'eau à l'hiver n'a rien de surprenant compte tenu du fait que près de la moitié du réservoir prend un aspect fluvial lorsque celui-ci atteint la cote minimale. Le caractère fluvial de certains tronçons libres de glace lui garantit alors une meilleure oxygénation.

b) La composition de l'ichtyofaune

Au niveau des données d'inventaire, nous retenons les résultats obtenus par GDG Environnement ltée en 1993. Des pêches expérimentales ont révélé la présence de dix (10) espèces de poisson. En termes d'abondance, la perchaude domine largement cette récolte avec 76,8 % des captures. Le meunier noir (15,1 %), le méné jaune (2,8 %), la outouche (2,2 %), la barbotte brune (1,5 %), l'achigan à petite bouche (0,7 %), le grand brochet (0,6 %), la ouananiche (0,2 %), le doré jaune (0,1 %) et le crapet-soleil (< 0,1 %) composent la balance de la récolte. Si on exclut la perchaude, les autres espèces d'intérêt sportif (grand brochet, doré jaune, ouananiche et achigan à petite bouche réunis) représentent 1,6 % des captures.

Au chapitre de la biomasse, le meunier noir domine avec 55,6 %, suivi de la perchaude (22,6 %) et du grand brochet (11,9 %). Les sept (7) autres espèces réunies représentent 10 % de la biomasse totale.

La présence de la ouananiche est le résultat d'un programme d'introduction de l'espèce récemment mis sur pied par le MLCP. En effet, à la suite de campagnes de pêche effectuées en 1985 et 1986, le MLCP a mis de l'avant, en 1989, un programme d'introduction de la ouananiche prévoyant le déversement de 10 000 tacons à tous les deux (2) ans jusqu'en 1997. Le programme s'est arrêté en réalité à l'hiver 1991.

c) L'évolution de la situation d'hier à aujourd'hui

Si l'on confronte les témoignages des usagers du réservoir interrogés lors de l'étude de GDG Environnement ltée en 1993 (neuf (9) personnes) et les propos relevés lors de l'enquête tenue à l'été 1985 par l'Association des propriétaires et locataires de Mattawin-du-Lac avec la séquence temporelle des perturbations d'origine anthropique (date de la mise en eau, historique du marnage, date du début du flottage, période d'intensification de la villégiature) et les résultats de l'étude de GDG Environnement ltée de 1996, certaines concordances apparaissent importantes.

La presque disparition du doré jaune

Premièrement, le doré survivait bien entre 1930 et 1950, malgré le marnage. Deuxièmement, la population de doré a décliné de façon importante et rapide entre cinq (5) à dix (10) ans (1950-1955) après le début des activités intensives de flottage du bois (environ 1945). À ce chapitre, l'examen du bassin hydrographique du réservoir Taureau permet de constater que les seuls tributaires offrant des frayères en eau vive susceptibles de supporter une population de doré jaune sont les rivières du Poste et du Milieu. Or, ces habitats ont subi, pendant plusieurs décennies, d'importantes perturbations en rapport avec les activités liées à l'exploitation forestière. Des empilements de bois auraient obstrué l'accès à ces tributaires au printemps, alors que le niveau du réservoir était bas, et des dépôts répétés de débris ligneux auraient colmaté des surfaces caillouteuses auparavant utilisées pour la fraie.

L'introduction de l'achigan à petite bouche

Cette période correspond, également, au développement intensif de la villégiature et à l'augmentation subséquente de la pression de pêche alors que les frayères devenaient moins productives. L'introduction de la perchaude et de l'achigan à petite bouche a eu lieu dans les mêmes années.

La régression du brochet

Concernant le brochet, la régression de l'espèce, depuis le début des années 1970, serait attribuable à des problèmes de recrutement liés à la gestion du barrage. La plupart des habitats propices à la reproduction de cette espèce sont situés dans les deux (2) premiers mètres sous la cote maximale du réservoir et ils ne sont accessibles qu'une année sur deux (2) durant la période de fraie de cette espèce. D'ailleurs, entre 1979 et 1993, on trouve huit (8) années sur 13 qui sont problématiques à cet égard. Cette situation ne peut, cependant, pas être corrigée, car le remplissage printanier du réservoir est tributaire des apports hydriques naturels. En outre, les bas niveaux maintenus plus longtemps durant les hivers 1977, 1979, 1981, 1982, 1985, 1990 et 1992 ont également pu augmenter le taux de capture à la pêche récréative pratiquée durant l'hiver. En conséquence, l'effet combiné de la gestion du réservoir et de la pêche apparaît suffisamment important pour expliquer la régression du grand brochet au cours des dernières années.

L'introduction de la ouananiche

La ouananiche a été introduite de 1989 à 1991 en quatre (4) déversements substantiels totalisant 18 055 individus d'âge différent. L'inventaire des peuplements piscicoles réalisé en 1992 a révélé que le doré jaune est quasi-absent et que la population de grand brochet est en situation précaire. Les causes possibles de leur déclin apparaissent donc multiples et concomitantes. Les éléments de discussion retenus à ce titre sont les activités reliées au flottage du bois, la gestion du réservoir, l'habitat et l'exploitation halieutique.

d) Habitat de reproduction en rivière

Le suivi des géniteurs et des œufs ainsi que la caractérisation des frayères ont mis en évidence l'importance des rivières du Poste, du Milieu et Laviolette pour le support des populations de poissons du réservoir Taureau. En plus d'être utilisées par plusieurs espèces de poissons, ces rivières présentent une grande quantité d'habitats de bonne qualité. Les autres rivières tributaires du réservoir Taureau présentent des conditions qui limitent leur utilisation par l'ichtyofaune. Ainsi, la rivière Mattawin est inaccessible en raison de la présence d'une chute infranchissable à sa confluence avec le réservoir, alors que la rivière aux Cenelles présente un pH susceptible de causer des mortalités d'œufs.

Doré jaune

Pour les poissons d'espèce sportive du réservoir Taureau, les rivières servent de frayères, surtout dans le cas du doré jaune, le brochet frayant en eau calme et peu profonde. En termes

d'étendue, les habitats propices à la reproduction du doré jaune occupent 4 500 m² dans la rivière du Poste, 1 500 m² dans le ruisseau Hamel, 6 000 m² dans la rivière Laviolette et 18 000 m² dans la rivière du Milieu (tableau 5). La rivière Mattawin offre une superficie intéressante en amont de la chute (9 300 m²). Toutefois, cette chute est considérée infranchissable pour l'ichtyofaune et les surfaces utilisables dans le bief aval immédiat de cet obstacle sont négligeables.

Pour ce qui est des tributaires de moindre importance, notons que la plupart d'entre eux présente une trop faible profondeur ou un débit trop faible. Quatre (4) ruisseaux présentent, cependant, des conditions intéressantes pour la fraie du doré jaune. Il s'agit des ruisseaux Ignace, Brûlé, de la Bouteille et du lac au Piège. Ces ruisseaux présentent (Plan directeur provisoire, document de travail, 12 juin 2001) moins de 500 m² d'habitat propice. Bien que le doré puisse frayer dans ces tributaires, il n'est pas certain qu'ils seraient systématiquement tous utilisés même si on améliore leur potentiel par un aménagement, situation déjà observée au réservoir Kiamika. Dans ces conditions, on juge que leur contribution au recrutement d'une éventuelle population de doré ne serait pas significative en comparaison des grandes rivières tributaires du réservoir Taureau.

Ouananiche

Récemment, une étude de la Société de la faune et des parcs avait lieu dans les tributaires du réservoir Taureau afin d'identifier et de caractériser les habitats de reproduction de la ouananiche. Les résultats devraient être connus sous peu. Ils permettront d'évaluer le potentiel salmonicole et la viabilité de cette population dans le réservoir taureau.

TABLEAU 5
CARACTÉRISTIQUES DES HABITATS PROPICES À LA REPRODUCTION DU DORÉ
JAUNE DANS LES PRINCIPAUX TRIBUTAIRES DU RÉSERVOIR TAUREAU

Situation de l'habitat	Superficie	Gros bloc	Bloc	Galet	Cailloux	Gravier	Profondeur Moyenne
<i>Secteur rivière du Poste</i>							
• Première chute	2500 m2		5 %	75 %	15 %	5 %	Ind.
• Rapide amont de la chute	2000 m2	-	40 %	30 %	-	-	0,3-0,8 m
• Ruisseau Hamel	1500 m2	30%	20 %	25 %	30 %	15 %	0,3-0,8 m
		10%					
<i>Secteur rivière du Milieu</i>							
	4600 m2		35 %	45 %	5 %	-	0,7 m
• Premier rapide	9000 m2	15%	35 %	40 %	-	-	0,7 m
• Second rapide	4400 m2	25%	50 %	30 %	-	-	0,5 m
• Troisième rapide	6000 m2	20%	10 %	40 %	30 %	20 %	0,6 m
• Rivière Laviolette		-					
<i>Secteur rivière Matawin</i>							
	6800 m2		40 %	40 %	-	-	0,3-0,8 m
• Premier rapide amont	2500 m2	20%	40 %	40 %	-	-	0,3-0,8 m
• Second rapide amont	1000 m2	20%	40 %	20 %	-	-	0,3-0,8 m
• Émissaire lac Kayagamac		40%					

e) **Habitats lacustres dans le réservoir**

On retient de cette section que la qualité de l'eau ne présente aucune condition limitante pour le grand brochet dans la portion de la colonne d'eau fréquentée par cette espèce.

Par ailleurs, on a rapporté que le marnage du réservoir Taureau limitait la reproduction du grand brochet en rendant inaccessible les secteurs d'herbiers inondables au printemps (GDG Environnement ltée, 1993). Cette situation est attribuable à la configuration du réservoir qui rend son remplissage essentiellement tributaire de l'hydraulicité printanière. Dans ces conditions, on ne peut intervenir au niveau de la gestion hydraulique du réservoir pour favoriser la reproduction du grand brochet. Il faut plutôt envisager de préserver certains secteurs des fluctuations occasionnées par le marnage.

f) Potentiel halieutique théorique

Doré jaune

Le calcul de rendement de pêche s'est inspiré d'une méthode mise au point par le MEF pour le calcul des bénéfices économiques découlant d'un projet d'aménagement de l'habitat du poisson (Lemieux et Bérubé, 1995). Les intrants nécessaires à l'utilisation de cette méthode vont de la morphométrie du plan d'eau à des éléments biométriques et bioéconomiques. Mentionnons que des valeurs pouvant être considérées comme réservées ont aussi été utilisées afin de situer le projet dans une perspective plus conservatrice.

Les valeurs de fréquentation obtenues par GDG Environnement ltée en 1996 (9 299 j-p/an) suggèrent une pression de pêche de 0,98 j-p/ha/an pour le réservoir Taureau. Or, on a constaté, qu'en moyenne, la pression de pêche s'établit respectivement à 0,96, 1,39 et 2,33 j-p/ha dans les réservoirs Cabonga, Dozois et Baskatong depuis le début des années 1980; les valeurs les plus récentes s'établissant à 0,70 (1993), 0,90 (1994) et 3,01 (1994) pour ces trois (3) réservoirs (Hydro-Québec, 1995). Si on rapporte ces dernières valeurs à la superficie du réservoir Taureau (9 505 ha), on obtient une fréquentation variant entre 6 653 et 28 610 j-p.

Par ailleurs, la situation du réservoir Kiamika (4 250 ha) pourrait davantage se rapprocher de la situation du réservoir Taureau. En effet, ce plan d'eau, où le doré jaune était autrefois abondant, a vu cette espèce régresser jusqu'à un niveau non exploitable. On a procédé, depuis la fin des années 1980, à la restauration d'habitats, l'ensemencement de ouananiches et la réimplantation du doré (GDG Environnement ltée, 1993). Or, les statistiques de pêche de la principale pourvoirie opérant sur ce plan d'eau ont révélé une fréquentation de 5 800 et 4 325 j-p en 1991 et 1992, ce qui donne une pression respective de 1,36 et 1,01 j-p/ha.

Si on s'en tient aux estimations de GDG Environnement ltée, 1996, il s'ensuit une récolte globale de 4 774,20 dorés/année pour le réservoir Taureau. Lors de la consultation publique concernant le développement du réservoir Taureau, le ministère de l'Environnement et de la Faune incluait des résultats de pêche de certains réservoirs des régions de l'Outaouais et de la Mauricie (voir tableau 6).

TABLEAU 6
RÉSULTAT DE PÊCHE DE CERTAINS RÉSERVOIRS DES RÉGIONS DE L'OUTAOUAIS
ET DE LA MAURICIE

	Hectares	Doré/hectare	Kg/hectare	Doré, brochet et touladi
Dozois (1978)	23 661	2.75	1.788	b-d
Victoria (1978)	10 835	1.60	1.040	b-d
Cabonga (1978)	39 195	1.36	0.884	b-d-t
Baskatong (1985)	29562	0.68	0.334	b-d
Gouin	150 200	0.61	0.348	
Taureau	9 500	0.70	N/d	b-d

Source : Le doré jaune au Québec : Biologie et gestion, Hazel et fortin, 1986

Selon leur estimation, le rendement du réservoir Taureau pourrait atteindre 0.7 doré à l'hectare soit une récolte potentielle de **6650 dorés** à long terme (plus de 10 ans) lorsque la population sera établie.

Ouananiche

Concernant cette espèce, il existe à l'heure actuelle plusieurs inconnus qui ne permettent aucune véritable estimation du potentiel halieutique. Cependant, il est possible de se référer aux données recueillies dans des plans d'eau qui produisent de la ouananiche, à la condition que l'on formule l'hypothèse que le réservoir Taureau serait apte à faire vivre une population de ouananiche. À cet égard, le tableau 7 suivant présente des rendements de pêche annuels observés dans quelques lacs à ouananiches des états du Maine et du New Hampshire et de la province de Québec. En ne considérant que les lacs qui n'ont aucun support ou qu'un support partiel par des ensemencements, on obtient un rendement de 0,37 kg/ha/année avec des extrêmes variant de 0,30 à 0,55 kg/ha/année. Le MLCP région 02 présente une approche préliminaire de la problématique et utilise un rendement cible de 0,35 kg/ha/année.

Compte tenu de la superficie du réservoir, on pourrait espérer, de façon optimiste, une récolte de 3 325 kg/année. Selon l'étude menée pour la création de l'aire faunique communautaire au Lac St-Jean, le poids moyen de la ouananiche se situerait aux alentours de 0,86 kg. On obtiendrait avec ce poids estimé une production annuelle de 3 866 ouananiches, toujours à condition que le réservoir Taureau soit en mesure de soutenir une population de ouananiches.

TABLEAU 7
RENDEMENTS DE PÊCHE ANNUELS OBSERVÉS DANS DES LACS À OUANANICHES
DES ÉTATS DU MAINE ET DU NEW HAMPSHIRE
ET DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

PLANS D'EAU	LIEU	SUPERFICIE (HA)	RENDEMENT MOYEN (kg/ha-année)	NOMBRE D'ANNÉES DE DONNÉES
Eagle ³	Maine	2300	0.30	3
Long	Maine	2400	0.52	3
Long	Maine	400	0.10	1
Mooselockmeguntic ³	Maine	6600	0.33	1
Portage ³	Maine	1000	0.30	3
Scoodic	Maine	200	0.74	7
Square ²	Maine	3300	0.55	3
St-Froid ³	Maine	1000	0.39	3
Rangeley	Maine	2400	0.28	1
Winnepesauke	New Hampshire	18500	0.62	3
Winnisquam	New Hampshire	1700	0.65	3
Au Sorcier	Québec	900	0.51	20
Memphrémagog	Québec	9500	0.36	1
Moyenne			0.43	
Moyenne pour lacs peu ou pas soutenus par ensemencement ⁴			0.37	

1. Source : Omer Gauthier (m.l.c.p., région 02, comm. Pers.)
2. Production naturelle seulement.
3. Production naturelle surtout, en partie aidée par des ensemencements.
4. Ces lacs sont identifiés par la note 2 ou 3.

3.3.2 La faune terrestre

a) La faune avienne

Suite à l'inventaire effectué dans un territoire incluant le Nord du réservoir Taureau, 135 espèces d'oiseaux ont été observées, celles-ci appartenant à 36 familles différentes. À l'intérieur de ce groupe, on retrouve 77 espèces considérées communes à la région et qui nichent plus ou moins régulièrement sur le territoire étudié. Il faut noter l'importante représentation de la famille des anatidés, qui regroupent plus particulièrement les canards et les oiseaux de proie. De plus, il a été observé que 11 espèces sont des oiseaux de passage lors des migrations printanières et automnales.

b) Les reptiles et les amphibiens

Vu sa nordicité, le territoire n'a révélé que très peu de ces habitants des lacs, lieux humides et coins sombres. Chez les reptiles, une seule espèce fut rencontrée. Par contre, chez les amphibiens, huit (8) espèces furent identifiées, dont certaines, les mieux adaptées au Nord, se reproduisent en grand nombre et s'accaparent les vastes secteurs du territoire. Parmi celles-ci, on retrouve, plus communément, la grenouille des bois, la rainette crucifère et le crapaud d'Amérique.

c) Les mammifères

Les forêts nordiques sont reconnues pour la présence importante de grands mammifères, dont l'orignal est le principal représentant dans la région. Cependant, il est aussi permis d'observer des petits mammifères souvent plus discrets. Six (6) ordres furent rencontrés sur le terrain, totalisant 38 espèces.

Chez les insectivores, quatre (4) espèces de musaraigne furent observées ainsi que la condylure étoilée. De plus, deux (2) espèces représentant la famille des chauves-souris ont été formellement identifiées.

Concernant les rongeurs, l'inventaire a permis de dénombrer 13 espèces, positionnant cet ordre en deuxième place derrière l'ordre des carnivores. On y retrouve, entre autre, le castor et le groupe des lagomorphes représenté uniquement par le lièvre d'Amérique. Ce sont les deux (2) espèces rencontrées le plus souvent.

La présence de cinq (5) familles parmi les groupes des carnivores est caractéristique des régions du Nord. Entre autre, on note l'abondance et la diversité des mustélidés (belette, loutre, etc.) et la présence non moins importante des canidés, avec le renard roux en tête de liste au niveau de l'abondance, le loup gris avec une population décroissante et quelques rares observations de coyote.

On ne peut passer sous silence la présence de l'ours noir dans la région ainsi que le lynx du Canada, dont le trappage a eu pour effet de diminuer drastiquement les effectifs. Ce dernier est, d'ailleurs, considéré comme une espèce rare depuis plusieurs années. Dans la même famille des félidés, le cougar, espèce pratiquement disparue du territoire québécois, aurait été vu en 1987 sur le territoire étudié (mention).

Finalement, chez les cervidés, un fait intéressant a été observé. Pendant les deux (2) années d'inventaire, aucun orignal n'a été vu sur le territoire alors qu'il représente le grand mammifère des forêts boréales. Par contre, plusieurs cerfs de Virginie sont venus alimenter les observations avec une densité estimée provisoirement à un individu/km².

3.4 L'espace récréatif

3.4.1 Les valeurs récréatives propres aux rives et au littoral

Le contenu de cette section provient, essentiellement, de l'étude des rives du réservoir Taureau réalisée par la MRC de Matawinie à l'été et à l'automne 1995. Cette étude permet de bien caractériser les potentiels reliés à l'eau et à la rive. La présentation des résultats correspond, pour l'essentiel, au découpage utilisé par la chambre de commerce de la Haute Matawinie dans les études ultérieures. Pour ce qui est des tableaux, les informations se répartissent en deux (2) groupes, soit celles relatives à la morphosédimentologie des rives et celles à l'utilisation du sol.

Le périmètre du réservoir Taureau, utilisé pour la présente compilation, est établi à partir de cette carte, alors que l'élévation du plan d'eau est inscrite à 355,0 mètres d'altitude. On se rappellera que les données relatives aux îles ne sont pas comptabilisées, cette estimation ayant été limitée à la côte principale. Les tableaux ont tous été regroupés à la fin de cette section (tableaux 8 et 9).

Les informations sur la morphosédimentologie ont été subdivisées en deux (2) classes, soit celles de la côte et celles du littoral. Les informations relatives à l'utilisation du sol relèvent de trois (3) classes, soit les habitations et équipements nautiques, le camping et le réseau routier classé selon les critères de la classification fonctionnelle du ministère des Transports du Québec.

Caractérisation de la côte

Deux (2) données servent à caractériser la côte, soit la pente, qui peut être inférieure ou supérieure à 15 %, et la présence de talus d'érosion, dont la hauteur peut être inférieure ou supérieure à cinq (5) mètres. La valeur de 15 % pour les pentes a été retenue, car c'est à partir de cette valeur que les conditions de terrain imposent un accroissement significatif en terme de coût de construction ou en terme de risque de dégradation de la productivité biologique des sols. Quant aux talus d'érosion, la hauteur de cinq (5) mètres constitue la hauteur critique pour la détermination des zones à risques de mouvements de terrain.

Caractérisation du littoral

La rive, dans sa partie où l'eau entre en contact avec le terrain, a été classifiée de façon à faire ressortir les plages de qualité supérieure. On distingue ainsi les rives sablonneuses, les plages et les grandes plages. Les plus grandes plages possèdent habituellement une pente dans l'eau relativement faible, soit moins de 10 %. Elles possèdent aussi un haut de plage qui n'est pas inondé, même lorsque le niveau d'eau se situe à moins de 50 cm de sa cote maximale. À ces données s'ajoutent les rives caillouteuses et rocheuses, les rives herbeuses et celles ayant une composition mixte. Enfin, la limite des hauts-fonds fut déterminée à partir de photographies aériennes infrarouges prises en juin 1987, alors que le niveau du réservoir se situait approximativement à deux (2) mètres sous sa cote maximale.

Cette caractérisation sommaire du littoral doit être considérée comme élémentaire et ne vise qu'à établir une première différenciation quant à ses possibilités d'utilisation à des fins récréatives. Cette étude pourra donc ouvrir la porte à des analyses plus poussées réalisables ultérieurement.

Caractérisation de l'utilisation du sol

Quant à l'utilisation du sol, la représentation cartographique a été réalisée en vue d'établir une première proportionnalité dans l'utilisation du milieu riverain. À cette fin, les campings et les marinas ont fait l'objet d'une enquête en vue d'afficher leur capacité d'accueil. Quant au camping sauvage, qui peut prendre plusieurs formes, on doit retenir que la plupart des sites identifiés peuvent être occupés par deux (2) tentes ou plus, soit jusqu'à une dizaine pour les endroits les plus fréquentés, comme les sites de l'île du Village.

a) La baie Dominique

La baie Dominique représente 20,6 % du périmètre du lac Taureau. Elle est considérée comme la plus grande des baies. Elle s'étend vers le Nord du village de Saint-Michel-des-Saints et sa morphologie est caractérisée par un plan d'eau rectiligne orienté Nord-Sud. On peut la subdiviser en trois (3) sections principales, soit la partie Sud nommée baie du Village, la partie centrale, qui s'étend de la baie du Village à l'île aux Sables, et la partie la plus au Nord, qui va de l'île aux Sables à la Pointe Fine. À cela s'ajoute deux (2) appendices importants, soit la baie Morissette et la baie des Quenouilles (baie Plourde). Un peu plus de 40 % des côtes de la baie Dominique est constitué de pentes supérieures à 15 % et les talus d'érosion se limitent à la partie Sud-Ouest de la baie du Village. Il s'agit donc, dans l'ensemble, de rives relativement stables. Les pentes supérieures à 15 % se concentrent dans la partie centrale, soit au Sud-Ouest de l'île aux Sables et au Sud du domaine de la Passe. On en retrouve, également, un peu du côté Ouest de la baie du Village.

Au niveau du littoral, les sédiments se répartissent de la façon suivante. On retrouve principalement des rives rocheuses dans des proportions de 55 %, ces dernières étant surtout associées aux pentes fortes. La baie Dominique est l'une des baies où le pourcentage de rives rocheuses est très élevé. En fait, on ne retrouve pratiquement pas de rives de sable et de gravier, à l'exception de trois (3) sites localisés autour de la baie du Village et sur la côte Ouest de la baie Dominique faisant face à la Pointe Fine (voir plan couleur 2). Cette baie possède la plus forte proportion de rives mixtes avec 7,4 %. Autre fait important à souligner, presque la moitié des rives de la baie est associée à des hauts-fonds. On remarquera, également, la prépondérance des rives herbeuses le long de la côte Ouest. Cette situation est due au fait que cette côte se trouve habituellement sous le vent, donc peu affectée par l'influence des vagues.

La villégiature est localisée principalement au Sud de la baie du Village avec l'agglomération villageoise de Saint-Michel-des-Saints à l'arrière plan. On la retrouve, également, sur la côte Ouest de la Pointe Fine, au Sud-Est de la baie aux Quenouilles et au domaine de la Passe. Mais en ce qui concerne l'habitat, la réalité la plus particulière à la baie Dominique est la concentration d'entreprises et d'équipements récréotouristiques autour de la baie du Village. On y retrouve trois (3) rampes de mise à l'eau, dont le quai du gouvernement fédéral, trois (3)

marinas, la plage municipale, un terrain de camping et deux (2) auberges. Exception faite de Rawdon et Saint-Donat, il s'agit du plus important pôle récréotouristique.

b) La baie du Milieu

La baie du Milieu, avec un périmètre de 24,8 km, représente 10,4 % de celui du réservoir Taureau. Elle se jette dans la partie Nord-Ouest de la baie Dominique et sa morphologie se caractérise par un élargissement progressif de l'Ouest vers l'Est qui rappelle la forme d'un estuaire. Elle est relativement étroite dans sa partie amont et ne possède pas d'île.

Soixante-dix pour cent (70 %) des côtes de la baie du Milieu est constitué de pentes inférieures à 15 %, ce qui est beaucoup, et 63,7 % d'entre-elles ne présentant pas de talus. Cependant, à ces plates-formes sont associés des terrains marécageux comme ceux du marais aux castors localisés au centre Sud de la côte de la baie du Milieu. Enfin, on ne retrouve pas de talus supérieurs à cinq (5) mètres et très peu de talus inférieurs à cinq (5) mètres, ceux-ci se concentrant dans la section amont de la côte Sud.

Au niveau du littoral, 52 % des rives sont constituées d'herbiers, ce qui concorde avec la stabilité relativement grande des côtes. Aussi, 71 % de ces rives sont bordées de hauts-fonds, soit la deuxième en importance après la baie Ignace. Et avec 6,5 % de grandes plages, la baie du Milieu est la plus avantagée de ce côté. Ces dernières se concentrent surtout dans la partie Sud-Est de la baie, soit tout près de l'île aux Sables.

En terme d'utilisation du sol, la baie du Milieu se caractérise surtout par le camping sauvage, sept (7) sites ayant été identifiés à cette fin, dont six (6) sur la côte Sud. Fait unique pour l'ensemble du réservoir Taureau, il existe un site occupé par des roulottes, soit sur le lieu d'une ancienne jetée de la compagnie Stone Consolidated. On n'observe aucune implantation de villégiature et aucun service à caractère récréotouristique dans ce secteur.

c) La baie du Poste

Avec un périmètre de 22,0 km, la baie du Poste représente 9,2 % du périmètre du réservoir Taureau. Sa forme rappelle un cône rectiligne peu évasé et se terminant du côté Nord par deux (2) embranchements formant un « Y ». Elle est située immédiatement au Nord de la baie du Milieu et possède quelques îles, dont deux (2) à la jonction des deux (2) embranchements. Elle est la plus longue de toutes les baies du réservoir Taureau après la baie Dominique.

Comme pour la baie du Milieu, la topographie entourant cette baie est dominée par les terrasses sablonneuses qui couvrent de grandes superficies. Seulement 15 % des côtes a des pentes supérieures à 15 %. On retrouve, cependant, une importante concentration de talus d'érosion dont la hauteur est inférieure à cinq (5) mètres (32,7 % des rives), principalement sur les embranchements au Nord de la baie. On y observe aussi quelques talus d'érosion dont la hauteur excède cinq (5) mètres (6,4 % des rives). On peut donc considérer que les rives de la baie du Poste sont relativement actives, se plaçant au second rang à ce chapitre après la baie Ignace.

Le littoral est surtout formé de simples rives de sable et de gravier (47,7 %), la baie du Poste se classant au premier rang à ce niveau. En tenant compte des plages (10,0 %) et des grandes plages (6,4 %), le pourcentage de rives sablonneuses s'établit à 64,1 %, ce qui la place au second rang après la baie Ignace. Comme on peut s'en douter, cette prédominance des rives sablonneuses est associée aux nombreux talus d'érosion. On retrouve aussi sur cette baie le minimum de rives rocheuses (3,2 %). De plus, elle vient au second rang pour la quantité de marais et d'herbiers, ceux-ci occupant presque le tiers du périmètre (30,9 %). Quant aux haut-fonds, ils sont plutôt rares (14,1 %) et se localisent surtout dans la moitié Sud de la baie près de l'embouchure de la rivière aux Marais.

Quant à l'occupation du territoire, la baie du Poste cache quelques « squatters » localisés particulièrement dans l'extrême Nord de la branche Ouest. Elle vient au second rang pour ce qui est des sites de camping, trois (3) d'entre eux étant situés sur des îles. Deux (2) sites de baignade ont aussi été identifiés, ces sites n'étant alors occupés que par des baigneurs. La navigation y est présente surtout dans la partie Sud qui s'ouvre sur la mer de l'Ouest. Le grand nombre de sites de camping que l'on trouve dans le secteur y est pour quelque chose. On y retrouve même des motos-marines utilisées pour faire de la randonnée d'exploration dans les bras marécageux entourant les îles.

d) La mer de l'Ouest

La mer de l'Ouest constitue le cœur de la partie Ouest du réservoir Taureau, empruntant à l'extrémité Sud de la baie du Poste, à partir de l'île Jaune, et à la partie Nord de la baie Ignace depuis l'île du Village. Le périmètre de ce plan d'eau s'établit à 46,2 km, soit 19,3 % du périmètre du lac Taureau, ce qui la place au second rang après la baie Dominique. La mer de l'Ouest regroupe un nombre considérable d'îles, particulièrement l'archipel de l'île de France qui se localise au cœur même du plan d'eau.

La côte de la mer de l'Ouest se partage pratiquement à part égale entre les pentes supérieures à 15 % (47,8 %) et celles inférieures à 15 % (52,2 %). Les rives sont relativement stables dans l'ensemble, les talus d'érosion n'affectant que 8,7 % du périmètre. Les talus dont la hauteur est supérieure à cinq (5) mètres (2,6 %) se concentrent au cap Mattawin et sur la côte Ouest au Nord de l'île Noir. Mentionnons, également, les talus sablonneux de l'île du Village visibles de très loin et qui ne sont pas comptabilisés dans cet exercice, comme toutes les autres données morphosédimentologiques caractérisées sur les rives des îles.

Le littoral de la mer de l'Ouest est constitué principalement de roches (40 %) et d'herbiers (31,4 %), totalisant presque les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) du périmètre. Dans le cas des plages (13,0 %) et des grandes plages (5,2 %) considérées comme des zones de potentiel touristique, on les retrouve à cinq (5) endroits en particulier, soit dans la partie Nord-Ouest conduisant à la baie du Poste (île jaune, pointe aux Voiliers, banc de l'île Noire), à la pointe Fine, dans la partie Ouest de la baie de Roe, autour de l'île de France et à l'île du Village. On note, enfin, que plus du tiers des rives correspond à des hauts-fonds, ceux-ci étant fréquemment associés aux plages.

On observe, quant à l'utilisation des rives, trois (3) sites de villégiature tous situés le long de la côte du Sud-Ouest (Pointe Fine, Havre aux Trois Entrées, secteur Mattawin), deux (2)

« squatters » (côté Nord) et deux (2) terrains de camping offrant globalement une capacité de support de 172 sites. Le camping sauvage y est très important avec 24 sites, dont 14 sur les îles. À cela s'ajoutent quatre (4) sites de baignade, ce qui fait de la mer de l'Ouest la partie du lac Taureau la plus utilisée à des fins récréatives.

En ce qui a trait à la navigation, on compte trois (3) marinas et trois (3) rampes de mise à l'eau. La mer de l'Ouest et la baie Dominique sont donc les deux (2) seuls plans d'eau du réservoir Taureau à offrir ces deux (2) services conjointement. De par sa localisation, on observe une importante circulation d'embarcations motorisées transitant entre le pôle du village et celui de Mattawin. En fait, ce secteur du réservoir Taureau est à la fois un carrefour de navigation entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud du réservoir. C'est aussi le secteur le plus utilisé pour la navigation à voile, à cause de la largeur maximale du plan d'eau et aussi à cause de la hauteur très faible des côtes qui offrent un minimum de résistance au passage des vents. Entre son extrémité Nord (baie du Poste) et son extrémité Sud (île du Village), la distance est de 11 kilomètres, alors que la largeur d'Est en Ouest varie de 1,5 à cinq (5) kilomètres. Il s'agit donc d'un milieu de transit et d'un lieu d'exploration fort attrayant aux multiples facettes, les rivages de qualité faisant l'objet d'une répartition tout azimut autour du plan d'eau.

e) La baie Ignace

La baie Ignace (plan couleur 5) constitue, avec la baie Dominique, la partie du réservoir Taureau la plus au Sud et la dernière de la section Ouest du réservoir. Elle se situe dans le prolongement Sud de la mer de l'Ouest et ne comprend aucune île. Son périmètre est de 14,8 kilomètres, représentant 6,2 % du périmètre du réservoir Taureau, ce qui la classe la plus petite de toutes.

Le relief des côtes de la baie Ignace est le plus accidenté de toutes les baies décrites jusqu'à maintenant. En fait, 56,1 % de son périmètre est caractérisé par des pentes supérieures à 15 %, contre 43,9 % pour les pentes inférieures à 15 %. Et de celles-ci, 31,1 % sont des pentes inférieures à 15 % sans talus. Globalement, la baie Ignace est la plus affectée par l'érosion (45,2 %). Elle vient au premier rang pour le pourcentage de talus supérieur à cinq (5) mètres (27,0 %) et au second rang pour le pourcentage de talus inférieurs à cinq (5) mètres (18,2 %).

Le littoral de la baie Ignace est composé de sable et gravier à 60,8 %, le pourcentage le plus élevé pour tout le réservoir. Elle est la baie où l'on retrouve le plus de hauts-fonds, soit 83,8 % de ses rives. Les sédiments proviennent essentiellement des talus d'érosion, dont la progression peut être assez rapide et peut s'accompagner d'un agrandissement tout aussi rapide des hauts-fonds.

Tout comme la mer de l'Ouest et la baie Dominique, la baie Ignace est développée, mais cette fois à plus de la moitié, du moins en ce qui concerne les terrains riverains. Elle se place au second rang pour le nombre de sites de villégiature (six (6) sites) et partage un terrain de camping avec la mer de l'Ouest, soit le camping Froment. Toutefois, on ne dénombre que deux (2) sites de camping sauvage. La navigation y est présente, surtout du côté Ouest de la baie; on y retrouve principalement des bateaux à moteur et des voiliers.

f) La baie du Canot Rouge

La baie du Canot Rouge est la première à être présentée pour la partie Est du réservoir, soit entre la baie du Poste et la baie du Barrage. Et comme la baie Ignace, on n'y trouve aucune île, à l'exception des deux (2) apparaissant sur le grand banc du Canot-Rouge.

Le relief de côte comprend 44,3 % de son périmètre en pentes supérieures à 15 % et 55,7 % en pentes inférieures à 15 %. On y observe quelques talus d'érosion, mais aucun d'une hauteur supérieure à cinq (5) mètres. Ces résultats nous indiquent que les côtes de la baie du Canot Rouge sont très stables et que le processus d'érosion y est presque absent. La topographie de la baie du Canot Rouge présente donc un certain intérêt pour le développement de la villégiature, plus spécifiquement dans sa partie Nord.

Le littoral de la baie du Canot rouge se caractérise principalement par un important pourcentage de roches et d'affleurements rocheux. Ces derniers se localisent principalement sur les rives Est et Ouest. On dénombre aussi 21,8 % de côtes herbeuses, celles-ci se retrouvant à deux (2) endroits bien précis, soit à l'Est du Grand Banc du Canot Rouge et dans la crique du Canot Rouge, située à l'extrême Nord de la baie. On dénombre un (1) kilomètre de plages, mais aucune grande plage et aucune rive mixte. Ceci nous démontre donc l'homogénéité des rives et l'isolement ponctuel de certains de ses éléments. Les hauts-fonds sont représentés uniquement par le Grand Banc du Canot Rouge et couvrent, malgré tout, près de 19,5 % du littoral.

L'utilisation des rives de cette baie se limite au camping sauvage sous la tente avec un (1) seul site observé et avec quatre (4) « squatters » ou chalets isolés, dont trois (3) sont localisés sur la Pointe Est de la crique du Canot Rouge. La navigation y est plutôt très rare et comprend essentiellement des embarcations moteurs. Cette si faible occupation est, de toute évidence, liée à l'absence de sites d'intérêts naturels particuliers, comme les plages.

g) La baie du Barrage

La baie du Barrage constitue la seconde baie de la partie Est du réservoir Taureau. Elle a un périmètre de 24,2 km, soit 10,1 % du périmètre total et se situe immédiatement à l'Est de la baie du Canot Rouge, ainsi qu'au Nord de la mer de l'Est. Elle comprend la pointe aux Îlets, ainsi qu'une autre île légèrement au Sud-Ouest de ces dernières. Sa forme s'apparente à la lettre « U » renversée.

Le relief de côte est relativement homogène. En fait, 68,6 % de son périmètre est caractérisé par des pentes supérieures à 15 %. Elle vient au second rang pour son pourcentage de talus d'érosion supérieur (10,7 %) et inférieur à cinq (5) mètres (0,8 %) de hauteur. Ce processus se manifeste à trois (3) endroits distincts, soit au Sud-Ouest de la baie aux Grenouilles, dans le secteur de la pointe aux Îlets, et sur la pointe au Nord de la crique aux Écureuils. Ces résultats nous indiquent que les côtes de la baie du Barrage sont également très stables et que le processus d'érosion y est presque absent. Un peu comme la baie du Canot Rouge, les meilleures possibilités d'implantation de la villégiature se limitent au secteur Nord, soit à la pointe aux Îlets, à la baie aux Cenelles et à la baie de la Jetée.

Le littoral de la baie du Barrage se caractérise principalement par un important pourcentage de rives rocheuses, soit 64,5 %, et d'herbiers, soit 19,8 %. Les rives sablonneuses et les plages se limitent essentiellement à trois (3) petits secteurs précis, soit au Sud-Ouest de la baie aux grenouilles, à la pointe aux Îlets et à l'extrémité Sud-Est de la baie en bordure de la mer de l'Est.

La baie du Barrage compte cinq (5) « squatters » ou chalets et aucun autre service à proximité. Le site d'intérêt majeur est le barrage Mattawin, accessible par terre, mer et air. La navigation est peu fréquentée, mais existante à cause de la présence du barrage et des quelques « squatters ». Bien que les plages de la pointe aux Îlets et celles en bordure de la mer de l'Est n'aient pas été classées parmi les grandes plages, elles présentent un certain intérêt; disons qu'elles se situent à la limite du classement entre les grandes plages et les petites plages. Donc, les possibilités de mise en valeur de cette baie à des fins récréatives sont plutôt limitées, mais bien circonscrites. Bien qu'on n'ait pu observer des tentes érigées, on a pu identifier des sites de bivouac, particulièrement sur le site localisé en bordure de la mer de l'Est.

h) La mer de l'Est

La mer de l'Est constitue le cœur de la partie Est et sauvage du réservoir Taureau. Ce plan d'eau a un périmètre de 25,2 km, représentant 10,5 % du périmètre de l'ensemble du réservoir. Elle se situe immédiatement à l'Est du corridor de l'entre-deux-mers qui va du récif du Saindon jusqu'à l'île Lacroix. Les données relatives à ce corridor ont été incluses à celles de la mer de l'Est. Tout comme la mer de l'Ouest, la mer de l'Est possède un imposant archipel, celui-ci étant regroupé autour de l'île Lacroix.

Le relief de côte de la mer de l'Est est homogène avec 70,2 % de son périmètre en pentes supérieures à 15 %. Aussi, elle vient au dernier rang pour son pourcentage de talus d'érosion supérieurs et inférieurs à cinq (5) mètres de hauteur. Ces résultats nous indiquent que les côtes de la mer de l'Est sont les plus stables pour tout le réservoir Taureau, les processus d'érosion y étant pratiquement absents. Les meilleures possibilités d'implantation de la villégiature se limitent donc aux secteurs de la pointe aux Goélands et à la crique Lacroix, encore une fois du côté Nord, plutôt qu'au Sud.

Comme on peut s'en douter, le littoral de la mer de l'Est se caractérise principalement par le plus important pourcentage de rives rocheuses pour tout le réservoir Taureau avec 67,1 %, alors que les quelques rives herbeuses atteignent 16,7 % du périmètre. La fonction récréative peut, néanmoins, s'appuyer sur les quelques plages de bonne qualité relativement fréquentées et sur ses nombreuses îles. La mer de l'Est est le secteur du lac Taureau où l'on retrouve le moins de hauts-fonds et les rives y sont aussi très stables.

On n'y retrouve aucun service, mais quelques sites de camping et de baignade, dont ceux de l'île du Centre et de la pointe de la baie Price. On accorde une importance relative à la navigation par bateaux à moteur plutôt que par voiliers, ceux-ci se rendant généralement dans la baie du Barrage ou dans la baie de la Bouteille.

i) La baie de la Bouteille

La baie de la Bouteille se trouve au Sud-Est de la mer de l'Est. Son périmètre est de 15,6 kilomètres, représentant 6,5 % du périmètre du lac Taureau et se classant au huitième (8^e) rang. Elle ne comprend aucune île.

Avec 87,8 % du périmètre constitué de pentes supérieures à 15 %, les côtes de la baie de la Bouteille sont les plus escarpées de tout le réservoir. Elle vient au premier rang de la partie Est du réservoir pour la quantité de talus d'érosion, qu'ils soient d'une hauteur inférieure (14,7 %) ou supérieure à cinq (5) mètres (7,7 %). Compte tenu des pentes fortes et des rives en érosion, il n'existe que de tous petits secteurs dispersés sur la côte Ouest pouvant se prêter favorablement au développement de la villégiature.

Le littoral de la baie de la Bouteille se caractérise surtout par un important pourcentage de roches, soit 58,3 %. Elle vient au premier rang de la partie sauvage du lac pour la quantité de plages et de grandes plages, cette situation jouant à l'avantage de la fonction récréative. La baie de la Bouteille est, enfin, le secteur du lac Taureau où l'on retrouve le moins de hauts-fonds.

On ne retrouve aucune forme d'occupation permanente dans cette baie, que ce soit sous forme de services ou de chalets. Sa rive Ouest constitue, toutefois, la limite territoriale de la réserve Mastigouche. Cependant, quatre (4) sites de camping ont été observés au Sud de la baie, ces derniers étant à l'origine de la navigation avec embarcations à moteur. Tout comme la mer de l'Est, la présence des voiliers y est occasionnelle.

TABLEAU 8
CARACTÉRISTIQUES MORPHOSÉDIMENTOLOGIQUES
DES CÔTES ET DU LITTORAL

Baie	Côte				*Terrain sans contrainte km / %	Littoral						Haut-Fond km / %	Périmètre par baie km / %
	Pente > 15 % km / %	Pente < 15 % km / %	Talus < 5 m km / %	Talus > 5 m km / %		Roc km / %	Rive sable et gravier km / %	Plage km / %	Grande plage km / %	Herbier km / %	Mixte km / %		
Dominique	19,9	29,3	0,3	0,8	25,3	27,3	0	4,8	2,1	7,6	7,4	23,9	49,2
	40,4	59,6	0,6	1,6	51,4	55,5	0	9,8	4,3	15,4	15,0	48,5	20,5
Milieu	7,4	17,4	3,4	0	3,6	2,5	4,4	2,9	1,6	13,0	0,4	17,6	24,8
	29,8	70,2	13,7	0	14,5	10,1	17,7	11,7	6,5	52,4	1,6	71,0	10,4
Poste	3,4	18,6	7,2	1,4	6,8	0,7	10,5	2,2	1,4	6,8	0,4	3,1	22,0
	15,5	84,5	32,7	6,4	30,9	3,2	47,7	10,0	6,4	30,9	1,8	14,1	9,2
Mer de l'Ouest	22,1	24,1	2,8	1,2	15,5	18,5	2,7	6,0	2,4	14,5	2,1	17,6	46,2
	47,8	52,2	6,1	2,6	33,5	40,0	5,9	13,0	5,2	31,4	4,5	38,1	19,3
Ignace	8,3	6,5	2,7	4,0	3,5	2,2	9,0	1,2	0,9	1,0	0,5	12,4	14,8
	56,1	43,9	18,2	27,0	31,1	14,9	60,8	8,1	6,1	6,7	3,4	83,6	6,2
Canot Rouge	7,7	9,7	1,3	0	7,4	10,2	2,4	1,0	0	3,8	0	3,4	17,4
	44,3	55,7	7,5	0	42,5	58,6	13,8	5,8	0	21,8	0	19,5	7,3
Barrage	16,6	7,6	2,6	0,2	5,9	15,6	1,9	1,1	0	4,8	0,8	2,9	24,2
	68,6	31,4	10,7	0,8	24,4	64,5	7,9	4,5	0	19,8	3,3	12,0	10,1
Mer de l'Est	17,7	7,5	1,4	0	6,5	16,9	1,6	1,7	0,3	4,2	0,5	1,0	25,2
	70,2	29,8	5,6	0	25,8	67,1	6,3	6,7	1,2	16,7	2,0	4,0	10,5
Bouteille	13,7	1,9	2,3	1,2	1,0	9,1	1,6	1,6	0,6	2,3	0,4	2,3	15,6
	87,8	12,2	14,7	7,7	6,4	58,3	10,3	10,3	3,8	14,7	2,6	20,5	6,5
Grand total	116,6	122,6	24,0	8,8	75,5	103,0	34,1	22,5	9,3	58,0	12,5	85,1	239,4
	48,8	51,2	10,0	3,7	31,5	43,0	14,3	9,4	3,9	24,2	5,2	35,5	100,0

* Pente < 15 %, sans talus d'érosion, sans terrain marécageux et sans herbier sur haut-fond.

TABLEAU 9
CARACTÉRISTIQUES DE L'UTILISATION DES RIVES

Baie	Habitation			Navigation		Camping				
	Aire de villégiature	Auberge, motel et hôtel	Chalet isolé et squatter	Marina	Rampe de mise à l'eau	Terrain de camping	Ponton	Roulotte	Tente	Baignade
Dominique	8	2		3	3	1			3	1
Île	0	0		0	0	0			0	1
Sous-total	8	2		3	3	1			3	2
Milieu								1	6	
Sous-total								1	6	
Poste			2						9	2
Île			1						1	0
Sous-total			3						10	2
Mer de l'Ouest	4		2	3	3	2	2		12	2
Île	0		0	0	0	0	0		12	2
Sous-total	4		2	3	3	2	2		24	4
Ignace	6								1	
Île	0								1	
Sous-total	6								2	
Canot-Rouge			4						1	
Île			0						0	
Sous-total			4						1	
Barrage			5							
Île			0							
Sous-total			5							
Mer de l'Est									2	0
Île									2	1
Sous-total									4	1
Bouteille									4	
Sous-total									4	
Grand total	18	2	14	6	6	3	2	1	54	9

3.4.2 Les autres éléments d'intérêts récréatifs

a) L'espace halieutique

Le marnage

Présentement, le marnage affecte plus particulièrement la navigation dans les baies du Milieu, du Poste et du Canot Rouge. Le changement est, par contre, prévisible, car la gestion du réservoir répond à des impératifs cycliques (haut : été; bas : hiver), contrairement à d'autres réservoirs qui varient selon les circonstances, comme le barrage Gouin.

Le marnage entraîne une certaine érosion et crée un stress sur la population de poissons. De plus, la formation de glace sur le plan d'eau, suivi d'une baisse de niveau, crée un danger pour la circulation sur cette glace. Celle-ci provoque, elle aussi, de l'érosion.

Par contre, le marnage rend accessible des éléments de patrimoine relatifs à la colonisation de la région avant le barrage. L'ancien village et certains axes routiers deviennent apparents quand l'opération marnage atteint son niveau minimal.

Le fond du réservoir

La navigation nécessite une vigilance de tous les instants à cause de la présence de hauts fonds, d'estacades, de pierres et de récifs. De plus, sa grandeur, sa forme complexe, la présence de nombreuses îles peuvent mêler le navigateur. Comme le fond est souvent en sable malléable, sa forme est portée à évoluer.

b) Les affluents de divers calibre

Plusieurs rivières, tributaires du réservoir, offrent un intérêt dont il faudrait tenir compte.

Baie du Milieu

- a) La rivière Mattawin avec la chute Ménard;
- b) La rivière Dominique provenant du lac Dominique, suffisamment profonde pour pouvoir naviguer, mais dont les berges sont vulnérables à l'érosion;
- c) La rivière du Milieu avec les chutes des Français, pour son potentiel de randonnée en canot et en kayak.

Baie du Poste

- a) La rivière aux marais, dont le bras est navigable, mais vulnérable à l'érosion;
- b) la rivière du Poste, dont l'embouchure offre un intérêt au niveau paysager; son potentiel pour le canot et le kayak est intéressant;

- c) La rivière aux buses, dont la course en méandre offre surprise et mystère, mais dont les berges abruptes sont extrêmement vulnérables à l'érosion.

Baie du Barrage

- a) La rivière Mattawin reprend son cours après avoir sauté le barrage de manière spectaculaire, suffisamment pour donner lieu au développement d'activités d'interprétation reliées à l'hydroélectricité et à l'hydrologie;
- b) La rivière aux Cenelles est accessible surtout aux petites embarcations et forme un couloir paysager intéressant.

Les ruisseaux tributaires

Plusieurs ruisseaux offrent un intérêt dû à leur échelle, à leur forme et à leur milieu très différent du plan d'eau qu'est le grand réservoir Taureau. Ce sont :

- a) Le ruisseau au Sud de la passe du Milieu, partiellement enterré à son embouchure par une pratique illégale du villégiateur attendant;
- b) Le ruisseau Hamel dans la baie du Poste;
- c) Le ruisseau Roe peu navigable, dans la baie de Roe;
- d) La crique du Canot Rouge;
- e) Le ruisseau Lacroix dans la baie Lacroix;
- f) Le ruisseau Price dans la baie Price;
- g) Le ruisseau de la Bouteille.

À cause d'un milieu forestier quasi intègre sur la côte Est de la baie Ignace, plusieurs ruisseaux s'y trouvant offrent un intérêt certain. Ce sont :

- a) Le ruisseau Roucoulant aux deux (2) barrages de castor en amont, au Sud de la baie Tranquille, très joli et protégé par un talus abrupt de chaque côté; au sommet de ces talus, on trouve des plateaux boisés propices à la construction;
- b) Le ruisseau Fourchu au Nord de la baie du Noroît, avec ses zones constructibles de chaque côté;
- c) Le ruisseau des Pointes Blanches avec des espaces en prairie à proximité qui donnent un accès visuel à la baie Ignace.

Le ruisseau de l'Anse à la Chute, situé du côté Ouest de la baie, offre un potentiel d'espace vert public et l'occasion d'une expérience de contemplation, et ce, entre le chemin Saint-Ignace et la baie; son embouchure pourrait être accessible par bateau.

c) Des petits lacs

Divers petits lacs naturels sont à portée de marche; leur accès pourraient donner lieu à de l'interprétation de la flore et de la faune, la randonnée dans des paysages se différenciant de ceux du réservoir, de même qu'à une pêche complémentaire au réservoir.

Le lac Keith est un exemple intéressant : tout près du chemin du Barrage, ses rives sont boisées sur l'esker qui le domine; la faune sauvagine, qu'il est possible d'observer, utilise ce lac discret.

d) Des milieux humides

On trouve des étangs et des zones marécageuses dans les secteurs de la baie du Milieu avec le marais aux Castors, de la Pointe-Fine, de la baie du Poste, du Canot Rouge et de l'île de France. En général, ils occupent de grandes surfaces, sont fragiles et vulnérables à plusieurs formes d'utilisation; d'autre part, ce sont des endroits privilégiés pour l'observation de la faune et de la flore. Ces milieux humides logent une diversité de plantes aquatiques et semi-aquatiques intéressantes : oncus, carex et autres graminées, quenouilles, nénuphars, etc.

e) Des barrages de castor

Les barrages de castors donnent lieu à des habitats riches en points de vue et en interprétation; leur présence devient une destination pour une randonnée en forêt. Les protéger et les intégrer dans la stratégie territoriale du Parc, comme lieu potentiel pour des activités récréotouristiques douces, serait un atout.

3.4.3 La ressource hydroélectrique

Mis en eau en 1930, le marnage du réservoir Taureau est de type saisonnier. La cote d'élévation maximale du plan d'eau est estimée à 359,05 m d'altitude, alors que son élévation se situerait à 341,68 m. Selon Dumouchel et Le Bris (1990), l'amplitude du marnage se situe à 15,24 m, alors que selon GDG Environnement ltée (1996), celle-ci peut varier entre neuf (9) et 17 m, selon les années. Bien qu'il soit pourvu d'une petite turbine, le barrage Mattawin sert, avant tout, à emmagasiner l'eau des crues afin de combler les besoins des centrales du bief aval (Grand-Mère, Shawinigan et La Gabelle) en périodes de forte demande. On lui reconnaît une capacité d'emmagasinement de 947 hm³ d'eau. Si on exclut le réservoir Gouin, le réservoir Taureau constitue la plus importante réserve du bassin de la rivière Saint-Maurice.

a) Contraction du plan d'eau due au marnage

En ce qui concerne le patron de gestion, le niveau du réservoir Taureau demeure relativement stable aux environs de la cote de 358 m (la cote maximale est de 359,05 m) entre juin et septembre. Par la suite, il est graduellement abaissé pour atteindre une cote minimale de près

de 347 m à la mi-avril. Lorsque le réservoir est abaissé à la cote minimale d'exploitation (343,81 m), la superficie du réservoir passe à environ 8 km²; une réduction de plus de 90 % par rapport à la cote maximale d'exploitation. Le réservoir reprend alors son aspect fluvial d'origine dans les baies Dominique, Ignace, du Poste et du Milieu, situées dans le secteur de Saint-Michel-des-Saints. En règle générale, le bas niveau ne persiste que quelques jours avant que ne s'amorce le remplissage jusqu'à l'atteinte de la cote 358 m vers le début de juin.

Depuis mai 1993, Hydro-Québec s'est engagé auprès de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints à maintenir le niveau du réservoir entre les cotes 357,7 m et 358,1 m du 24 juin au 31 juillet afin de favoriser l'utilisation des plages au pourtour du réservoir. Comme il sera traité ultérieurement, d'autres arrangements deviendront nécessaires dans l'optique d'améliorer la productivité faunique globale.

3.4.4 La fréquentation du Parc régional

Il est, pour l'instant, difficile de déterminer la fréquentation du Parc par des moyens directs, les premières guérites n'ayant été installées qu'à l'été 2005. Le tableau 10 donne tout de même un aperçu de la situation actuelle.

Dans un avenir prochain, il sera pertinent de commander une étude permettant de projeter la fréquentation du territoire selon les usages futurs proposés par le Plan directeur du parc régional du lac Taureau : sites d'hébergement commercial, sites de camping organisés, secteurs de villégiature privée, sites d'accueil aux embarcations et sites publics d'activités récréotouristiques (camping rustique, interprétation du patrimoine, baignade et pique-nique).

TABLEAU 10
FRÉQUENTATION ET CLIENTÈLE ACTUELLE

	Capacité	% occupation	Nombre d'emplois	
			Max.	Min.
HÉBERGEMENT COMMERCIAL				
Auberge du lac Taureau				
Domaine Toro	24	50 %	14	5
Auberge Canadaventure				
Auberge Matawinie	78	33,23 %	40	10
Total :				
CENTRES DE CAMPING ORGANISÉ				
Camping municipal du lac Taureau	120	90 %	4	
Camping Saint-Ignace	150	100 %	2	
Camping Dynastie				
Camping des Roses	90	100 %	2	
Total :				
MARINAS				
Marina Pointe-Fine				
Marina Restaurant Nautique				
Rampe de mise à l'eau Pointe-Fine				
Total :				
	Nombre de chalets	Valeur moyenne au rôle		
VILLÉGIATURE	594	34 800 \$ en moyenne		
Total :		20 671 200 \$		

3.5 Problématiques et perspectives

La présentation des choix d'aménagement (chapitre 5) est précédée d'un texte à caractère argumentaire permettant d'établir les fondements de ces choix via l'identification des problématiques de divers niveaux. On présente donc, en premier lieu, les problématiques d'ordre général qui vont permettre de positionner les choix d'aménagement et de gestion.

Considérant l'ensemble des éléments de connaissance obtenus des diverses analyses sur le réservoir Taureau et son utilisation, cinq (5) problématiques d'ordre général sont, ici, formulées. Il s'agit de problématiques de haut niveau qui conditionneront, à priori, l'exercice de la planification et de la gestion de cet espace.

3.5.1 La très haute cote des valeurs récréatives

a) Un territoire qui se distingue dans le contexte de la grande région de Montréal

Le lac Taureau se distingue à l'échelle de la grande région de Montréal pour la valeur et la concentration élevées de ses potentiels naturels, particulièrement ceux reliés à l'eau.

- ◆ Plus grand plan d'eau accessible (à moins de 2 heures) pour l'ensemble de la grande région de Montréal avec une superficie de 9 500 hectares;
- ◆ Apprécié particulièrement pour son caractère sauvage, le lac Taureau est perçu comme une destination de grande aventure, ceci étant dû à son positionnement géographique à la limite des territoires municipalisés;
- ◆ Ses activités nautiques et ses possibilités d'occupation diurne ou prolongée sur de magnifiques plages. Les plages, petites et grandes, représentent respectivement 22,4 et 9,3 kilomètres de rives, soit 9,4 et 3,9 % des rives du réservoir, un potentiel récréotouristique incomparable pour la Matawinie, Lanaudière et la grande région de Montréal;
- ◆ C'est aussi le plan d'eau qui offre les meilleures conditions pour la navigation de plaisance. Considérant les forts potentiels pour la navigation, mentionnons que le centre Ouest du réservoir, de même que le centre Est, offrent les meilleures conditions pour la pratique de la navigation à voile dans tout Lanaudière.

b) Le centre-Ouest (mer de l'Ouest), la plus forte concentration de valeurs récréatives sur l'ensemble du réservoir

- ◆ Les sites d'intérêts naturels sont plus nombreux dans la partie Ouest que dans la partie Est du réservoir (récréatifs et fauniques), la plus forte concentration se retrouve sur la mer de l'Ouest et la baie du Milieu.
- ◆ Dans tous les cas, le camping sauvage consomme les meilleurs sites d'intérêts, c'est-à-dire, les plus belles plages, si bien que c'est dans le centre-Ouest que se concentre la majeure partie des sites de camping sauvage.
- ◆ Il existe aussi quelques sites de qualité accessibles par voie de terre sur la baie du Milieu et utilisés par des tentes roulottes et des roulottes.
- ◆ Les nombreuses îles du réservoir constituent un patrimoine naturel remarquable. Il n'y a pas d'intervention forestière sur celles-ci.
- ◆ En terme d'interprétation de l'histoire naturelle, le réservoir Taureau constitue aussi une plate-forme de premier choix pour un phénomène fascinant et peu connu, celui de l'occupation de l'ancien lac proglaciaire de Mantawa qui a inondé temporairement les basses terres du bassin du Taureau.

Pour l'ensemble de ces considérations, le centre-Ouest constitue l'endroit le plus stratégique dans l'optique d'un positionnement et d'une rentabilisation de la récréation publique gérée par le Parc.

c) **Un patrimoine anthropique des plus intéressant**

- ♦ En terme d'interprétation de l'histoire humaine, le territoire visé par le projet de parc possède également tous les attributs pour illustrer les premiers moments de l'occupation agroforestière du siècle dernier et d'aujourd'hui.
- ♦ Le rôle du barrage Mattawin dans la stratégie de gestion hydroélectrique et l'utilisation populaire du réservoir depuis son existence constituent deux (2) autres matières fort intéressantes.

3.5.2 La présence de valeurs autres que récréatives

Deux (2) valeurs autres que récréatives conditionnent l'occupation du territoire, soit la ressource forestière et la ressource hydroélectrique.

- ♦ La majeure partie du milieu terrestre du Parc est désignée à l'intérieur d'une aire commune (l'aire 060-02) faisant l'objet d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).
- ♦ Certains parterres forestiers entourant le réservoir sont parmi les plus productifs de l'aire commune.
- ♦ Le principal bénéficiaire est l'entreprise Louisiana Pacifique, propriétaire des deux (2) usines localisées immédiatement au Nord du village, soit une usine à panneaux et une scierie.
- ♦ L'espace forestier inclus dans le Parc constitue environ 5 % de la superficie terrestre de l'aire commune 062-02.
- ♦ Le plan d'eau lui-même du Taureau est retenu par un barrage appartenant à Hydro-Québec.
- ♦ À l'échelle du complexe hydroélectrique de la rivière Saint-Maurice, la mission opérationnelle de cet ouvrage est de régulariser les débits au bénéfice des barrages situés plus en aval, soit à Grand-Mère et à Shawinigan, et de produire de l'électricité.
- ♦ Le plan d'eau est donc soumis à des marnages saisonniers de l'ordre de 15 mètres, soit les plus importants par rapport à l'ensemble des barrages de la Saint-Maurice.

3.5.3 Une accessibilité partielle, mais multiple, qui génère diverses problématiques de transport

L'éloignement relatif du lac Taureau par rapport à Montréal contribue à renforcer son rôle de destination touristique.

- ♦ La partie Ouest est la seule qui soit bien desservie par le réseau routier, bien que de façon incomplète. Le Sud-Ouest est desservi par le réseau provincial et municipal, alors que les chemins forestiers offrent une accessibilité saisonnière à tout le Nord-Ouest.

- ♦ La partie la plus facilement accessible est aussi la plus intéressante sur le plan des diverses valeurs naturelles. Les déplacements peuvent également s'effectuer de façon variée, tant par voie terrestre que par voie d'eau.
- ♦ Cette accessibilité asymétrique peut aussi orienter la manière de concevoir le développement du territoire. Elle permet le développement d'une dynamique par contraste : partie plus fréquentée, partie plus sauvage.
- ♦ On identifie actuellement deux (2) pôles concentrant des entreprises et des équipements récréatifs, soit celui de la baie du Village et celui de Saint-Ignace; le principal corridor de navigation du lac est, d'ailleurs, celui qui relie ces deux (2) pôles.
- ♦ La grandeur du territoire, la complexité de sa forme et l'existence d'une multitude de chemins forestiers et de sentiers plus ou moins praticables et disparates rendent la surveillance et le contrôle plutôt difficiles.
- ♦ Cette forme d'accessibilité est même déjà perçue comme problématique à certains égards dans l'optique d'une gestion de la fonction récréative à des fins publiques.
- ♦ Des infrastructures sécuritaires et accueillantes pour le cyclisme sont inexistantes.
- ♦ Par voie maritime, la navigation nécessite une vigilance dans plusieurs secteurs du plan d'eau. Sa grandeur, sa forme et la présence de nombreuses îles procurent une expérience de navigabilité très agréable, mais encore faut-il avoir les outils pour s'y retrouver. Une signalisation déficiente et incomplète rend la navigation hasardeuse.
- ♦ Par voie maritime, on trouve un nombre insuffisant de débarcadères et les services qu'offrent les centres nautiques sont incomplets.
- ♦ À cela s'ajoutent les déplacements par voie aérienne. On peut soit atterrir à l'aéroport municipal, soit atterrir directement sur le lac.
- ♦ L'utilisation des véhicules motorisés de tout genre (quad, embarcations, avions) peut être considérée comme une solution à l'accessibilité des secteurs plus éloignés. Cela génère aussi des problèmes de nuisance, donc des choix judicieux qui vont permettre d'assurer la tranquillité requise.

3.5.4 Un territoire de grande qualité, mais vulnérable

Comme on peut le lire tout au long de ce document, le territoire à l'étude recèle des valeurs naturelles de très grande qualité. Paradoxalement, sur plusieurs aspects il s'agit d'un territoire très vulnérable. Quatre (4) aspects sont ici rappelés, soit l'érosion des rives, l'appropriation du milieu riverain, l'état précaire des espèces aquatiques dites sportives et les importantes perturbations au niveau de la qualité des paysages.

a) L'érosion des rives

Les rives les plus attrayantes et les plus convoitées sont celles dont le littoral offre des plages sablonneuses. Malheureusement ou heureusement, la plupart d'entre elles existent à cause de

l'érosion incessante de l'eau dans ces formations sensibles. Cette situation soulève plusieurs questions.

- ♦ L'ampleur des vagues due au fetch (distance sous le vent) explique l'existence de la plupart des zones d'érosion.
- ♦ L'influence du batillage ne doit pas être, pour autant, sous-estimé, car en maints endroits moins exposés au vent, celui-ci peut devenir la principale cause de l'érosion.
- ♦ De nombreux chalets et résidences ont été implantés sur ces rives pour les raisons que l'on sait. La question de la stabilisation de la rive devient donc une question cruciale.
- ♦ Lorsque l'on considère le caractère disparate et souvent inapproprié des ouvrages de stabilisation, on est en droit de s'attendre qu'un meilleur contrôle de ces ouvrages soit exercé.
- ♦ Lorsque les rives en érosion sont réservées à la récréation dite publique, les enjeux d'aménagement sont déjà beaucoup moins grands, car il n'y a pas d'immeuble à protéger.

L'ampleur des phénomènes d'érosion sur le réservoir Taureau devrait nous amener à être prudent et à rechercher des solutions éclairées aux différents problèmes.

b) L'appropriation du milieu riverain

L'appropriation des rives par la villégiature illégale et le camping sédentaire réduit la disponibilité du potentiel récréatif nautique et terrestre.

- ♦ Le projet de développement de la villégiature dans le secteur de la Pointe-Fine, selon le concept d'une bande boisée et publique entre le chemin et la rive, connaît depuis plusieurs années un piétinement chronique.
- ♦ Le campeur solitaire et rustique choisit lui-même son emplacement, la durée de son séjour et le mode d'organisation des lieux. Plusieurs emplacements contiennent du mobilier et de l'équipement (tente remorque, vaisseliers, tables, évier, toilettes et contenants variés) qui détériorent les lieux et renforcent leur appropriation par les occupants.
- ♦ Des bâtiments, jadis clandestins, sont parsemés sur le territoire, parfois à des localisations stratégiques. Ils ne font partie d'aucune stratégie ou vision de planification. Régularisés en 1982 sous forme de baux, on s'est borné à la reconnaissance de leur existence. D'autres bâtiments illégaux ont, depuis, vu le jour.

c) L'état précaire des espèces aquatiques dites sportives

L'histoire de la faune aquatique depuis la création du réservoir Taureau est peu reluisante; en voici un bref rappel.

- ♦ Depuis le début des années 1950, la plupart des espèces dites sportives ont connu un déclin marqué de leur population. Les espèces indigènes sont, entre autres, le grand brochet et le doré jaune.

- ◆ On croit que la surpêche est en grande partie responsable de cette situation.
- ◆ Le fort marnage des eaux du réservoir (de l'ordre de 14 mètres) génère aussi divers impacts selon les espèces. Pour le grand brochet, la remontée tardive des eaux fait en sorte que les sites de fraie (herbiers inondés) ne sont pas accessibles au moment opportun.
- ◆ Pour le doré jaune, le colmatage des principales frayères naturelles par le flottage du bois sur les rivières du Milieu et du Poste, pendant plusieurs années, serait le principal facteur expliquant leur déclin.
- ◆ Pour la perchaude, seule espèce sportive ayant encore une présence significative, on observe une trop petite taille pour satisfaire les besoins de la pêche sportive. Cette situation serait attribuable à la pauvreté de la nourriture, ce qui induirait une compétition intraspécifique.

Bien que la situation soit peu favorable à soutenir les activités de prélèvement, on doit reconnaître que des efforts importants ont été investis pour établir un diagnostic qui apparaît fort valable. Au-delà du diagnostic, les défis d'aménagement pour la faune aquatique apparaissent complexes et considérables et nécessitent l'implication et la collaboration de plusieurs acteurs.

d) Les importantes perturbations au niveau de la qualité des paysages

La qualité du paysage est actuellement fortement perturbée par l'activité humaine. L'activité récréative elle-même et l'activité forestière sont toutes deux (2) responsables de cette situation.

En ce qui concerne la fonction récréative en général...

- ◆ Concentrée dans la partie accessible au Sud-Ouest du territoire, la villégiature est souvent très visible du plan d'eau. Plus elle est ancienne, plus elle tend à être dense. Un terrain trop petit, la recherche d'une vue sur le plan d'eau et l'implantation de pelouses contribuent au dénuement des berges et à la sédimentation du plan d'eau. La qualité de construction varie du meilleur au pire.
- ◆ Les plus petites îles sont vulnérables à une fréquentation humaine excessive et à certaines manifestations climatiques extrêmes. Les plus grandes offrent un potentiel très intéressant en plus d'être peu affectées à ce jour par le développement et l'exploitation de la matière ligneuse.
- ◆ Les sites de camping sauvage connaissent généralement une pression de déboisement trop forte.
- ◆ On trouve aussi sur ces sites des matières résiduelles abandonnées sur place. La propriété non périssable de certains de ces déchets (carcasses d'automobiles, plastiques, vitres, etc.) a pour effet de prolonger leur présence dans le paysage.
- ◆ Certaines activités récréatives occupent une portion démesurée du territoire, et ce, d'une manière parfois abusive et nocive. Le nautisme en moto marine, le yachting, la motoneige, la randonnée en quad en sont quelques-unes et peuvent constituer une source de pollution multiple.

En ce qui concerne les interventions forestières...

- ◆ Plus de 80 % des terres constituant le projet de parc régional appartient à l'état québécois.
- ◆ L'état, qui gère l'ensemble des terres publiques, les identifie actuellement pour deux (2) affectations, soit la villégiature et la coupe forestière. Chacune de ses activités a sa manière d'occuper, de modifier et de consommer le territoire. Leur complémentarité n'est pas évidente.
- ◆ Jusqu'à nouvel ordre, le règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public du MRN s'applique sur pratiquement tout le territoire. Les détenteurs de CAAF gèrent la matière ligneuse sur la base des plans quinquennaux.
- ◆ Une partie significative du territoire attenant au réservoir a été coupée par les intervenants forestiers avec une bande de protection de 20 mètres, dont l'intégrité connaît parfois des percées, soit à cause de la taille et des espèces en présence, soit qu'elle est affectée par divers facteurs, dont l'érosion, le vent et les incendies.
- ◆ L'intensité des coupes de 1970 à 1990 a grandement affecté le paysage forestier. De plus, des plantations monoculturelles ont diminué sa biodiversité écologique.

3.5.5 La très grande diversité des acteurs et des intérêts

On peut distinguer les acteurs intéressés par le territoire proposé pour le parc du lac Taureau en deux (2) groupes, soit ceux qui sont visibles sur le terrain et ceux qui sont moins visibles, mais qui conditionnent de façon déterminante la gestion et les interventions susceptibles de se manifester dans cet espace.

a) Les acteurs visibles sur le terrain

À un premier niveau, l'occupation par les immeubles autour du lac Taureau est la plus manifeste, ceux-ci étant tous concentrés dans la partie Sud-Ouest et accessibles (par voie terrestre) du réservoir.

- ◆ La villégiature est la forme d'occupation la plus visible. Elle s'accapare une portion significative des rives de la baie Dominique et de la baie Ignace. Celle-ci occupe surtout les terres privées.
- ◆ Il existe deux (2) développements de villégiature sur les terres publiques dans ces secteurs, soit celui de la Pointe-Fine et celui de la baie Dominique.
- ◆ Deux (2) autres secteurs sont en développement, soit un sur la côte Est de la Baie Dominique et l'autre à la baie Morissette.
- ◆ Il existe des auberges, des terrains de camping et des marinas qui constituent les infrastructures d'accueil privées pour fin de séjour ou pour les activités diurnes. Ces formes d'occupation s'insèrent à travers la trame de la villégiature, à l'exception de l'Auberge du lac Taureau située en pleine nature à l'embouchure de la baie du Milieu.

- ♦ Il existe aussi quelques sites à caractère public très fréquentés, tels le camping et la plage municipale, la plage de la Pointe-Fine et deux (2) rampes de mise à l'eau. Ces équipements se retrouvent aussi insérés entre des aires de villégiature ou des infrastructures d'accueil privées.
- ♦ Il arrive à plusieurs endroits que la juxtaposition trop étroite de fonctions récréatives, commerciales ou publiques et de fonctions résidentielles privées crée des problèmes d'harmonisation du voisinage, ce que l'exercice de la planification devrait tenter d'éviter dans l'avenir.
- ♦ On observe diverses autres formes d'occupation à caractère temporaire et reliées directement à la récréation de plein air. Il s'agit des navigateurs (embarcation non motorisée et motorisée), des campeurs, des pêcheurs, des chasseurs et autres randonneurs.
- ♦ Les formes d'occupation temporaire posent des défis bien particuliers de planification et de gestion dans l'optique de la création d'un parc régional, que ce soit pour empêcher la dégradation des sites récréatifs et fauniques ou pour régulariser la gestion de ces valeurs.

b) Les acteurs peu visibles sur le terrain

Plusieurs acteurs majeurs non visibles sur le terrain jouent un rôle déterminant dans l'optique de missions territoriales, ceux-ci appartenant essentiellement au domaine public.

- ♦ Au niveau gouvernemental, deux (2) intervenants majeurs exercent leurs missions, soit le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRNQ) via trois (3) services, soit ceux des terres, des mines et des forêts, de même que la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) intervenant dans la gestion faunique.
- ♦ Comme exploitants de la matière ligneuse, il y a, pour la forêt, l'entreprise Louisiana Pacifique et d'autres entrepreneurs forestiers.
- ♦ Pour ce qui est de la faune, deux (2) acteurs principaux interviennent, soit la pourvoirie du Pignon Rouge, de même que la réserve faunique Mastigouche, dont la gestion est assurée par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Mentionnons que le réservoir Taureau ne constitue pas, pour l'instant, un milieu structurant pour les activités fauniques.
- ♦ Au niveau paragouvernemental, Hydro-Québec a pleine juridiction sur le niveau d'eau du réservoir. Des ententes successives ont permis d'établir une certaine harmonisation entre les besoins d'Hydro-Québec et ceux de la clientèle touristique et excursionniste.
- ♦ À l'automne 1999, on est parvenu à une entente pour hausser le niveau minimum du réservoir afin de favoriser une amélioration de l'habitat du poisson.
- ♦ Au niveau municipal, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la MRC de Matawinie sont responsables de la planification et de l'implantation des fonctions commerciales et résidentielles.
- ♦ À tous ces acteurs, s'ajoutent divers organismes et entreprises publiques et privées impliqués dans le processus de développement, comme les agences touristiques, les chambres de commerce, le centre local de développement, les associations de villégiateurs, etc.

c) Le caractère unique des défis de planification et de gestion

- ◆ Cette diversité des acteurs visibles et moins visibles, mais tous préoccupés par l'avenir du lac Taureau, pose le problème de l'extrême diversité des visions.
- ◆ Il n'existe pas de véritable coordination entre les différents gestionnaires publics, chacun pilotant individuellement son projet.
- ◆ Les diverses formes d'hébergement se manifestent et opèrent sans coordination.
- ◆ L'établissement d'une vision commune et d'une véritable coordination des actions va constituer un défi de taille; aucun autre projet de parc n'est confronté à un défi d'une telle envergure.
- ◆ Parmi tous ces acteurs, c'est la MRC que la loi désigne pour procéder à la création d'un parc régional.

CHAPITRE 4

ORIENTATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT ET À LA GESTION

Ce chapitre présente les choix d'aménagement effectués à divers niveaux. Il débute avec la formulation des grandes orientations déduites des diverses problématiques énoncées au chapitre IV.

On situe, ensuite, les éléments de base structurant l'activité récréotouristique, tels les pôles et les carrefours, via le concept d'organisation. Sont, ensuite, présentées les grandes affectations qui déterminent la dominante sur le plan de l'occupation de chacun de ces espaces. Pour bien situer l'occupation des territoires d'affectation à l'échelle du zonage, la troisième section est consacrée à une scénarisation par secteur pour chaque affectation. Enfin, en quatrième et dernière section, on établit la liste de l'ensemble des sites et de leur affectation propre.

Avant d'entreprendre la lecture des lignes qui suivent, on prendra soin d'ouvrir le plan « Carte d'affectation des sites » qui contient l'ensemble des informations requises pour se faire une idée satisfaisante des présents choix d'aménagement.

4.1 Les grandes orientations d'aménagement

La formulation des nombreux éléments de problématique, voir leur cadrage pour rendre l'ensemble compréhensible, représente un intérêt dans la mesure où ceux-ci contribuent à la détermination des orientations. La présente section regroupe les orientations qui guideront la réalisation du plan d'aménagement. Mais avant de procéder, nous allons énoncer quelques règles que nous avons tentées de respecter pour assurer le plus de rigueur possible à ce travail de planification.

Tout d'abord, il importe de reconnaître la valeur exceptionnelle du potentiel naturel qui tombera sous l'exercice de la présente planification. Aussi, il convient, dans la mesure du possible, de reconnaître les acquis ayant contribué à la valorisation de ce potentiel et dans le cas contraire, à mettre en place des mesures qui permettront d'améliorer progressivement la situation au cours des années. En troisième lieu, il importe d'apporter une ségrégation suffisante entre les espaces de villégiature, la récréation publique et la récréation privée afin d'assurer un épanouissement optimal de ces trois (3) domaines. Ce n'est pas l'espace qui manque ni la quantité des sites.

Comme dernière préoccupation, mentionnons que les différents exercices de planification réalisés jusqu'à maintenant n'ont pas permis de situer le terme ou le seuil de développement qui ne devra pas être dépassé. Voici donc les grandes orientations d'aménagement élaborées autour des problématiques relatives au mode organisationnel, à la valorisation des potentiels,

aux différentes échelles de planification (aires d'affectation, zonage et site) et enfin, à la gestion environnementale et au positionnement de la récréation publique et privée.

4.1.1 Orientations d'aménagement portant sur le modèle organisationnel général

Orientation générale :

- ◆ Élaborer un concept d'organisation permettant d'assurer la pérennité des modes d'occupation déjà bien structurés et une bonification de l'expérience récréative globale et à cette fin.

Orientations spécifiques

- ◆ Assurer la consolidation et la bonification des aires de villégiature actuelles par une répartition judicieuse des nouvelles implantations et par l'insertion d'espaces naturels communs, particulièrement en ce qui a trait au milieu riverain;
- ◆ Consolider le dynamisme et le rayonnement des deux (2) pôles récréotouristiques actuels, soit celui du village et de Saint-Ignace, par l'insertion judicieuse de nouvelles entreprises et de nouveaux équipements;
- ◆ Créer un pôle à caractère public dans le secteur de la Pointe-Fine pour assurer la desserte de la récréation publique qui deviendra de plus en plus importante dans le centre-Ouest du réservoir;
- ◆ Bonifier ce positionnement en prévoyant des pôles secondaires privés à la limite de l'aire centrale publique, plus particulièrement du côté Ouest et du côté Sud;
- ◆ À court et moyen terme, éviter de positionner des entreprises récréatives à caractère privé ou un trop grand nombre d'équipements du côté Nord et du côté Est de l'aire centrale afin d'assurer le caractère sauvage de ces espaces;
- ◆ Optimiser et sécuriser les déplacements entre les trois (3) grands pôles, tant par voie d'eau (corridor de navigation autonome et circuit d'interprétation) que par voie de terre (système routier, voie cyclable et randonnée pédestre);
- ◆ Ailleurs sur l'ensemble du réservoir, élaborer une planification intégrée des divers modes de déplacement en prenant soin d'assurer une ségrégation adéquate des activités motorisées et non motorisées;
- ◆ Élaborer une planification fine des sites et des activités récréatives à caractère public en terme de carrefours et de passe de manière valoriser adéquatement la perception de l'organisation naturelle de l'espace.

4.1.2 Orientations d'aménagement portant sur l'affectation du territoire, des secteurs et des sites

Orientation générale

- ◆ Consolider et accroître le rayonnement actuel du lac Taureau par une valorisation et une harmonisation adéquate de ses activités à différentes échelles et par un encadrement étroit de ses divers usages.

Orientations spécifiques

- ◆ Déterminer deux (2) grandes catégories d'affectation, soit récréatif intensif et récréatif extensif, afin de positionner les quatre (4) modes d'occupation actuels existant sur le lac Taureau, soit :
 - la villégiature;
 - la récréation commerciale;
 - la récréation publique;
 - la récréation publique extensive.
- ◆ Façonner le découpage des affectations en fonction du niveau d'utilisation appréhendé du territoire, soit intensif et extensif, la partie extensive étant celle qui ne se prête pas au développement de réseaux de randonnée dense;
- ◆ Pour les secteurs où l'on prévoit y concentrer des bâtiments et des équipements, créer un secteur identifié comme site ponctuel d'aménagement;
- ◆ Établir une scénarisation quant au modus operandi des différents secteurs naturels reconnaissables pour chaque affectation afin d'assurer une qualité et une diversité d'expérience adaptée à cette échelle de planification;
- ◆ Établir une utilisation souhaitée, a priori, des divers sites d'intérêts entourant le réservoir de manière à pouvoir distinguer l'implication privée ou publique, de même que la durée et le niveau d'utilisation;
- ◆ Pour assurer la mission touristique du Parc, introduire des objectifs réglementaires simples portant sur les interventions en forêt, sur les versants du réservoir, et selon les termes suivants : forêt de conservation, forêt récréative, forêt d'encadrement et forêt de production;
- ◆ Afin de contribuer aux efforts de gestion et de restauration sur les questions suivantes, constituer un cadre de solution (objectifs et normes) pour empêcher que ne se poursuive la dégradation des diverses composantes naturelles sensibles et la dégradation naturelle ou anthropique des rives :
 - marnage du réservoir;
 - restauration et aménagement d'habitats aquatiques;
 - gestion du camping sauvage;
 - gestion de la navigation;
 - l'exploitation des ressources minérales.

4.1.3 Orientations d'aménagement portant sur l'implantation d'installations et d'équipements récréatifs

Orientation générale

- ♦ Assurer la mise en valeur du patrimoine naturel et anthropique du lac Taureau par des aménagements appropriés.

Orientations spécifiques

- ♦ Prévoir la mise en place des installations, équipements et services requis afin d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public;
- ♦ Procéder, à court terme, à l'aménagement des espaces de camping rustique et aménagé;
- ♦ Implanter un système de surveillance et de sécurité ainsi que de droits d'accès;
- ♦ Identifier les différents équipements à mettre en place pour les besoins de l'interprétation de l'histoire naturelle et humaine;
- ♦ Faciliter le développement d'une destination touristique de calibre international à Saint-Michel-des-Saints en prévoyant l'implantation d'un réseau de centres de villégiature quatre saisons, spécialisé en tourisme d'aventure douce à partir du pôle du lac Taureau, et des équipements et attraits existants de la Haute-Matawinie;
- ♦ Miser sur une force reconnue de la destination, soit les sports motorisés, tout en élargissant l'offre d'activités d'aventure, la variété et la qualité des services et équipements (ski, golf, restaurants, sports et plein air, boutiques, etc.) de manière à répondre aux attentes de diverses clientèles.

CHAPITRE 5

LA PLANIFICATION DES AMÉNAGEMENTS

5.1 Les affectations et les sites ponctuels d'aménagement

Cette section vise à établir la concordance entre les termes de la présente planification et ceux du ministère des Affaires municipales chargé du suivi administratif dans la création et la gestion des parcs régionaux. Mentionnons que le ministère des Affaires municipales prévoit les appellations suivantes :

- ♦ Zones récréatives intensives
- ♦ Zones récréatives extensives
- ♦ Sites ponctuels d'aménagement

Dans le cas du réservoir Taureau et de la forêt Ouareau, le terme zone est remplacé par affectation, car en terme d'échelle, il y aura une concordance avec les affectations définies à un plan d'urbanisme. Par contre, les sites ponctuels d'aménagement vont, en général, correspondre à des zones. Les affectations récréatives intensives regroupent les différentes catégories de zones qui sont ou seront densément occupées par des aires de villégiature conventionnelle existantes ou prévues ou par des aires d'hébergement et de camping. Elles comprennent aussi tous les secteurs où il sera opportun de développer un réseau de sentiers dense.

5.1.1 L'affectation récréative intensive

Dans le cas du parc du lac Taureau, tout le littoral de la partie Ouest fait partie de ce premier type d'affectation. Il faut voir que les nombreux sites d'intérêts qu'on y trouve seront rendus accessibles tant par voie d'eau, mais aussi par voie de terre, telle la randonnée pédestre et le vélo, et ce, pour assurer la meilleure synergie possible entre les différentes parties du territoire ainsi affecté. On remarquera qu'à l'exception des aires de villégiature, celle-ci s'étend bien au-delà du littoral afin de bien pourvoir les sites ponctuels d'aménagement en terme de capacité pour la courte randonnée. Un rayon d'un (1) à deux (2) kilomètres est ainsi réservé autour des équipements majeurs.

5.1.2 L'affectation récréative extensive

L'affectation récréative extensive couvre les espaces résiduels du Parc s'étendant entre l'affectation récréative intensive et les limites du Parc. Son rôle consiste à garantir des espaces qui seront peu fréquentés et où peu d'aménagements seront réalisés. Comme il a été mentionné déjà, celle-ci est généralement prévue derrière les aires de villégiature pour des raisons de

tranquillité. Elle joue, en fait, un rôle semblable entre les zones récréatives intensives en plus d'assurer une compartimentation souhaitable et logique du territoire.

Mentionnons, par ailleurs, que c'est dans la partie Est du Parc que l'affectation récréative extensive prédomine, traduisant en fait l'occupation plus faible du sol qu'on y souhaite.

5.1.3 Les sites ponctuels d'aménagement

Les aires de villégiature conventionnelle sont considérées comme une forme d'occupation lourde, ce qui implique desserte par voie routière, lotissement, puits, équipements sanitaire, etc. Aussi, cette forme d'occupation commande la planification d'aires récréatives extensives pour assurer la tranquillité recherchée par les villégiateurs.

Comme forme d'occupation du sol, les aires d'hébergement et de camping concentré s'apparentent aux aires de villégiature, car elles nécessitent, elles aussi, l'accessibilité par voie routière, l'implantation de puits et d'équipements sanitaires. Par contre, ces aires vont s'entourer de zones récréatives intensives, c'est-à-dire, de vastes secteurs où seront aménagés des réseaux denses de randonnée et divers aménagements ponctuels appelés à soutenir la randonnée et l'animation en milieu naturel. Les lieux où on prévoit concentrer ce genre d'équipements sont donc définis comme sites ponctuels d'aménagement. Ces lieux vont éventuellement s'apparenter à des zones au règlement de zonage.

5.2 Le concept d'organisation

À cause de sa complexité et, principalement, à cause de la juxtaposition souhaitable des fonctions récréatives tant publiques que privées, il devient nécessaire d'adopter un concept d'organisation qui rend compréhensible les choix d'aménagement mis de l'avant par la MRC. Au delà des termes mis en place par le ministère des Affaires municipales pour la planification des parcs régionaux, le présent concept définit les éléments ayant un rôle structurant dans l'occupation de cet espace complexe et définit la part revenant aux responsables publics et privés (voir figure 5).

Il traite donc, dans un premier temps, de compartimentation du territoire par baie et identifie, ensuite, les éléments structurant venant conditionner l'occupation du territoire et du lac. Il présente, ensuite, les liens prévus entre ces diverses composantes, soit par voie aquatique, soit par voie terrestre.

5.2.1 La compartimentation du territoire par baie

Le but de cet exercice est de procéder à une compartimentation logique de l'espace utilisant, le plus possible, les aires de confinement naturel, et ce, dans une perspective de valorisation à long terme du patrimoine naturel et anthropique. Cette compartimentation est faite dans un contexte où une importante partie du territoire est déjà occupée. Aussi, à cause du très grand nombre d'utilisateurs, les façons de consommer l'espace sont déjà engagées. Ce premier découpage va servir de cadre de référence à l'élaboration du concept d'aménagement et à la détermination des affectations du territoire.

a) Les règles de la compartimentation

L'unité territoriale

L'unité territoriale correspond à un espace délimité à partir de l'organisation des unités visuelles. Celles-ci correspondent, entre autre, aux premières lignes de crête entourant chaque grande baie, soit aux limites du Parc, de même qu'à partir de certains seuils fermant le champ visuel. Ce cadrage oblige à tenir compte des possibilités d'utilisation d'un espace, de même que des usages préexistants, et d'exercer les choix en fonction d'une coexistence réelle, mais dirigée à partir d'une vocation préférentielle.

La position organisationnelle

Certaines unités territoriales se distinguent des autres par leur positionnement organisationnel. Le meilleur exemple est le centre-Ouest du réservoir, où convergent la plupart des baies et où se concentrent le plus grand nombre de sites d'intérêts naturels. Il apparaissait donc nécessaire de traduire la centralité de cette unité territoriale. À l'inverse, d'autres unités se distinguent par leur caractère périphérique par rapport à cet espace central. L'image de la marguerite avec son bouton central et ses pétales, telle qu'évoquée par monsieur Jean-Pierre Marcoux à propos de la caractérisation du paysage, traduit fort bien cette réalité organisationnelle préexistante qu'il convient de retenir au sein du présent exercice.

La vocation préférentielle

La détermination d'une vocation préférentielle est tout à fait essentielle au plein épanouissement d'un domaine d'activité. À titre d'exemple, la ségrégation relative des usages touristiques et de villégiature est une nécessité de base en territoire touristique. Le dynamisme de l'une ne fait pas automatiquement bon ménage avec la tranquillité que recherche l'autre et cela est tout à fait valable pour le réservoir Taureau, malgré ses grandes dimensions.

La primauté des fonctions touristiques et publiques et leur positionnement

La principale raison qui nous amène à placer les fonctions touristiques et publiques sur un premier plan tient au fait que le réservoir Taureau se distingue des autres plans d'eau de la Matawinie par ses potentiels d'aménagements et de développements touristiques liés à la pratique d'activités nautiques. En terme de patrimoine naturel régional, il s'agit d'une

exclusivité qui s'étend à l'échelle de la région de Lanaudière, pour ne pas dire de la grande région de Montréal tout entière. La reconnaissance de la population est elle-même à l'origine du projet de création d'un parc régional, un parc régional étant généralement considéré comme une création à caractère public.

Le positionnement « logique » (dans le sens opérationnel) des fonctions à caractère public, à l'échelle du réservoir, vise la rentabilité des activités que les gestionnaires du Parc auront à assumer. Pour atteindre cet objectif stratégique, il importe que la gestion des sites publics se fasse en fonction d'une densité suffisante et dans le meilleur continuum possible. La création de la zone centrale, tant par sa valeur en terme de sites naturels que par sa position organisationnelle, répond à cette préoccupation d'atteindre à la fois la concentration suffisante et le continuum nécessaire.

Donc, à un premier niveau, le caractère public du centre du réservoir doit prédominer :

- ♦ si l'on veut que les sites caractéristiques du réservoir (qui se concentrent dans la partie centrale) demeurent accessibles et continuent de rayonner à l'échelle de la grande région de Montréal;
- ♦ si on veut assurer la concentration et la continuité nécessaire, donc une rentabilité opérationnelle optimale au niveau de la gestion des activités à caractère public;
- ♦ si on ne veut pas assister à une privatisation déguisée des divers sites d'intérêts, que ce soit par les établissements touristiques, par les groupes de villégiateurs ou par des campeurs.

C'est, d'ailleurs, le caractère public prédominant de cette partie du réservoir qui va, dans l'essentiel, constituer la source du rayonnement du réservoir Taureau comme parc régional.

À un second niveau, il est nécessaire, pour assurer à la fois la fonction de parc régional à l'échelle du réservoir et l'intégration des activités touristiques, de créer un continuum spatial qui s'appuie aussi sur une distribution élargie de sites à caractère public.

Enfin, à un troisième niveau, soit celui de la sécurité publique, les dimensions très grandes du réservoir et les conditions de navigation hasardeuses doivent être considérées, à priori, dans l'exercice de la planification. De là la nécessité de prévoir une série de sites à caractère public pour les situations d'urgence.

Ce choix de l'affectation centrale étant effectué en fonction de cette logique qu'on vient de définir, on peut déjà faire la remarque que le site localisé au Nord des îles de France et voué au secteur privé (site 53) amène, d'une part, une discontinuité dans les opérations publiques dans la partie centrale du réservoir, de même qu'à l'échelle de l'ensemble du réservoir. Il représente aussi une « menace » de privatisation des sites publics situés à proximité. Il se pourrait que l'exercice de la planification des grandes affectations et la logique organisationnelle des fonctions publiques questionnent sur d'autres aspects l'exercice de l'affectation des sites effectué précédemment.

b) Le compartiment central (C)

Ce compartiment définit uniquement le centre-Ouest du réservoir qui se caractérise par sa centralité par rapport aux autres composantes du réservoir. La mission de cet espace est de consacrer la vocation récréative, qu'elle soit gérée par la responsabilité publique ou offerte au grand public via des entreprises récréotouristiques.

c) Les compartiments périphériques (P)

Il existe quatre (4) compartiments périphériques, dont deux (2) qui seront réservés à la récréation publique, soit ceux des baies du Milieu et du Poste. Après la partie centrale, il s'agit des deux (2) secteurs qui offrent de nombreux sites à potentiels récréatifs à préserver et à mettre en valeur.

Il existe aussi deux (2) autres espaces périphériques, dont l'essentiel de l'occupation est la villégiature. Il convient que l'on reconnaisse cette contribution de la villégiature dans le contexte de la planification du Parc.

d) Le compartiment lointain (L)

Il n'existe qu'un (1) seul territoire de ce type et il s'agit de toute la partie Est du réservoir au caractère plus montagneux. Les sites naturels d'intérêts récréatifs y sont plus rares en même temps que l'effet de confinement et de paysage sauvage y est plus grand.

e) Les secteurs d'intérêts contigus

Ces territoires se situent au-delà de la limite du Parc. Ils sont identifiés soit pour des raisons de protection du panorama éloigné, soit pour indiquer l'opportunité qu'ils représentent comme aire de récréation additionnelle pour les établissements situés à l'intérieur des limites du Parc. Mentionnons que la foresterie demeurera l'activité principale pour ces espaces.

5.2.2 Hiérarchie des composantes naturelles supportant le concept d'organisation

La localisation stratégique des composantes structurantes détermine une bonne part du concept d'organisation et sert d'appui à une coordination efficace sur tout le territoire, et ce, à l'année. Ces composantes sont le cœur, les pôles récréotouristiques, les carrefours et les passes.

- a) le **cœur** : c'est la partie centrale et active. C'est l'organe vital dont il importe de préserver le bon fonctionnement pour assurer la survie et le développement de l'organisme qu'il nourrit.
- b) les **pôles** : le pôle est un secteur d'attraction, de croissance, de développement, où la concentration des infrastructures, des équipements et des activités est telle, qu'elle révèle

l'importance de son potentiel et son rôle prédominant pour le développement de l'ensemble du Parc. Des activités diverses s'y retrouvent pour offrir un choix à la clientèle. Ces endroits sont géographiquement bien localisés par rapport aux grands axes de circulation.

- c) les **carrefours** : le carrefour est un lieu de convergence où se rencontrent les personnes de provenances et de destinations diverses. Ils constituent une localisation privilégiée et stratégique; il peut agir comme centre de distribution de services, de coordination des activités et leur répartition permet, également, de faciliter la surveillance du Parc et la sécurité des usagers. En ce lieu, on est introduit au grand secteur que le carrefour dessert avec ses caractéristiques particulières, mais on est également informé sur l'ensemble des secteurs du Parc qu'un excursionniste voudrait explorer éventuellement.
- d) les **passes** : la forme, la largeur et la profondeur du plan d'eau génère une morphologie spatiale composée de contractions et d'expansions diverses. Les passes sont des lieux de passage où il est possible d'exercer un certain contrôle sur la circulation véhiculaire de par leur configuration en rétrécissement. Les passes constituent des lieux privilégiés pour établir une transition entre deux (2) grands secteurs qu'on identifie comme étant distincts en terme de rythme, d'intensité et/ou de qualités intrinsèques.

5.2.3 Le cœur

Le centre du lac Taureau agit comme un cœur au sein du Parc. Il est formé non seulement de cette partie du plan d'eau à la jonction des baies du Village, du Milieu, du Poste et d'Ignace, mais aussi d'une partie terrestre - la Pointe-fine - qui, comme son nom l'indique, se pointe finement dans le « mille ». Il est donc significatif et pertinent que nous trouvions au centre nerveux du Parc ce jeu dynamique entre terre et eau.

C'est aussi un endroit où se concentrent de nombreux équipements et des activités diverses et plutôt intensives. C'est un pivot stratégique par où passent les personnes et leurs véhicules pour aller d'un secteur à l'autre. La coordination des activités se fait de cet endroit. Comme la Pointe-Fine est facilement accessible par voie terrestre, elle devient un point d'accès privilégié aux différents secteurs clés de la partie nautique du Parc. Pour toutes ces raisons, il importe aux gestionnaires du Parc d'imposer une vision de développement qui mette en valeur ce secteur stratégique.

Les fonctions à caractère public dans le Parc et dans son secteur central

En terme de patrimoine naturel, le potentiel privilégié du Parc revêt un caractère exclusif à l'échelle de Lanaudière et même de la grande région métropolitaine de Montréal.

S'il est vrai qu'une vision commune a permis de créer le Parc, une planification d'ensemble s'avère une direction judicieuse afin de coordonner le développement durable du bien commun qu'est ce lieu unique. Cette responsabilité fait, désormais, partie des responsabilités de la MRC de Matawinie. Elle compte les assumer avec diligence.

Un parc régional est généralement considéré comme une création à caractère public. Mais cela ne signifie pas nécessairement la mise à l'écart des initiatives privées. Dès lors, une question se pose : quel est l'équilibre à respecter pour que tant le domaine privé que le domaine public trouvent des conditions acceptables, même aidantes, sur le plan opérationnel ?

La préservation des sites d'intérêts pour usage public à l'échelle du Parc, constitue la charpente soutenant un développement rentable et durable de ses opérations diverses, et ce, pour tous les intéressés, qu'ils séjournent en auberge privée ou en base de plein air publique, à titre de visiteurs ou d'excursionnistes, de villégiateurs ou de résidents de Saint-Michel-des-Saints. Cette stratégie permet de garantir une accessibilité universelle aux sites d'intérêts.

La prédominance de fonctions d'hébergement public en son secteur central assure également une diversité de l'offre, de clientèle et de porte-feuille. Dès lors, chaque unité d'hébergement - public, privé ou en partenariat mixte - peut s'adresser aux spécificités de sa clientèle cible.

Au niveau de la sécurité publique, les dimensions très grandes du Parc exigent aussi un réseau de fonctions à caractère public partout sur le territoire et, à plus forte raison, dans la partie centrale. Cela donne lieu à un contrôle des comportements, une supervision efficace des activités et une coordination intelligente des opérations.

5.2.4 Les pôles récréotouristiques

a) Le pôle baie du Village

Ce pôle est prioritairement destiné aux trois (3) clientèles (résidents, villégiateurs et touristes) désirant avoir accès aux ressources récréatives et patrimoniales du Taureau. Ce pôle est concentré dans le secteur de la baie du Village à l'emplacement actuel de la plage, du camping municipal et de la marina. Il comprend également un centre d'accueil dans le village ainsi qu'un bâtiment muséal près de la chute Ménard.

Les fonctions générales de ce secteur se situent principalement au niveau de :

- ◆ l'accueil et l'orientation aux visiteurs;
- ◆ l'établissement de liens avec le village pour de nombreux services publics et commerciaux;
- ◆ des accès publics au plan d'eau;
- ◆ la coordination de la surveillance, de l'entretien et de la sécurité du territoire; l'établissement d'infrastructures modèles de calibre international pour le camping organisé, la baignade et le pique-nique;
- ◆ la coordination et la gestion du camping rustique.

Son aire de camping et sa plage municipale

Le camping a la possibilité de s'agrandir en faisant l'acquisition de terrains attenants. Il bénéficie d'un aménagement paysager avec, notamment, la présence d'arbres, d'arbustes et de plantes herbacées qui assurent une intimité de chaque site. Le défi est d'offrir une qualité supérieure qui inspire et incite les autres centres de camping existants dans la région.

La plage est aménagée en tenant compte des secteurs sensibles à l'érosion, en relocalisant ailleurs la rampe de mise à l'eau et les parcs de stationnement en périphérie et en créant un lieu piéton entre la plage et le camping.

L'arrière-plage est équipé des infrastructures et des équipements essentiels :

- ♦ aire de jeux pour enfants;
- ♦ aire de pique-nique;
- ♦ bloc sanitaire;
- ♦ quai pour bain de soleil;
- ♦ aires de stationnement;
- ♦ lien piéton avec le camping, le centre nautique et de services, les aires de stationnement;
- ♦ aménagement paysager.

Son centre nautique

Ce secteur du pôle public intègre, par ailleurs, certains équipements privés existants permettant d'offrir des services complémentaires. Le centre nautique sert de marina pour accueillir les embarcations. Grâce à ses équipements (quais, installations pour vidanges de bateaux, fournitures et accessoires, approvisionnement de carburants) et à des bâtiments de dimension appropriée, il offre des services polyvalents :

- ♦ centre de services et d'accueil;
- ♦ location d'embarcations nautiques;
- ♦ service de croisière;
- ♦ service de transport en commun (taxi nautique);
- ♦ service d'interprétation du réservoir.

b) Le pôle Pointe-Fine

Le secteur de Pointe-Fine est également considéré comme pôle où vont prédominer les fonctions publiques reliées à la gestion du plein air, dont les activités diurnes et de camping. Sa contribution se situe au niveau de fournir un accès complémentaire au cœur du plan d'eau pour les embarcations, un centre de services pour le milieu nautique et le secteur terrestre de la Pointe Fine, d'offrir une magnifique plage nature et un milieu humide impressionnant.

Le secteur de la plage et du marais de Pointe-Fine est donc aménagé en vue de préserver ses caractéristiques actuelles à leur plus simple expression, et ce, exclusivement pour des usages diurnes, c'est-à-dire, la baignade, le pique-nique, la randonnée et l'interprétation. Pour parvenir à ce résultat, le secteur est sécurisé, contrôlé et surveillé de manière systématique. Une aire de stationnement accueille les visiteurs et un bâtiment les informe et les restaure, s'ils le désirent. Des tables de pique-nique et des poubelles sont dispersées sur la plage et des panneaux d'interprétation les guident le long d'un sentier parfois aménagé en trottoir de bois surélevé.

Le débarcadère au Sud du havre Aux-Trois-Entrées est rénové et agrandi. Une aire de stationnement de longue durée pour les campeurs rustiques est aménagée à proximité. La marina Pointe-Fine continue d'offrir des services reliés aux activités nautiques et pourrait loger, entre autre, le service de location des maisons flottantes.

c) Le pôle Saint-Ignace

Ce troisième pôle regroupe deux (2) établissements importants localisés non loin de l'île du village, soit le camping des Roses et le camping Saint-Ignace. En plus du camping et des diverses formes de séjours qu'offrent ces établissements sur place, on y offre la location d'embarcations.

L'île du Village demeure le point d'attraction et la destination récréative pour bon nombre de clients de ces établissements. Avec le site de la bute à Benoît qui est réservé à l'établissement d'un grand centre d'hébergement, ce secteur verra son positionnement de pôle majeur maintenu.

5.2.5 Les carrefours

Quatre (4) carrefours sont proposés : l'île du Village, l'île de France, l'île Lacroix et la presqu'île du Barrage.

- a) Le secteur de l'île du Village : il offre un potentiel unique pour l'interprétation de la colonisation agroforestière durant la période prébarrage. À la fin de l'hiver, un territoire beaucoup plus vaste et autrement immergé que le reste de l'année est accessible. De plus, on y trouve une forêt digne d'être visitée, de magnifiques plages pour la baignade et des aires de pique-nique. Des secteurs sont en érosion active et nécessiteraient la restauration; ceci pourrait constituer une activité d'interprétation en soi. La proximité du pôle Saint-Ignace et de l'ensemble de ses composantes, soit la butte à Benoît, les deux (2) centres de camping organisé et le chemin du Lac Taureau sont des éléments qui favorisent ce développement.
- b) Le secteur de l'île de France : il regroupe des activités de camping rustique dans l'arrière pays, de baignade, de pique-nique sur les plages, d'interprétation des îles flottantes et des milieux humides, de randonnée pédestre sur les pentes de ses collines. Sa

localisation stratégique à proximité de plusieurs projets de villégiature commerciale et du pôle de Pointe-Fine assure un volume intéressant de fréquentation.

- c) Le secteur de l'île Lacroix : il offre un potentiel pour le camping rustique en milieu boisé, la randonnée et l'interprétation en milieux forestiers matures et d'espèces variées, le pique-nique et la baignade. Sa localisation stratégique lui permet de servir de centre de services et de coordination. Le Sud de l'île Lacroix peut recevoir un bâtiment.
- d) Le secteur du Barrage : il accueille les visiteurs provenant non seulement du lac, mais aussi des pistes et des sentiers de la région environnante. On y trouve un bâtiment qui loge des activités d'interprétation de la période prébarrage, de la période de construction, de son rôle actuel dans la gestion de l'eau et de l'électricité. Un site de camping du côté de la pointe aux Cenelles dépanne les excursionnistes.
- e) Le secteur de l'Ancien Dépôt : il regroupe une diversité d'activités dans un milieu forestier de qualité. On y trouve des plages intéressantes et un potentiel pour le camping rustique. Son atout majeur est d'avoir la possibilité de valoriser les vestiges de l'Ancien Dépôt pour faire l'interprétation d'une époque de l'exploitation forestière sur le réservoir Taureau. Son éloignement du Cœur peut devenir un atout majeur.

5.2.6 Les passes

Les cinq (5) passes agissent comme seuil entre le grand secteur central « Cœur du Taureau » et les autres grands secteurs donnant accès aux fonds de Baies. Ce sont les quatre (4) passes :

- ♦ de l'île-aux-Sables pour la baie Dominique;
- ♦ de l'estacade-du-Milieu pour la baie du Milieu;
- ♦ de la pointe Tête-du-Canard pour la baie du Poste;
- ♦ du cap Saint-Ignace pour la baie Ignace.

La cinquième passe, celle du Saindon, relie le Cœur aux trois (3) baies de l'Est :

- ♦ Canot-Rouge, Bouteille et Barrage.

5.2.7 L'accessibilité par voie terrestre

a) Secteur Nord et Est

Si le visiteur choisit d'explorer le Parc du côté Est de la baie Dominique, la Pointe-Fine, la baie Ignace ou même, éventuellement, la baie de la Bouteille, il emprunte la voie de contournement (voir section Pôle public). Sur le haut de la colline, se trouve le bâtiment relocalisé d'accueil au camping municipal avec une vue imprenable sur le Sud vers les Laurentides, le mont Trinité, le golf et le village de Saint-Michel-des-Saints. Puis, il rejoint le chemin du Lac Taureau au niveau de la Marina après avoir contourné à l'Est le camping municipal.

Le chemin du lac Taureau, du pont jusqu'à l'Ouest du secteur de la plage municipale, devient une desserte locale et une piste cyclable vers le pôle du Village, profitant de la vue inspirante sur la baie et accédant à divers services (restaurants, gîtes, motels, débarcadères).

Pour aller vers la Pointe-Fine, deux (2) options sont possibles :

- ♦ D'une part, le lien actuel (chemins du Lac Taureau, Saint-Ignace Nord et Pointe-Fine) est amélioré aux endroits hasardeux et asphalté sur une largeur qui inclut les accotements pour le bénéfice des cyclistes.
- ♦ D'autre part, le chemin Rondeau longe la côte Est de la baie Dominique, puis passe au Nord de la colline du secteur Rondeau, longeant la petite baie; il rejoint, ensuite, le chemin Saint-Ignace et se rend jusqu'au chemin Pointe-Fine au niveau du secteur Sud de la marina Pointe-Fine. De là, on peut enfin atteindre le secteur Nord de la Pointe-Fine.

Le chemin Rondeau pourrait garder une distance de la rive qui permettrait le développement d'une villégiature privée à l'abri de la circulation routière de passage. Ce chemin Rondeau offre aussi des accotements pavés pour les cyclistes. Ensemble, ces voies routières constituent une grande boucle qui procure aux visiteurs une variété de paysages pour la promenade.

b) Secteur Ouest et Nord

Le pavage du chemin Manawan est prévu à court terme. Le chemin du Barrage est amélioré jusqu'au kilomètre 36, à quelque distance à l'Est du pont sur la rivière du Poste, pour tenir compte de la circulation touristique supplémentaire. De plus, des ententes sont conclues avec les responsables du transport forestier afin de sécuriser davantage la circulation sur ces routes.

À partir du kilomètre 36, certains chemins forestiers vers le Sud sont balisés, aménagés et entretenus pour permettre la circulation de véhicules de tourisme robustes jusqu'aux destinations proposées plus loin. On peut ainsi rejoindre les secteurs à l'Ouest de la baie de Roe, au Sud-Ouest de la baie Canot-Rouge et au Nord-Ouest du banc Canot-Rouge.

Des chemins forestiers sont balisés, aménagés et entretenus pour permettre la circulation de véhicules du type quad, d'autres serviront aux motoneigistes. Enfin, d'autres encore pourraient servir à la randonnée pédestre et au ski de fond.

c) La côte Est de la baie Ignace

Celle-ci devient accessible par voie terrestre, à partir du Sud et en montant vers le Nord, à mesure que son développement par secteur devient pertinent. Cependant, il est possible d'entrevoir un certain développement à plus court terme à partir d'un lien maritime avec, entre autre, la Pointe-Fine.

d) Le Sud de la baie de la Bouteille

Ce secteur pourrait être accessible suite à une entente de service avec la réserve faunique Mastigouche. À moyen terme, le potentiel varié de ce secteur gagne à devenir accessible par voie terrestre. Il existe une voie routière qu'on peut emprunter jusqu'à la pointe Nord du lac Bouteille; de là, on se dirige, selon la nature du terrain, vers la baie du Trèfle à partir d'un chemin forestier existant à rénover.

La sécurité en milieu terrestre

Il existe présentement une multitude de chemins forestiers, qui permettent, nous l'avons vu, le développement d'un réseau routier et l'élaboration d'un réseau de pistes et de sentiers. Cependant, après avoir identifié ceux qui nous seront utiles, il faudrait, pour des raisons de sécurité et de contrôle, bloquer ou rendre inaccessible le plus grand nombre possible.

D'autre part, il faudrait mettre sur pied un corps de patrouilleurs qui circulent sur ces voies, pistes et sentiers. Leur mandat comprendrait : sensibilisation au respect de l'environnement et aux pratiques écociviques, surveillance et contrôle du territoire (milieux naturels, immobiliers, équipements), prévention et contravention de crime. Son importance s'ajusterait au volume de personnes et de véhicules sur le territoire.

5.2.8 La circulation par voie nautique

Chaque conducteur d'embarcation privée, ayant l'intention de circuler sur le réservoir devrait se procurer une carte bathymétrique pour être en mesure de situer l'ensemble et les parties, les plaisirs et les difficultés du plan d'eau, pour faire connaissance avec une disposition améliorée des bouées de sécurité.

Dans certains secteurs, la circulation motorisée est interdite. Dans d'autres, elle doit se faire à une vitesse réduite. Les motivations sont diverses : sécurité, pollution sonore, vulnérabilité à l'érosion.

On pense au fond des baies du Milieu et du Poste, dans la baie du Canot-Rouge ainsi qu'à certains secteurs, tels que : le grand banc du Milieu, le banc de l'île Noire, la rivière Dominique, la rivière aux Marais, la rivière aux Buses, l'herbier sur le versant Est de l'île Jaune, la côte Ouest de la baie de Roe, le récif Lacroix, la baie des Conscrits.

Des débarcadères publics additionnels sont prévus dans la baie du Village et à Pointe-Fine. Il en est également proposé au Nord du camping de la baie du Milieu et un autre dans la baie du Poste (site 37), vis-à-vis la pointe Tête-du-Canard.

Chaque projet d'hébergement commercial en station touristique ou en chalets locatifs s'assure de bénéficier des infrastructures nécessaires à la circulation maritime de leur clientèle.

a) Un centre de location de maisons flottantes

Un tel concept mérite réflexion : des maisons mobiles sur l'eau, fabriquées à partir de pontons, sont louées pour des séjours de durée variable. Le nombre reste à déterminer en rapport avec la capacité portante du plan d'eau. Les implications sociales et environnementales d'un tel mode d'hébergement ainsi que la rentabilité économique doivent aussi être évaluées.

Les haltes nocturnes se feraient à des endroits qui n'entrent pas en conflit avec les sites de camping terrestre et n'en troublent pas la quiétude. Durant le jour, la maison flottante peut s'arrêter à tous les sites d'utilisations diurnes accessibles dispersés sur le territoire.

b) Le Batobus

Un système de transport en commun nautique fait la navette selon un itinéraire et un horaire prédéterminés. Il permet de remplir une série de fonctions très utiles :

- ♦ rendre accessible divers secteurs du lac aux clientèles (randonneurs, excursionnistes, campeurs) ne possédant pas un véhicule nautique motorisé ou n'ayant pas les moyens de s'en louer;
- ♦ créer une liaison fonctionnelle et continue entre divers circuits de randonnée pédestre;
- ♦ multiplier les occasions privilégiées d'informer et de sensibiliser la clientèle;
- ♦ exercer une supervision quotidienne sur le plan d'eau.

c) Un bateau croisière

Un bateau croisière se promène aussi sur le lac sans nécessairement accoster. Divers circuits sont possibles sur des durées variables, et ce, à partir de divers ports d'attache (marina du Village ou de Pointe-Fine). Tout dépend du volume de la clientèle intéressée.

La sécurité en milieu nautique

Étant donné les caractéristiques suivantes du lac Taureau :

- ♦ la dimension impressionnante du plan d'eau qui rend très pratique l'utilisation des embarcations motorisées;
- ♦ sa configuration en marguerite avec les nombreuses baies et des îles où entreprendre les activités les plus diversifiées, qu'elles soient permises ou illicites;
- ♦ le nombre appréciable de secteurs rocheux à risque;
- ♦ la présence de bancs, de talus, de berges ou de plages de sable, dont la mouvance favorise l'apparition de hauts-fonds grâce aux activités d'érosion par l'eau et le vent;
- ♦ l'utilisation d'embarcations ayant la possibilité d'atteindre des vitesses excessives et dangereuses, qui engendrent également de l'érosion par les vagues, et de produire des éléments de pollution atmosphérique et sonore;
- ♦ le potentiel de croissance des activités récréotouristiques dans un lieu aussi diversifié.

Il s'avère aussi nécessaire de structurer rapidement un système de sécurité nautique qui encadre le développement de manière à ce qu'il soit durable.

Dans le même esprit que les patrouilles en milieu terrestre, des patrouilles nautiques sensibiliseraient les excursionnistes quant aux conséquences de leurs comportements sur leur prochain et sur leur environnement.

Mais il faudrait également qu'elles puissent montrer des dents et interpellier les contrevenants. Il existe présentement une législation d'où découle une réglementation, qui évoluera en fonction d'une volonté d'agir. Trois (3) paliers de gouvernement sont impliqués qui compliquent la prise de décision.

5.3 Description des divers équipements prévus

Via la présentation du concept d'organisation, de nombreux équipements ont déjà été identifiés en cours de route. La présente section se fixe comme premier but de faire une description systématique afin de mieux définir, d'une part, l'implication du privé et celle du public, mais aussi pour asseoir les objectifs d'aménagement et de gestion du Parc.

5.3.1 L'accueil et la coordination

a) Le centre d'accueil et d'information

La très grande majorité des visiteurs accède par la route 131 - et éventuellement par la route provenant du parc du Mont-Tremblant - au cœur du village de Saint-Michel-des-Saints (SMS). Le Centre d'accueil et d'information du parc régional du lac Taureau les reçoit, situé à un endroit stratégique, préférentiellement sur la rue Brassard entre le chemin Cyprès/Saint-Michel et le chemin des Aulnaies.

b) Le centre de services du Milieu

Si le visiteur désire fréquenter l'Ouest et le Nord du Parc par voie terrestre, il prend le chemin des Aulnaies, puis le chemin Manawan jusqu'au chemin du Barrage. À cette jonction, un centre de services et de contrôle, situé sur le bord de la rivière du Milieu, est proposé pour accueillir et renseigner les visiteurs. Son implantation nécessite une entente de services avec le club de chasse Bellerose.

c) Le centre de services du Barrage

Les visiteurs en provenance des pistes et sentiers qui passent par le secteur du Barrage, mais aussi venant du lac, sont accueillis à un bâtiment qui pourrait être combiné à un centre d'interprétation du Barrage. Il faudrait élaborer une entente entre la MRC de Mékinac, le Parc régional, l'Hydro-Québec et les gestionnaires du producteur privé d'électricité sur la décharge en aval du barrage.

d) Le poste d'accueil de la réserve Mastigouche

Situé au niveau du lac Bouteille, il sert autant pour le visiteur se dirigeant vers la baie de Bouteille à l'Est, que celui s'en allant vers Saint-Michel-des-Saints en provenance de la réserve. Une entente de services avec la SEPAQ est nécessaire.

e) Le centre de coordination de Pointe-Fine

Géographiquement situé au milieu du secteur central « Cœur-du-Taureau », l'extrémité Nord de la Pointe-Fine permet un accès nautique dans toutes les directions. Les patrouilles nautiques, assurant la sécurité et le savoir-vivre sur le plan d'eau, établissent leur quartier dans un bâtiment qui sert également pour l'administration du camping public de Pointe-Fine, de la plage et du centre d'interprétation du milieu humide. Le bâtiment est également conçu pour accueillir des groupes qui désirent suivre des ateliers de plein air et d'éducation à l'écologie ou avoir accès aux secteurs du Parc qui accueillent la base de Plein Air du lac Taureau.

5.3.2 Une réserve d'espaces verts près des lieux densément occupés

Il est proposé de sauvegarder des milieux naturels et des boisés de valeur dans le secteur présentement habité du Parc. Ceci permet de donner un accès public à des sites exceptionnels dans des secteurs très développés, de fournir des espaces verts protégés pour le bénéfice des visiteurs et des résidents dans des secteurs occupés, principalement, par des propriétaires privés et enfin, d'accéder au plan d'eau.

Nous recommandons des lieux de propriété privée avec accès public à des points d'intérêts :

- ◆ La pointe à l'Ouest de la baie Dominique;
- ◆ Le cap Saint-Ignace;
- ◆ Le ruisseau de l'Anse à la chute.

Nous suggérons aussi l'aménagement de lieux de propriété publique en parc :

- ◆ Le bout de la pointe Nord de la baie des Quenouilles;
- ◆ Le banc de la Grande Anse;
- ◆ La chute à Ménard et le sentier rive Ouest;
- ◆ La colline au Nord du secteur Rondeau;

- ♦ Le ruisseau à l'Est de la colline du secteur Rondeau;
- ♦ Le ruisseau et le lac au Sud de la colline du secteur Rondeau.

5.3.3 Le réseau de sites de camping rustique

On trouve une concentration dans le secteur Ouest du Parc et une autre dans le secteur Est. Les sites dans le secteur Ouest sont localisés principalement à l'embouchure de la baie du Poste, dans le groupe d'îles de France et dans la baie de Roe. Les sites dans le secteur Est se trouvent dans les baies du Barrage et de la Bouteille, sur l'île Lacroix et l'île du Centre.

Certains sites offrent quelques emplacements seulement. D'autres peuvent en accueillir un plus grand nombre. L'utilisation actuelle ne coïncide pas nécessairement avec l'utilisation souhaitable. Certains emplacements sont vulnérables à diverses contraintes : superficie insuffisante, vulnérabilité aux manifestations climatiques et proximité de secteurs d'érosion. D'autres sites sont sous-utilisés et permettraient une expansion, c'est-à-dire, une augmentation du nombre des emplacements.

Le centre d'accueil est responsable de la coordination du camping rustique de concert avec les centres de services répartis sur le territoire. Il voit au maintien de la qualité des aménagements de chaque site et de ses environs, il voit au respect des règlements, il s'assure qu'aucun site clandestin ne voit le jour dans son secteur d'interventions et il gère la durée et la succession des séjours.

Les sites de camping rustique sont sélectionnés dans la banque de sites inventoriés lors de la phase 1 du Plan d'aménagement. D'autres sites s'ajoutent à cette liste quand une expansion des secteurs identifiés s'avère possible et souhaitable.

Parmi ceux qui ne sont pas sélectionnés, certains servent de réserve pour le futur, mais la majorité est convertie, quand cela s'avère pertinent, à des usages diurnes.

5.3.4 Les activités diurnes sur les sites

Les principaux usages diurnes sont : la baignade, le pique-nique, la randonnée, l'interprétation et l'exploration. Les sites d'activités diurnes sont répartis sur tout le territoire (voir schéma conceptuel).

Durant l'été, les activités maîtresses sur le territoire du Parc sont :

- ♦ la randonnée nautique motorisée;
- ♦ la randonnée nautique psychomotorisée (canot, kayak et voile);
- ♦ la chasse;
- ♦ la pêche;

- ◆ la baignade;
- ◆ le pique-nique;
- ◆ l'interprétation du patrimoine naturel et culturel;
- ◆ la randonnée en vélo de montagne;
- ◆ la randonnée pédestre;
- ◆ l'ornithologie;
- ◆ l'excursion en VTT.

Durant l'hiver, les activités maîtresses sont :

- ◆ la randonnée en motoneige;
- ◆ la randonnée en ski de fond;
- ◆ l'excursion en traîneau à chiens;
- ◆ la promenade en raquettes;
- ◆ l'interprétation du patrimoine naturel et culturel.

Des initiatives, provenant des centres de villégiature commerciale et approuvés par le conseil du Parc, complètent et enrichissent l'offre d'activités récréatives.

a) Les activités de baignade, pique-nique et détente

Une quarantaine d'emplacements serait disponible, et ce, avec le mobilier et les équipements nécessaires : quai d'accostage, tables de pique-nique, aire de cuisson, abris pare-soleil, poubelles, plan de localisation, signalisation, etc. Certains sites, sujets à l'érosion, sont aménagés en vue de protéger les secteurs vulnérables ou de les restaurer, puis de les rendre visibles pour l'interprétation. Le nombre d'unités à chaque site dépend de sa capacité de charge, mais aussi du degré d'intimité à favoriser pour les usagers ainsi que la compatibilité avec le voisinage.

b) L'interprétation

Certains sites sont aménagés pour l'interprétation du patrimoine naturel. La forêt de l'île Lacroix, les îles flottantes de l'île de France, le grand herbier de la baie du Milieu, plusieurs îles avec leurs boisés et leurs plages, la géologie et la botanique du secteur REP-1-21 constituent les plus importants.

D'autres sites veulent faire connaître le patrimoine culturel, parmi lesquels on compte : le barrage d'Hydro-Québec sur la Mattawin, l'ancien dépôt forestier, la colonisation sur l'île du Village et ses environs émergés fin hiver/début printemps, la renaturalisation des rives par la Consol, la chute à Ménard et le mont Roberval. La grande majorité de ces sites offre la possibilité d'accostage. Baignade, pique-nique et brève promenade sont souvent accessibles à proximité. Leurs équipements visent à rendre agréable le séjour des visiteurs, à protéger et à mettre en valeur ses atouts, à encourager l'accès aux points et secteurs d'intérêts et à faciliter son entretien.

5.3.5 Les activités récréotouristiques reliées à la foresterie

Elles constituent une nouvelle orientation au niveau de l'économie de la région. Étant donné l'importance de ce secteur d'activité, les possibilités sont nombreuses et d'une grande diversité dans le Parc. On peut traiter d'histoire, de sylviculture, des acteurs de la sylviculture et de transformation du bois. Voici une liste des activités qui pourraient être mises à la portée des visiteurs :

- a) Visite en forêt
 - ◆ Courts sentiers balisés sur la sylviculture;
 - ◆ Longs sentiers pédestres en forêt;
 - ◆ Visites guidées sur le chantier.
- b) Visite des usines Louisiana Pacific – interprétation de l'étape transformation de la matière ligneuse
- c) Visite de sites historiques
 - ◆ Vestiges du flottage du bois par la Stone Consolidated Bathurst;
 - ◆ Vestiges d'un chantier de bûcherons au dépôt Bouteille.
- d) Un musée forestier, dont le thème majeur est l'histoire de la région intimement liée au développement de l'industrie forestière.

5.3.6 La codification de l'utilisation prévue des sites d'intérêts

La présente section vise à attribuer aux divers sites d'intérêts une utilisation précise, qui va dans le sens de la valorisation des compartiments et des secteurs, telle que traitée dans les sections précédentes du chapitre 5. Comme on le constatera, certains sites couvrent de grandes superficies, alors que d'autres occupent très peu d'espace. Cette codification est susceptible d'évoluer dans le temps selon l'évolution de la situation pour des raisons stratégiques. Cette codification permet d'établir formellement une reconnaissance de leur existence et de leur utilité dans le développement du parc régional du lac Taureau.

Chacun des sites peut être repéré sur la carte d'affectation à partir de la numérotation qui lui est attribuée. Voici la codification utilisée à cette fin. Ces sites vont, pour la plupart, être gérés par l'administration du Parc. Mentionnons qu'en parallèle avec la présente planification, chacun d'eux a aussi fait l'objet de croquis d'aménagement en vue de produire une estimation des coûts de planification, d'aménagement et de gestion.

RID = Récréation Intensive Diurne

IP	= Interprétation du Patrimoine
RE	= Récréation Extensive
HC	= Hébergement Commercial
CR	= Camping Rustique
CA	= Camping Aménagé
CON	= Conservation
VP	= Villégiature Privée
♣	= accès public à l'eau

1. Le secteur de la chute Ménard IP RID
2. Les paysages de la baie du Village
3. Le mont Roberval et le gîte Saint-Michel IP
4. L'île Baribeau IP RID
5. Le parc sur la pointe RID
6. L'île du Sauvage RE
7. La petite plage municipale RID
8. Le barrage des castors RE
9. Le sentier pédestre et son belvédère RE
10. L'île du Campeur RID RE
11. L'île du Solitaire RID RE
12. Un secteur de villégiature potentiel VP
13. La mine de silice IP
14. La falaise noire CON
15. Le paysage visible du fond de baie Morrissette
16. L'île Gauche RID RE IP
17. L'île aux sables et le paysage environnant RID RE
18. L'Auberge du Lac Taureau HC
19. L'herbier des îles RE IP
20. La grande plage et le quai à Bertin RID
21. Le camping public du Milieu CA ♣
22. Le site de la Consol, le slasher IP
23. Les croix commémoratives « Flamand »
24. Le vieux chalet de pourvoirie
25. Le secteur d'accueil de Chute des Français et rivière du Milieu RID
26. La rivière Dominique RE
27. La prairie jadis agricole près de rivière Dominique HC (Chalets locatifs)
28. Les quatre buttons RID
29. Le bras du Tipi HC (Station touristique)
30. L'herbier CON
31. L'île Noire et ses battures CR
32. La longue plage du Poste CR
33. Canadaventure HC
34. Le camping rustique de rivière aux-Marais CR
35. Rivière aux-Marais RE IP
36. Les deux (2) îles aux Grands-Vents RE RID
37. Le débarcadère du Poste RID ♣
38. Pointe des Embranchements HC (Chalets locatifs)

39. Les deux pointes CON
40. Le lac Keith IP
41. Rivière du Poste et cascades RE
42. La replantation de Consol IP
43. Pointe de la Pitoune RID
44. Pointe Tête du Canard RID CR
45. La rivière aux Buses RE IP
46. Le groupe de pointes avec plage RID
47. La plage aux Écumes RID
48. L'île Jaune CR
49. La plage convexe CR
50. Les deux petites îles et les plages CR RE
51. Les petites plagettes RE
52. Le milieu humide avec barrage de castor et le chalet Dubé RE
53. Le boisé du cap de Roe HC (Station touristique) (CR à court terme)
54. L'île aux trois plages RID
55. Rivière de Roe RE IP
56. La pointe des Pins Gris CR
57. L'île de la Grosse Roche CR
58. Camp du Saindon IP
59. Les plages du Canot Rouge CR RID
60. La rive Ouest du Canot Rouge HC (Chalets locatifs)
61. Le secteur du grand banc du Canot Rouge IP RE HC au Nord (Auberge)
62. Le camp de Jos le Sciotteur IP
63. La paroi rocheuse CON
64. Le carrefour de l'île Lacroix RID RE CR HC (Refuge)
65. L'île du Centre CR RE
66. L'île des Pins Gris RE
67. La plage tranquille de passe Lacroix RID
68. Le Sanctuaire et son paysage serein RID
69. La plage des Conscrits CR
70. La plage solitaire RID
71. La pointe au fond de la baie aux Grenouilles RID
72. La Pointe aux Îlets RID en rive HC en arrière pays (Station Touristique)
73. La vue sur fond de baie du Barrage
74. La pointe avec le paysage vers le Sud de baie du Barrage CR
75. Le carrefour du Barrage IP RID CR
76. La pointe du Gardien CON
77. Les belles grosses roches CON
78. Une halte plagette CON
79. Les berges rocailleuses avec grosses roches IP
80. Les trois (3) pointes et leurs plages CR
81. La pointe de baie Price CR
82. La belle forêt mixte CON
83. La forêt de pins blancs et le plateau « belvédère » RE
84. Le quai de la Paroi RID
85. Plage à l'entrée de la baie Est RID

86. La baie Ouest et les deux plages à l'entrée RID
87. Le carrefour de l'Ancien Dépôt IP CR HC (Refuge)
88. Le secteur du cadran solaire RID
89. La pinède CR
90. La plage et le boisé du Cap-qui-Penche RID
91. L'arrière pays autour du secteur de baie du Trèfle HC (Station touristique)
92. Le secteur du Lac Tremble RE
93. Le secteur de la pointe de l'Éléphant RE
94. La jolie presqu'île de la plage Saindon CR RID
95. La grande pointe RID
96. Une belle forêt mature RE
97. Le carrefour de l'île de France : 97.1 = IP , 97.2 = RE , 97.3 = CR , 97.4 = CR , 97.5 = IP
RID CR HC (Refuge)
98. La grande île Jumelle et sa plage (au Nord) RE RID
99. 1) La moyenne île Jumelle RE 2) La petite île jumelle RE
100. Le sentier de la baie Tranquille RE
101. Le secteur du ruisseau Roucoulant HC (Station touristique)
102. Le promontoire comme un autel RID
103. Le ruisseau Fourchu et la belle forêt RE HC (si nécessaire à long terme)
104. La butte à Benoît et la baie du Noroît HC (Station touristique)
105. Le carrefour de l'île du Village IP RID RE HC (Refuge)
106. L'arrière pays en forêt mature RE IP
107. Le secteur des Pointes Blanches HC (Chalets locatifs)
108. Le secteur du banc de la Grande Anse HC (Station touristique)
109. Un bel herbier IP
110. La plage du domaine de 54 acres RID
111. L'aire de détente du ruisseau des cascades RID RE
112. Le paysage panoramique de Cap Ignace RE
113. A. La marina Havre-des-Trois-Entrées RID HC (Station touristique)
B. Débarcadère municipal ✪
114. La pointe au Nord de la Marina et les deux îles RID
115. Le milieu humide de Pointe Fine IP RE
116. La plage de Pointe Fine RID
117. Potentiel hébergement Pointe-Fine HC (Station touristique)
118. A. La presqu'île verte et non bâtie RE
B. La pointe rouge RE
119. Le ruisseau au Piège RE
120. La colline Rondeau RE
121. Le secteur du ruisseau et du lac dans le secteur Rondeau RE
122. Le domaine Maislin et sa plantation expérimentale MRN RE IP
123. Le domaine Des Pins
124. Le Domaine Toro HC (Station touristique)
125. Le centre Nautique RID
126. La grande plage municipale RID
127. Le Camping Municipal
128. A. Le quai Fédéral ✪
B. Débarcadère municipal ✪

129. La vue sur le paysage grandiose (village, le golf et les montagnes) RID
130. Le mont Trinité CON

Les Campings Aménagés existants (CA)

- A. Camping Plourde
- B. Camping Saint-Ignace
- C. Camping des Roses
- D. Camping municipal Saint-Michel

5.4 Planification de l'offre d'hébergement

L'offre d'hébergement constitue une composante fondamentale de la présente planification, car une bonne part des retombées attendues de la création du Parc passe par celle-ci. Cette offre se divise aussi en deux (2) catégories, soit la partie publique qui couvre les différentes formes d'hébergement rustiques et l'hébergement privé qui fait l'objet d'un déploiement complet des différentes formes d'hébergement.

5.4.1 Les aires d'hébergement

a) L'hébergement en station touristique (« resort »)

Chaque aire proposée pour le développement d'un tel équipement est choisie en tenant compte de deux (2) critères de localisation et quatre (4) autres critères généraux sont aussi appliqués à la sélection des projets soumis.

Critères de sélection des aires

- ◆ Les atouts particuliers de l'aire et le potentiel de son voisinage;
- ◆ La constructibilité d'une partie du territoire.

Critères de sélection des projets

- ♦ La stratégie préconisée pour son accessibilité;
- ♦ L'originalité et la complémentarité des activités proposées à la clientèle en rapport avec les autres entreprises sur le territoire;
- ♦ La conformité et l'harmonisation de l'ensemble avec le milieu naturel et le zonage établi pour le secteur visé;
- ♦ La rentabilité économique, sociale et environnementale du projet.

La très grande majorité des aires proposées se trouve dans des endroits où la nature est sauvegardée. Elle gagnerait à le demeurer dans l'intérêt de l'intégrité du Parc, de la vocation de chacun de ses secteurs et de la pérennité des atouts du site même. Chaque projet est encerclé d'une zone tampon, l'isolant du voisinage terrestre et nautique.

b) L'hébergement en chalets

On trouve cette forme à plusieurs endroits dans le Parc. Le plus souvent, chaque projet est situé à proximité de sites bénéficiant d'attraits particuliers (un ruisseau, une plage ou une baie). Son territoire est d'une topographie qui le rend accessible et constructible.

Chaque projet répond systématiquement à l'objectif de conserver un accès pour la clientèle aux attraits du site pour le bénéfice de tous les usagers. Les règles et les normes exigent la réalisation de cet objectif, comme celui, également, d'assurer une intégrité architecturale et paysagère, de même que la prévision d'une zone tampon de nature autour de chacune.

Leur taille dépend entièrement de deux (2) facteurs :

- ♦ La nature du site et sa capacité de charge;
- ♦ La rentabilité du projet.

La clientèle visée diffère selon la nature et le degré de supervision des activités proposées, le plus ou moins grand confort et la vocation du milieu environnant. Dans tous les cas, on minimise les attaques sur les atouts du milieu naturel (plages, boisés et ruisseaux) qui en font une attraction.

c) Les aires de camping

On retrouve deux (2) types d'aires de camping organisé, soit les campings privés existants et les campings publics. Ceux qui existent sont invités à entreprendre une démarche leur permettant d'améliorer la qualité architecturale et paysagère de leur territoire. Des normes et des règlements sont rédigés et appliqués dans le but de réaliser ces objectifs.

Le centre de camping proposé dans la baie du Milieu doit répondre à ces normes et règlements. Il doit aussi tenir compte de la proximité du secteur naturel (à l'Est) avec ses plages, ses herbiers et marécages. Le centre de camping peut accueillir des roulottes et des tentes, mais sa densité

est nettement plus faible que les centres existants. L'intimité, la quiétude et un lien de qualité avec la nature y sont des objectifs prioritaires d'aménagement. Une zone tampon nature, entre les sites de camping et le plan d'eau, assure la discrétion et l'utilisation des rives par tous.

5.5 Les aires de villégiature privée

Elles sont consolidées dans le territoire qu'elles occupent actuellement dans les baies du Village et Ignace.

Les unités existantes doivent, dans des délais raisonnables, répondre à certaines normes et directives visant à améliorer leurs qualités architecturales et paysagères.

Une réserve d'espaces verts est créée de manière à sauvegarder des lieux d'accès et de récréation sur les rives pour le bénéfice des non riverains. Leur localisation tient compte des besoins présents et futurs.

Les secteurs non développés ou sur le point de l'être tiennent compte de l'expérience passée. Les modèles préférés sont ceux qui favorisent une appropriation minimale des rives ainsi que l'assurance d'une quiétude, d'une intimité et d'une sécurité pour les villégiateurs.

Le secteur de la Pointe-Fine, avec sa bande boisée le long de la rive, s'y voit proposé l'aménagement d'un parc linéaire favorisant une diversité de niveaux d'activités, de publics à intimes. Ce parc permet non seulement d'établir un lien visuel pratique entre le secteur bâti et le milieu maritime, mais aussi un lien convivial entre les différents secteurs de ce parc. Il importe d'approprier, de civiliser et d'équiper ce lien pour le rendre attrayant, utile et profitable.

Dans le secteur de la baie Ignace, il faut, d'abord et avant tout, préserver une partie de ce qui reste d'enclaves de territoire pour créer une réserve de nature agissant comme zones tampons entre les secteurs développés.

CHAPITRE 6

LA GESTION DU PARC RÉGIONAL

6.1 La structure de gestion

Des cinq (5) projets de parcs régionaux en chantier en Matawinie, celui du lac Taureau est le plus lourd en ce qui a trait aux attentes de la communauté. Il faut se rappeler qu'il y a quelques sept (7) ans les citoyens de Saint-Michel-des-Saints pressaient les différents intervenants publics concernés (ministère des Ressources naturelles, municipalité régionale de comté de Matawinie et municipalité de Saint-Michel-des-Saints) d'agir afin de protéger et développer de façon cohérente cet immense plan d'eau qui borde le village et dont l'intégrité était menacée par des utilisations sauvages et incontrôlées. Une table de concertation a rapidement été mise sur pied, table composée d'une vingtaine de participants provenant des différentes associations de citoyens propriétaires et préoccupées par l'environnement du lac Taureau, des entreprises touristiques, des différents organismes représentant la Société civile, des ministères concernés par ce projet, soit le ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, le ministère des Régions, Hydro-Québec, la Garde-Côtière, la réserve Mastigouche, le Conseil régional de développement de Lanaudière, l'association touristique régionale Tourisme Lanaudière, les industries forestières bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier, la municipalité régionale de comté de Matawinie et la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Cette table de concertation s'est réunie à maintes reprises au cours des dernières années et a abordé tous les aspects de la protection et de la mise en valeur du lac Taureau. Les études sur la connaissance des potentiels et des contraintes y furent commandées et les résultats analysés de même que celles portant sur l'intégrité des paysages, la réintroduction du doré jaune, la sécurité nautique, etc. C'est ce groupe qui a reçu et validé l'ensemble des propositions contenues dans le présent Plan d'aménagement et c'est également ce groupe qui a accompagné les deux (2) consultations publiques portant sur les orientations de développement et le concept d'aménagement du lac Taureau. Cette organisation a donc été le lieu d'échanges sur le devenir du lac Taureau et a permis de dégager une vision commune de l'utilisation de cet espace et de sa gestion.

Ainsi donc, les travaux de la table de concertation ont permis d'établir certaines prémisses à l'égard de la gestion du Parc :

- ♦ La nécessité d'un interlocuteur unique responsable de l'aménagement et du développement du Parc régional;
- ♦ Une structure de gestion souple, ouverte et participative laissant de l'espace aux citoyens de Saint-Michel-des-Saints;
- ♦ Le maintien des acquis de mobilisation du milieu;
- ♦ Un souci de rigueur et de transparence;
- ♦ Un développement plus lent que rapide permettant des actions senties et voulues.

Conséquemment, le modèle de gestion retenu pour le parc régional du lac Taureau est basé sur les acteurs et les rôles suivants.

6.1.1 La municipalité régionale de comté de Matawinie, l'entité légale responsable

Signataire des ententes générales et sectorielles avec les différents ministères et organismes concernés, la municipalité régionale de comté de Matawinie constitue l'entité légale responsable du parc régional du lac Taureau. Le conseil de la MRC, la direction générale et les professionnels du Service d'aménagement assureront les stratégies et programmes visant la protection et la mise en valeur de ce site selon les compétences générales de la MRC, celles spécifiques dévolues aux articles 688 et suivants du Code municipal et celles faisant l'objet des ententes inhérentes au parc régional du lac Taureau.

Comme pour les autres parcs régionaux en devenir présentement sous son autorité, la MRC verra à établir un programme de travail annuel ainsi qu'un budget approprié.

6.1.2 Un comité d'harmonisation

La table de concertation du lac Taureau comprenait des représentants ministériels concernés par ce projet qui ont donné temps, conseil et soutien. Leur apport fut considérable. De plus, l'entente générale qui permettra à la municipalité régionale de comté de Matawinie de constituer le parc régional sera accompagnée de d'autres ententes sectorielles conclues avec des partenaires ministériels ou privés.

Un comité d'harmonisation sera donc formé et regroupera un représentant nommé par chacun des signataires d'ententes sectorielles. L'objectif poursuivi par l'institution de ce comité est de prolonger l'engagement des signataires d'entente sectorielles inhérentes à la mise en œuvre du Parc régional tout au long de la durée de l'entente et de son renouvellement. Au surplus, la municipalité régionale de comté de Matawinie s'assurera ainsi de la disponibilité de compétences ministérielles utiles dans la réalisation de ce projet.

6.1.3 La municipalité de Saint-Michel-des-Saints, l'interface de premier plan

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints, de par sa nature et ses devoirs, assurera l'important rôle d'interface entre la population et les actions de développement du Parc régional. Principale bénéficiaire du développement de ce site, elle contribuera à sa mise en œuvre soit par l'affectation d'employés et de machinerie, soit par le biais d'apport financier et bien sûr, par la traduction des objectifs d'aménagement propres au Parc régional au sein de ses documents

d'urbanisme. Comme pour les autres territoires de même nature sous la responsabilité de la MRC, une programmation annuelle de travaux et d'activités sera établie en tenant compte des impératifs de développement et de protection du Parc.

Les dépenses inhérentes à ces activités seront contrebalancées par les revenus de sources autonomes du Parc et une contribution financière de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. Cette programmation annuelle sera préparée conjointement par la municipalité régionale de comté de Matawinie et la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, cautionné par le comité aviseur et, dans certain cas, validé par le comité d'harmonisation.

6.1.4 Un comité aviseur

Les partenaires du milieu de Saint-Michel-des-Saints se retrouveront au sein d'un comité aviseur, composé de sept (7) membres, supporté par le Service d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Matawinie, lequel comité aura pour tâche d'intervenir par des avis sur des projets soumis, tant au niveau de la planification des actions qu'au niveau des moyens et modalités de leur mise en œuvre. Les membres du comité proviendront de groupes différents représentant les propriétaires, les associations de protection du lac, les usagers, les entreprises touristiques et seront remplacés selon un terme préétabli.

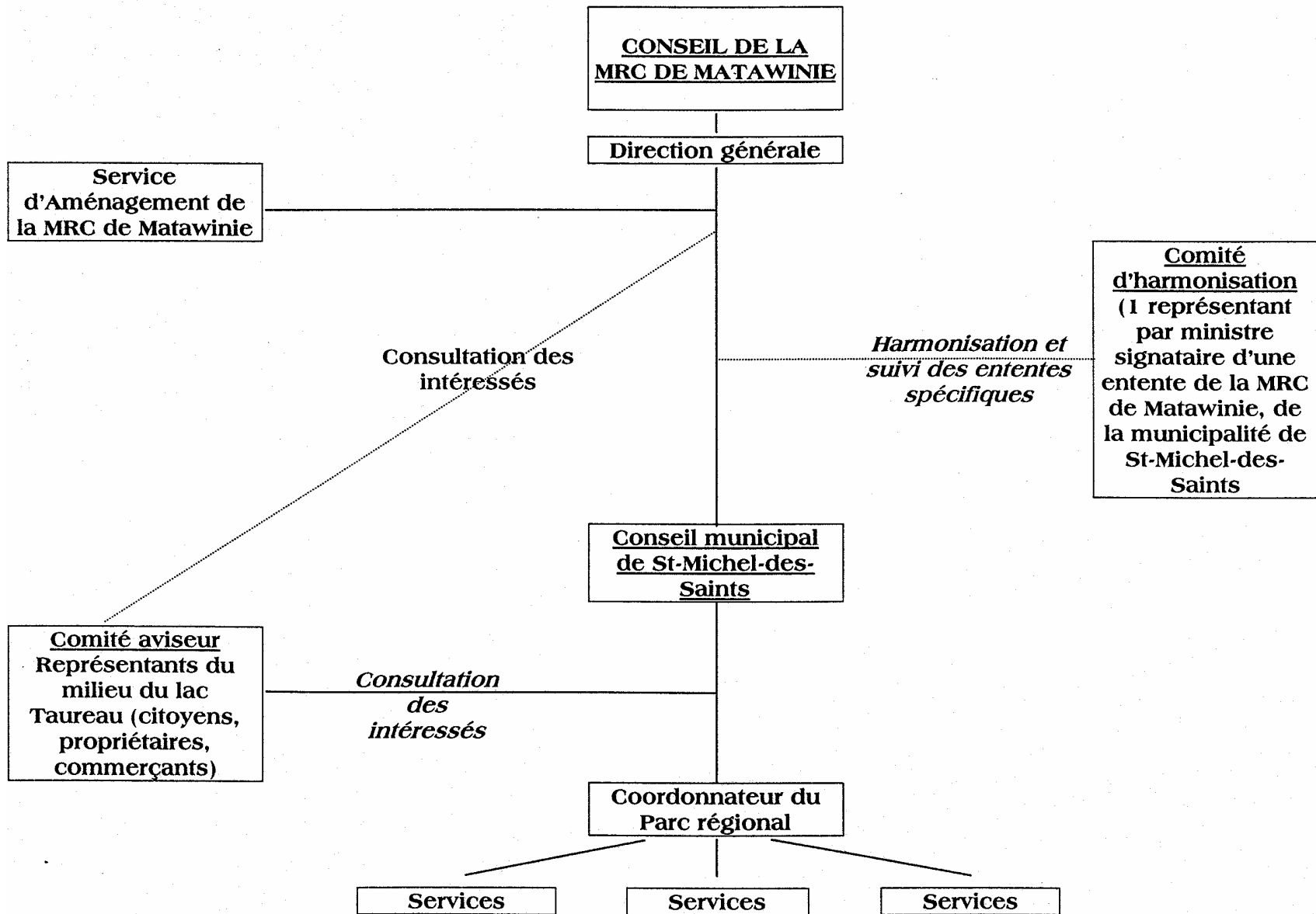
Ce comité sera, notamment, responsable de l'établissement d'une Charte du lac Taureau, acte moral, code d'éthique des usagers et riverains du Lac.

6.1.5 Un coordonnateur du Parc régional

La municipalité régionale de comté de Matawinie mettra en place un élément responsable de l'intendance, de la coordination quotidienne des activités du Parc. Dans les parcs régionaux en devenir de la Forêt Ouareau et des Sept-Chutes, qui sont en opération, il s'agit d'employés de la MRC qui exécutent les plans de travail établis en début d'année et assurent le bon fonctionnement du quotidien.

Ainsi, la profonde mobilisation des différents acteurs du milieu, dont ce dossier a bénéficiée, se prolonge dans le modèle de gestion du parc régional du lac Taureau. L'organigramme, qui suit, illustre les liens entre les acteurs.

ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DU LAC TAUREAU



6.1.6 Contrôle et réglementation actuels

Durant l'été 2004, un document rédigé par le coordonnateur a été remis aux excursionnistes et aux campeurs dans le but de les sensibiliser sur le bien fondé d'adopter un comportement écocivique et responsable dans le Parc. Il rassemble une ribambelle de préoccupations. Étant donnée l'inexistence, à ce jour, d'un corps de patrouille pour voir à l'observation de son contenu, il prend la forme d'un code d'éthique.

Des documents ont également été remis, annonçant des projets qui modifieront l'usage des secteurs visés et invitant les usagers à respecter les périmètres entourant les chantiers. Suite à une rencontre, le 6 octobre 2004, avec Raymond Léonard, est confirmé le pouvoir de la MRC de Matawinie de formuler une réglementation et de faire observer la réglementation. Conséquemment, un document de réglementation sera rédigé durant l'hiver prochain en vue de sa mise en vigueur pour l'année 2005. Les prévisions budgétaires incluant deux (2) propositions pour la réalisation de cet objectif :

- ♦ L'aménagement de trois (3) rampes de mise à l'eau avec guérite et préposé à l'accueil en vue d'exercer un contrôle sur les embarcations et de sensibiliser ces visiteurs ou résidents à la nouvelle réglementation;
- ♦ L'aménagement de deux (2) guérites avec préposés à l'accueil, l'une à la plage municipale du pôle Village-Accueil et l'autre à la place publique de Pointe-Fine, et ce, en vue de sensibiliser les usagers à la nouvelle réglementation;
- ♦ La demande aux gestionnaires des campings organisés et des entreprises d'hébergement commercial de remettre la documentation à leur clientèle;
- ♦ La mise sur pied d'un corps de patrouille constitué, la première année, d'une embarcation opérée par deux (2) patrouilleurs engagés pour la saison estivale. Des étudiants provenant de la formation en techniques policières seront approchés. Leur assermentation permettra de leur déléguer des pouvoirs de sévir auprès des contrevenants, mais leur mandat principal sera de sensibiliser les excursionnistes, les visiteurs et les résidents à l'existence d'une réglementation pour le parc régional du lac Taureau et au bien fondé de son observation dans le contexte d'un respect du patrimoine naturel et culturel ainsi que d'un savoir-vivre vis-à-vis des autres personnes. À cet effet, la patrouille effectuera un circuit qui comprendra non seulement la reconnaissance en milieu nautique, mais également en milieu terrestre (berges et arrière-pays immédiat). Ce sera aussi une façon de prendre le pouls quotidien des activités sur le lac et des effets sur l'environnement;
- ♦ L'aménagement, phase 1, d'un centre de coordination au bout de la Pointe-Fine, au milieu du grand secteur de récréation intensive, dénommé « Cœur-du-Taureau ». Un quai accueillera l'embarcation de la patrouille ainsi que l'embarcation utilisée par la coordination du Parc. Un bureau mobile logera temporairement les personnes affectées à ces tâches en attendant la construction éventuelle d'un bâtiment permanent. À court terme, le bureau servira essentiellement durant la saison estivale.

D'autre part, si le référendum, prévu pour décembre 2004, sur l'annexion par Saint-Michel-des-Saints des territoires au Nord du réservoir Taureau est voté dans l'affirmative, il est logique de penser que la Sûreté du Québec patrouillera lesdits territoires terrestres puisqu'ils feront,

dorénavant, partie de Saint-Michel-des-Saints. Une entente de service serait alors établie en vue de leur participation à la mise en vigueur de la réglementation à l'intérieur des limites du Parc.

En 2006, une deuxième embarcation pourrait être acquise et deux (2) autres patrouilleurs engagés, étant donné la superficie importante du territoire. À titre de comparaison, le lac Memphrémagog est patrouillé par deux (2) équipes. Sa superficie est de beaucoup moindre à celle du réservoir Taureau.

6.1.7 Les conventions à établir avec certains acteurs du domaine public

Avant d'introduire le propos sur les diverses ententes à établir, il nous faut souligner la contrainte majeure que nous avons rencontrée quant à la planification du territoire à partir des notions de récréation principale, récréation extensive et de sites ponctuels d'aménagement. La planification de la fonction récréative réalisée pour les parcs du réservoir Taureau et de la Forêt Ouareau se prête mal à ces définitions préalables, possiblement pour une question d'échelle.

Au sein du présent plan, l'affectation récréative intensive définit les blocs de territoire où des équipements publics et privés de diverse nature (sites ponctuels d'aménagement) seront reliés par des réseaux de randonnée denses. Ça, c'est la réalité attendue. Cette affectation enveloppera en quelque sorte les différents sites ponctuels d'aménagement. Cette façon de définir la planification s'apparente beaucoup à ce que recouvre la notion de zone récréative principale. À cause du rôle primordial de la fonction récréative dans ces secteurs, l'affectation récréative intensive sous-tend également la notion de forêt récréative.

Quant aux zones récréatives extensives, la plupart d'entre elles ne renferment pas de sites ponctuels d'aménagement. Ce sont des endroits qui offrent peu ou pas de sites d'intérêts naturels et qu'on ne souhaite pas occuper par des réseaux denses de randonnée. Ces secteurs pourraient n'être traversés que par un seul sentier de randonnée pédestre ou, encore, par de rares chemins forestiers. L'affectation récréative extensive est donc utilisée pour séparer les grands pôles d'activité les uns des autres et pour y maintenir une approche plus proprement de production forestière, ce qui ne pourra tenir longtemps dans les affectations récréatives intensives.

En fait, les définitions mises en place dans l'entente déjà signée et portant sur la délégation de la gestion des terres du domaine de l'état peuvent s'avérer satisfaisantes à l'égard de l'unique gestion foncière, mais elle s'adapte mal à une planification globale et logique de l'occupation de l'espace du Parc. Nous ne pouvons, entre autre, dissocier l'affectation récréative intensive de la notion de « mission récréative de la forêt » et cette affectation devrait aussi, par conséquent, conditionner l'entente sur la forêt. Bref, un même plan d'affectation pour l'ensemble des acteurs avec lesquels des ententes demandent à être signées.

a) L'émission des baux en terre publique

La gestion du territoire d'un parc régional en terre publique s'accompagne normalement d'un transfert de gestion du ministère des Ressources naturelles – territoire (MRNQ - Territoire). Une entente a déjà été signée à cet effet entre le Ministère et la MRC, celle-ci consistant, entre autre, à assurer le transfert de connaissance à l'attention du personnel de la MRC.

Cette entente, déjà parafée dans le cas du parc régional du lac Taureau, s'appuie sur la définition des trois (3) catégories d'affectation, soit récréative principale, récréative extensive et sites ponctuels d'aménagement, pour mettre en perspective la question du transfert de gestion. Celle-ci porte sur des aspects généraux de l'occupation de l'espace et sur la gestion foncière. Elle contient, plus spécifiquement, les modalités particulières de l'exercice des pouvoirs de gestion foncière.

b) La gestion forestière sur les territoires sous CAAF

La majeure partie du territoire du parc régional du lac Taureau est située sur les terres du domaine public actuellement sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Une première entente de gestion de la forêt a déjà été conclue entre la MRC et les intervenants forestiers concernés. Cette entente ne dresse pas de liste de prescriptions sylvicoles particulières, ce qui, d'ailleurs, ne doit pas se retrouver à l'intérieur de telles ententes. Cette entente stipule en particulier que : dans le contexte de l'élaboration du présent Plan d'aménagement et de gestion, les préoccupations relatives à l'occupation de l'espace par la fonction récréative ont été mieux ciblées, celles-ci se traduisant, entre autre, via la compartimentation macroscopique du territoire et via les trois (3) catégories de zones définies pour l'ensemble des parcs. Pour assurer une plus grande cohérence possible entre les missions récréatives et forestières, il va devenir nécessaire que l'entente sur la forêt établisse des liens plus clairs par rapport à ces découpages.

Par ailleurs, la MRC souhaite établir des conventions qui vont plus loin en ce qui concerne la planification et l'exécution des opérations forestières. Le Schéma d'aménagement définit en ce sens les secteurs d'intérêts récréatifs régionaux qui devraient faire l'objet d'une foresterie récréative, c'est-à-dire, assurant prioritairement la mission récréative de la forêt. Les limites du parc régional du lac Taureau sont ainsi désignées sur près des deux tiers de sa superficie. Il serait effectivement souhaitable que ces espaces soient gérés de façon plus fine via une approche microforestière, ce qui permettrait une meilleure coordination entre aménagement récréatif et aménagement forestier. Il y aurait, d'une part, l'affectation récréative intensive et les sites ponctuels d'aménagement, où s'appliquerait une approche préservation, et les aires forestières environnantes, correspondant à l'affectation récréative extensive. Dans ces aires s'appliquerait un processus d'aménagement continu visant la réintroduction d'une structure forestière inéquienne dans l'optique d'un maintien optimal du couvert forestier.

Il faut comprendre, à cet égard, que pour tous les territoires actuellement sous CAAF, les droits consentis sur la forêt et les opérations s'y rattachant relèvent exclusivement du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Le régime actuel ne peut donc être modifié à moins que des ententes particulières le permettant ne soient conclues à cet effet. Mentionnons

qu'une telle entente devrait, entre autre, prévoir une démonstration valable relativement à l'impact d'une gestion récréative de la forêt sur la possibilité forestière.

c) La gestion faunique

Le pouvoir attractif de la valeur faunique du réservoir Taureau est considéré comme faible et divers projets d'amélioration ont été analysés au cours des dernières années pour corriger cette situation. Actuellement, la MRC n'a aucun contrôle direct sur les activités fauniques et ne pourrait en obtenir parce que la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* ne permet pas de telles délégations.

Dans le contexte légal actuel, l'harmonisation avec la réglementation pour les activités de chasse, de pêche ou de piégeage pourra se réaliser par la direction régionale de la FAPAQ par modification de la réglementation. Par contre, la modulation réglementaire devra respecter les principes d'accessibilité à la ressource faunique et les activités de chasse, de pêche et de piégeage ne peuvent être tarifées.

L'intérêt de la MRC à l'égard la gestion faunique au sein des parcs régionaux est évident dans l'optique d'une activité complémentaire à la récréation. En ce sens, il ne faut pas voir les parcs régionaux comme des territoires fauniques. Par contre, l'intérêt de la MRC à cet égard pourrait croître avec l'adoption d'ententes plus fines relatives à la gestion de la forêt.

L'élargissement récent des droits des entreprises fauniques vis-à-vis la récréation, à titre d'activité complémentaire, vient poser un problème d'équité entre les acteurs fauniques et les acteurs récréatifs. Il faut voir, entre autre, si les accommodements actuels de la Loi sur la faune fournissent à la MRC l'équivalent de ce qui vient d'être consenti aux entreprises fauniques. Bien que la question soit pertinente, il n'apparaît pas opportun, à court terme, d'explorer de nouvelles avenues, l'entente de gestion sur la forêt apparaissant beaucoup plus importante et déterminante sur la mission récréative du Parc et sur la préservation et la valorisation globale des habitats, du moins en milieu terrestre.

d) La préservation du milieu riverain et le contrôle de l'érosion des rives

Le monde municipal, de même que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et le ministère de l'Environnement du Québec (MEQ), sont les principaux responsables de la réglementation sur l'occupation et l'aménagement du milieu riverain. Les problèmes majeurs d'érosion des rives ont été diagnostiqués tour à tour par le ministère de l'Environnement, la MRC et Hydro-Québec, particulièrement dans la partie Ouest du réservoir. Bien que la situation soit très bien documentée, peu d'acteurs se sont aventurés à proposer des mesures correctrices concrètes pour les nombreux cas connus d'érosion et de mauvais aménagement.

Or, la création du Parc régional crée des conditions très intéressantes à ce propos, car les divers acteurs concernés se retrouvent réunis au niveau de la table d'harmonisation. Les

préoccupations à cet égard sont d'autant plus importantes que le milieu riverain constitue le produit d'appel par excellence du parc régional du lac Taureau.

À court terme la planification engagée par l'administration du Parc respecte les conventions d'aménagement requis. Quant aux interventions correctrices, il apparaît plus approprié d'entrevoir des actions précises dans la seconde phase d'aménagement du Parc, soit au-delà du prochain trois (3) ans, car, à court terme, l'emphase doit être mise sur la gestion des activités récréatives elles-mêmes. Ceci étant dit, il conviendrait que la MRC et l'administration du Parc définissent, dès maintenant, une position technique et politique commune avec le concours de ses partenaires à la table d'harmonisation. Cela va permettre une projection plus efficace et plus rapide des interventions les plus attendues.

e) La concordance avec les outils d'urbanisme municipaux

Le Schéma d'aménagement

Le Schéma d'aménagement en préparation de la MRC de Matawinie identifie le parc régional du lac Taureau à titre d'équipement régional. À un premier niveau, il fournit une cartographie des territoires et secteurs d'intérêts récréatifs à l'échelle du territoire municipalisé, de même qu'à certains territoires rapprochés, comme le réservoir Taureau.

Le Schéma d'aménagement en préparation situe le Parc régional au sein d'une grande affectation récréative qui s'étend au-delà des limites du Parc. Les limites de cette grande affectation situent les secteurs d'intérêts contigus et couvrent la question du paysage éloigné s'étendant au-delà de la ligne des premiers sommets. La section 2 du Plan d'aménagement traitant de la fonction récréotouristique se limite, par ailleurs, à des explications générales quant au phasage prévu de l'aménagement des différents parcs. Cette distance vise à fournir un cadre général clair tout en laissant à chacun des plans d'aménagement et de gestion de chaque parc le soin de traiter convenablement de la fonction récréative.

Le plan et les règlements d'urbanisme de la municipalité

Les objectifs demandant à être traduits au sein des documents d'urbanisme de la municipalité touchent quatre (4) domaines, soit :

- ♦ L'aménagement forestier;
- ♦ Les accès publics à l'eau;
- ♦ La préservation de la tranquillité dans les aires de villégiature;
- ♦ Le tracé des voies de circulation et des chemins principaux et leur gestion.

Les objectifs quant à l'aménagement forestier ont été définis déjà pour les terres du domaine public et il est demandé à la municipalité de les reprendre et de les traduire de son côté également.

Quant aux accès publics à l'eau, ceux-ci sont relativement peu nombreux en terrain privé, alors qu'en terrain public, plusieurs ont été identifiés. Ceux situés à l'intérieur des deux (2)

compartiments de villégiature de la baie Dominique et de la baie Ignace demandent une attention toute particulière. Bien qu'il ne s'agisse que de site faisant tout au plus cinq (5) terrains riverains, leur rôle est crucial, car ceux-ci vont servir de halte ou de relais, tant pour la ballade en auto que pour la randonnée non motorisée, telle le vélo ou la navigation. En plus de leur mission récréative et sécuritaire, ils vont permettre, éventuellement, le soutien du développement de la villégiature en deuxième rangée.

Le plan d'urbanisme doit produire une représentation cartographique des divers sites d'intérêts, de même qu'une liste comportant une toponymie officielle. Dans le cas où des plans d'aménagement d'ensemble apparaissent souhaitables, il est primordial que l'identification, la localisation et la vocation souhaitée de ces sites soient reprises intégralement.

Hormis le caractère impératif d'ouvrir ou de maintenir, à un premier niveau, des sites à caractère public sur l'ensemble du réservoir, il importe d'assurer la consolidation des entreprises et des tissus de villégiature existants dans un souci d'harmonisation. Le fait que la villégiature prime déjà en maints endroits signifie que les zones municipales où sont prévues des usages autres, tels des équipements à caractère touristique, doivent être conçus et gérés de manière à assurer l'harmonisation recherchée. Le normatif s'appliquant à ces usages doit, entre autre, viser à assurer la « tranquillité » relative, préalable à l'épanouissement d'une villégiature de qualité.

Quant aux établissements touristiques, leur implantation doit être conçue de manière à minimiser l'impact visuel perceptible des plans d'eau ou de la rive d'en face. Enfin, la liste des activités proposées et la gestion de celles-ci doivent être faites de façon à atténuer les impacts, tant visuels que sonores, au sein de l'affectation.

La localisation des chemins principaux reliant les divers pôles et hameaux résidentiels doit être aussi déterminée au plan d'urbanisme. Les standards de confort et de sécurité doivent aussi être déterminés, dans la mesure où ceux-ci assurent le transit de la circulation et la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.

6.1.8 Ententes futures avec des entités voisines du Parc

La MRC de Matawinie entend conclure des ententes avec les entités attenantes au parc régional du Lac Taureau :

- ♦ Pourvoirie Picard-Bellerose
- ♦ Réserve Mastigouche
- ♦ MRC Mékinac
- ♦ Comité du bassin versant de la Saint-Maurice

La pourvoirie Picard-Bellerose se trouve au Nord-Ouest de la baie du Milieu. Ce secteur constitue un endroit stratégique parce que l'accès vers le Nord terrestre du Parc s'y trouve avec la jonction entre les chemins Manawan et du Barrage. D'autre part, la vocation de la rive Sud-

Ouest de la baie du Milieu, entre le site de renaturalisation de la Consol et la chute des Français, se doit d'être harmonisée avec les objectifs d'aménagement des secteurs attenants et gérés par le Parc régional.

Notamment, à la chute des Français, les autorités du Parc compte aménager un site pour le pique-nique et la détente qui sera aussi un centre d'accueil et d'information sur le Parc. Par la même occasion, le site des chutes sera valorisé dans tout son potentiel. Enfin, immédiatement au Sud-Est de la pourvoirie, un camping organisé sera aménagé, qui augmentera de manière notable la fréquentation du secteur. Ce changement nécessitera donc une meilleure supervision du milieu naturel environnant.

La réserve Mastigouche longe la rive Est des baies Barrage et Bouteille. Une entente permettrait d'y préciser la teneur des affectations proposées, plus particulièrement, les aménagements envisagés dans les secteurs suivants : de Trois-Pointes, Baie Price, Paroi du Cap-Pin-Blanc, sans oublier l'Ancien-Dépôt au Sud de la baie Bouteille. D'autre part, les réseaux de sentiers motorisés et non motorisés prévoient traverser le secteur du Nord au Sud, en surplomb et à une distance respectable du plan d'eau.

La MRC Mékinac borde le réservoir Taureau du secteur du barrage Mattawin jusqu'au fond de la baie aux Cenelles, et ce, sur approximativement 3,0 kilomètres. Il s'agirait pour le moment de préciser les intentions réciproques des deux (2) MRC sur le secteur afin d'initier une collaboration harmonieuse.

Le grand bassin versant de la rivière Saint-Maurice inclut celui de la rivière Mattawin dans lequel se trouve le réservoir Taureau. Il serait diplomatiquement avisé d'entretenir des relations qui permettraient des échanges d'information concernant la gestion de l'eau. En principe, la mise sur pied d'un organisme responsable de la gestion d'un territoire sous la forme d'un bassin versant est une bonne nouvelle pour l'environnement. La gestion du réservoir Taureau dans le contexte d'un parc régional est aussi pertinente. C'est pourquoi il importe d'entrer en relation dès l'année 2005.

6.2. La faisabilité

La faisabilité du développement et de la gestion du parc régional du lac Taureau a déjà été bien décrite quant aux rôles attendus de chacun des acteurs. En ce qui concerne les mandats plus spécifiques relevant de la gestion publique du Parc, certains aspects sont, ici, mieux ciblés afin de bien voir venir cet accomplissement. Ainsi, il a été question plus avant de la nécessité d'encadrer des activités récréatives qui ont cours présentement de façon désordonnée et qui constitue un réel danger pour le maintien de l'intégrité de ce site.

La gestion du développement de la récréation sera donc étayée, ici, plus en détail. Mais avant d'aborder ces questions voici une mise en perspective d'objectifs d'encadrement recherchés avec nos principaux partenaires publics.

6.2.1 Les priorités pour les interventions d'aménagement correctives

Le premier niveau d'intervention envisagé porte donc sur l'organisation des activités pratiquées de façon spontanée et sauvage en fonction de la capacité qu'a le site de les recevoir. Les usagers de ces activités étant déjà en grand nombre sur le site, les interventions porteront davantage sur l'établissement d'une offre plus conforme aux règles de l'art que sur une stratégie d'augmentation de la demande.

Un processus de démarchage visant à diversifier l'offre en implantant au Taureau de nouvelles activités sera envisagé lorsque les actuelles activités pratiquées de façon douteuse seront totalement sous contrôle et développées de façon optimale. Bref, les premiers actes d'aménagement posés dans le parc régional du lac Taureau s'inscriront davantage dans une perspective d'aménagement correctif.

6.2.2 Une première quantification des coûts d'aménagement et d'exploitation

Le présent exercice vise à élaborer une première quantification des coûts d'aménagement et d'exploitation des activités proposées au présent plan d'aménagement et de gestion. Les dépenses d'immobilisation sont des dépenses lourdes qu'il faudra financer à long terme. Cependant, les activités qui demandent d'être encadrées de façon urgente de par la problématique d'occupation sauvage des sites, soit plus spécifiquement les activités de camping et refuge, s'avèrent, quant à elles, autosuffisantes et permettent d'envisager la résolution de la majeure partie d'entre elles à court terme.

Mentionnons enfin que la présente lecture financière ne tient pas compte des revenus provenant des droits fonciers qui seront versés à la MRC dans l'esprit de l'obtention du statut de Parc.

TABLEAU 11
ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENT PROPOSÉS

Numéro du site	Équipements	Aménagements	Total
CŒUR-DU-TAUREAU			
17	20 000 \$	9 000 \$	29 000 \$
20	10 000 \$	20 000 \$	30 000 \$
28	7 000 \$	4 500 \$	11 500 \$
30	3 550 \$	0 \$	3 550 \$
31	11 750 \$	4 700 \$	16 450 \$
32	11 000 \$	6 000 \$	17 000 \$
36	11 000 \$	3 200 \$	14 200 \$
37	6 500 \$	34 000 \$	40 500 \$
44	9 000 \$	150 000 \$	159 000 \$
46	23 000 \$	5 000 \$	28 000 \$
48	9 500 \$	7 000 \$	16 500 \$
49 - 50	11 000 \$	4 500 \$	15 500 \$
54	6 600 \$	1 500 \$	8 100 \$
56	7 450 \$	5 000 \$	12 450 \$
57	9 400 \$	4 600 \$	14 000 \$
95	6 500 \$	21 000 \$	27 500 \$
97.1 - 97.2	6 500 \$	15 000 \$	21 500 \$
97.3	9 050 \$	9 000 \$	18 050 \$
97.4	5 250 \$	3 500 \$	8 750 \$
97.5	65 500 \$	141 500 \$	207 000 \$
98	1 500 \$	2 000 \$	3 500 \$
100	500 \$	2 000 \$	2 500 \$
105a	66 000 \$	164 000 \$	230 000 \$
105b	16 000 \$	3 000 \$	19 000 \$
105c	1 000 \$	0 \$	1 000 \$
105d	5 500 \$	3 500 \$	9 000 \$
105e	5 500 \$	1 000 \$	6 500 \$
105f	7 000 \$	1 500 \$	8 500 \$
105g	5 500 \$	2 000 \$	7 500 \$
105h	2 000 \$	2 000 \$	4 000 \$
105j	2 000 \$	17 000 \$	19 000 \$
113b	2 500 \$	8 500 \$	11 000 \$
114	0 \$	70 000 \$	70 000 \$
115	8 000 \$	38 500 \$	46 500 \$
116	34 650 \$	10 000 \$	44 650 \$
118b	1 500 \$	1 000 \$	2 500 \$
Sous-total	408 700 \$	776 500 \$	1 185 200 \$

FONDS-DE-BAIES			
Village			
1	4 200 \$	4 500 \$	8 700 \$
4	20 300 \$	7 500 \$	27 800 \$
5	8 000 \$	31 800 \$	41 800 \$
6	11 000 \$	11 000 \$	22 000 \$
7	11 500 \$	11 000 \$	22 500 \$
10	8 250 \$	6 000 \$	14 250 \$
11	7 200 \$	7 000 \$	14 200 \$
16	12 750 \$	12 000 \$	24 750 \$
126	32 700 \$	50 000 \$	827 000 \$
128a	4 500 \$	25 000 \$	29 500 \$
128b	11 500 \$	72 300 \$	83 800 \$
Milieu			
21	46 000 \$	185 500 \$	231 500 \$
25	8 300 \$	93 300 \$	101 600 \$
Poste			
40	6 500 \$	4 200 \$	10 700 \$
42	22 100 \$	11 000 \$	33 100 \$
43	1 500 \$	500 \$	2 000 \$
Ignace			
111	4 500 \$	5 800 \$	10 300 \$
Sous-total	220 800 \$	538 400 \$	759 200 \$
BAIES-DE-L'EST			
59.1	6 000 \$	4 000 \$	10 000 \$
59.2	0 \$	200 \$	200 \$
59.3	15 000 \$	15 000 \$	30 000 \$
59.4	6 000 \$	5 000 \$	11 000 \$
59.5	0 \$	500 \$	500 \$
59.6	6 000 \$	4 000 \$	10 000 \$
64	58 000 \$	136 500 \$	194 500 \$
65	15 000 \$	19 500 \$	34 500 \$
67	5 000 \$	2 000 \$	7 000 \$
68	5 000 \$	2 000 \$	7 000 \$
69	5 000 \$	2 000 \$	7 000 \$
70	3 000 \$	1 000 \$	4 000 \$
71	4 000 \$	46 000 \$	50 000 \$
72	5 000 \$	2 000 \$	7 000 \$
75	12 600 \$	139 500 \$	151 100 \$
80	11 000 \$	6 000 \$	17 000 \$
81	3 500 \$	3 000 \$	6 500 \$
83 - 84	6 000 \$	9 500 \$	15 500 \$

85 - 86	3 500 \$	2 000 \$	5 500 \$
87 - 88 - 89	60 000 \$	170 000 \$	230 000 \$
90	3 500 \$	1 000 \$	4 500 \$
92	3 500 \$	4 500 \$	8 000 \$
94a	6 000 \$	2 000 \$	8 000 \$
94b	8 500 \$	5 000 \$	13 500 \$
Sous-total	251 100 \$	582 200 \$	833 300 \$
Grand total	880 600 \$	1 897 100 \$	2 777 700 \$

a) Les activités source de revenu

Les coûts d'implantation des activités camping rustique et camping aménagé proviennent des croquis d'aménagement qui ont été réalisés à cette fin. Des taux d'occupation de 40, 50 et 60 % sont simulés pour les activités camping rustique et refuges. Quant aux données sur le camping aménagé, celles-ci sont alignées sur les résultats obtenus au camping municipal.

L'activité refuges a été adaptée suite à l'analyse de l'expérience de la Forêt Ouareau, dont l'administration relève de la MRC. Elle pourrait constituer une alternative à l'aménagement des sites de baignades, dont l'exploitation est financièrement insoutenable dans l'environnement économique actuel.

Tout comme pour l'activité sites de baignade (800 000 \$), certains pavillons de services (1 600 000 \$ au total) pourraient être intégrés au Parc suite à la croissance de la demande provoquée, notamment, par l'implantation de resorts d'envergure dans les sites prévus à cet effet (dans + de 10 ans).

En raison des multiples accès routiers et nautiques et de l'importance de la place qu'occupe la villégiature, l'impact financier du contrôle de la fréquentation généralement associé au concept de parc n'a pas été étudié. On privilégie plutôt l'approche d'un parc ouvert financé par les utilisateurs.

TABLEAU 12

Projections financières de l'activité Camping rustique

Revenus

Saisonniers (75 sites x 500\$)	37 500 \$	37 500 \$	37 500 \$	
Journaliers (60% de 188)	113	113	113	
Durée de la saison en jours (1)	90	90	90	
Taux d'occupation moyen	40%	50%	60%	
Tarif quotidien par site (2)	20 \$	20 \$	20 \$	50%
Total journaliers	81 360 \$	101 700 \$	122 040 \$	
Revenu brut projeté	118 860 \$	139 200 \$	159 540 \$	139 200 \$

Frais d'exploitation

	Hrs/sem	Coût horaire	Nbre sem.	
Accueil	80	15 \$	14	16 800 \$
Patrouille de soutien (3)	80	15	15	18 000
Embarcation (4)	40	30	15	18 000
Admin. (c/f Forêt Ouareau)	20	18	15	5 400
Outils/fournitures-terrain				20 000
Remplacement équipement	233 496 \$	10%		23 350
Entretien des aménagements	211 500	5%		10 575
Véhicules routiers				5 000
Frais administratifs (5)				15 000
Total des frais spécifiques à l'activité				132 125 \$

Surplus
7 075 \$

Notes

- 1 Du 15 juin au 15 septembre. L'achalandage en dehors de cette période ne justifie pas le maintien de la surveillance. Correspond à 13 semaines.
- 2 18\$ par tente, base de 4 personnes + 2\$ pour le bois de chauffage fourni sur le site.
Le bois provient des résidus de défrichage et de nettoyage des sites. Coupé l'automne précédent.
A long terme, l'approvisionnement des petites îles devra être repensé.
Mode carry in, carry out - les ordures sont rapportées par les utilisateurs. Recyclage encouragé à l'accueil.
- 3 Plusieurs sites actuellement utilisés par des squatters sont destinés à d'autres usages. L'implantation de l'activité nécessitera une implication bénévole de surveillance de ces sites durant les premières années afin de soulager la patrouille de soutien dont le temps sera presque entièrement consacré aux utilisateurs-payeurs.
- 4 Considérant l'étendue du plan d'eau, la rentabilisation du contrôle sera assurée par l'usage d'une embarcation polyvalente pouvant naviguer à au moins 70km/h.
- 5 Comprend télécom, pub, papeterie, permis, fr banque, gestion, vérification mais aucun intérêt ni frais reliés à l'utilisation d'un bâtiment.

TABLEAU 13

Projections financières de l'activité Refuge

Février 2002

Revenus

Annuel (2 sites x 1 500\$)	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	
Journaliers (8 sites)	8	8	8	
Durée de la saison en jours (1)	180	180	180	
Taux d'occupation moyen	40%	50%	60%	
Tarif quotidien par site (2)	40 \$	40 \$	40 \$	50%
Total journaliers	23 040 \$	28 800 \$	34 560 \$	
Revenu brut projeté	26 040 \$	31 800 \$	37 560 \$	31 800 \$

Frais d'exploitation (3)

	Hrs/sem	Coût horaire	Nbre sem.	
Accueil	10	15 \$	14	2 100 \$
Patrouille/support	10	15	26	3 900
Embarcation	10	30	20	6 000
Administration	5	18	26	2 340
Outils/fournitures-terrain				2 000
Remplacement équipement	15 917 \$	10%		1 592
Entretien des aménagements	234 080	5%		11 704
Véhicules routiers				1 000
Frais administratifs (4)				1 000
Total des frais spécifiques à l'activité				31 636 \$

Surplus
164 \$

Notes

1. 90 jours l'été + 30 jours l'hiver + 60 jours pour la pêche en supposant un succès d'ensemencement.
2. Base de 6 personnes. Le bois de chauffage fourni sur le site.
Le bois provient des résidus de défrichage et de nettoyage des sites. Coupé l'automne précédent.
Aucun refuge sur les petites îles.
Mode carry in, carry out - les ordures sont rapportées par les utilisateurs. Recyclage encouragé à l'accueil.
3. Conditionnel à l'exploitation de l'activité Camping rustique. Même accueil-patrouille-administration.
L'hiver, l'accueil est assumé par une entité partenaire.
4. Comprend télécom, pub, papeterie, permis, fr banque, gestion, vérification mais aucun intérêt ni frais reliés à l'utilisation d'un bâtiment. Assurance responsabilité jumelée au municipal.

b) La constitution nécessaire des patrouilles de surveillance et de sécurité et leur financement

L'introduction des activités camping rustique, pêche et refuges doit nécessairement coïncider avec la constitution de deux (2) patrouilles : une équipe de soutien technique doublée d'une patrouille nautique, cette dernière étant assignée au contrôle de l'affectation des sites, à l'encadrement des activités et à la sensibilisation.

La patrouille de soutien pourra être financée par les revenus des activités de pêche, de camping et de randonnée, celle-ci étant impliquée dans la gestion de ces activités.

Ce ne pourra être le cas de la patrouille nautique, particulièrement si l'application de règlements visant la restriction de la navigation lui est attribuée. Par ailleurs, une source récurrente et permanente de revenus additionnels devra être trouvée pour financer celle-ci et l'administration générale.

Des économies d'échelle sont déjà annoncées aux tableaux 11 et 12 puisqu'il est présumé que l'accueil de ces services sera combiné à celui du camping rustique. On suppose aussi que l'administration générale pourra partager des locaux municipaux au village et bénéficier du support de la MRC (c/f Forêt Ouareau).

Le service administratif de la patrouille nautique (trois (3) équipes) du lac Memphrémagog budgétait, pour 2001, les revenus suivants : 3 500 \$ de perceptions d'amendes contre 82 930 \$ de contributions municipales (96,5 %). Les municipalités participantes totalisaient une richesse foncière uniformisée de 1,6 milliard de dollars pour une population de 25 000 habitants, soient environ dix (10) fois la valeur des données actuelles sur la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Mentionnons que le coût annuel d'exploitation d'une équipe de deux (2) patrouilleurs est évalué à 28 643 \$. Un montant de 10 000 \$ est prévu pour cette équipe qui travaillera aussi à la sensibilisation durant la mise en marche (années 1 à 3).

c) La pêche

Un inventaire récent, piloté par le ministère de l'Environnement, a démontré que la pêche sportive est pratiquement impossible au lac Taureau actuellement, et ce, en dépit d'efforts d'ensemencement considérables déployés il y a une dizaine d'années afin d'implanter la ouananiche.

Les revenus associés à l'activité sont conditionnels au succès d'ensemencement d'une espèce sportive adaptée et à l'observation rigoureuse des restrictions de pêche sur une période prolongée. À ce sujet, la Société faune et parcs prévoit soumettre, pour mars 2002, un plan de réinstauration du doré jaune au lac Taureau.

6.2.3 Scénarisation relative à des mises de fonds pour immobilisations

Il existe différents programmes d'assistance financière pouvant supporter les investissements et même certaines opérations du Parc régional. Ces programmes évoluent au gré des gouvernements et des époques.

Une constante semble se détacher d'un programme à l'autre, la mise de fonds du promoteur (OSBL) varie de 10 % à 50 %. Cette contribution, ponctuelle en fonction des projets, s'ajoute évidemment aux coûts récurrents d'exploitation et devra être considérée non remboursable (love money).

La richesse foncière taxable des propriétés enclavées dans le Parc est, en 2002, de 48,2 M \$ pour Saint-Michel-des-Saints et de 1 M \$ pour la MRC. Sur un horizon de dix (10) ans, différents projets d'investissement risquent de voir le jour, qu'ils soient déjà dans l'air ou non.

Au moment de choisir ses partenaires, le milieu devra évaluer les impacts de l'implantation de chaque projet. On peut imaginer qu'un autre projet de l'envergure fiscale de l'Auberge du lac Taureau nécessiterait, s'il devait être remplacé par de la villégiature privée, la cession de 4,5 km de rivage, et ce, avec une moyenne d'évaluation de 140 000 \$ pour chaque 70 mètres linéaires.

6.3 Le plan quinquennal

En février 2003, le gouvernement du Québec accepte la mise sur pied du parc régional du lac Taureau. À part cette permission de procéder, le développement de son potentiel ne reçoit aucun appui financier de la part de ce même gouvernement. Ce constat est d'autant plus surprenant que son rayonnement dépasse déjà largement sa région immédiate, la Haute-Matawinie. Sa clientèle provient de la région métropolitaine, des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne. Depuis le début, l'objectif est d'accroître cette tendance.

Ainsi, étant donné :

- ♦ les moyens financiers limités de Saint-Michel-des-Saints et de la MRC désignée, qu'est Matawinie;
- ♦ le contexte économique et sociopolitique national de restrictions budgétaires;
- ♦ la philosophie de soutien aux parcs qui équivaut quasiment à un désengagement de l'État.

Il serait pertinent d'évaluer diverses structures de gestion qui permettent de diversifier les moyens d'obtenir des ressources financières.

Pour le moment, il semble que la phase initiale, sous la forme d'un plan quinquennal, se penchera sur les éléments qui suivent. Essentiellement, les investissements devront, à court terme, rapporter des recettes.

Le tableau 14 permet de voir la destination des montants investis. La municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la MRC de Matawinie sont les principaux bailleurs de fond.

**TABLEAU 14
PROGRAMMATION DES IMMOBILISATIONS 2005 - 2009**

	2005	
PÔLE VILLAGE - ACCUEIL		
1. Débarcadère fédéral (128A)	Stationnement, abords de rampe, signalisation	37 500 \$
2. Camping municipal (127)	Clôture, équipement sécurité, traitement eaux usées	39 000 \$
3. Plage municipale (126)	Stationnement 80 autos	47 300 \$
4. Rampe, chemin du Quai (1288)		86 300 \$
5. Réseau routier		
6. Rampe Sud-Ouest baie Ménard		
PÔLE POINTE-FINE		
7. Rampe des Trois-Entrées (113B)	Réno quai, gazebo, stationnement et guérite	19 000 \$
8. Centre Coordination (117B)	Bureau mobile, guérite, patrouille nautique, quai	61 000 \$
9. Camping Pointe-Fine (117A)		
10. Plage Pointe-Fine (116)		
11. Milieu humide (115)		
12. Parc Boisé-Deux-Îles (114)		
CŒUR TAUREAU - BAIE DU MILIEU		
13. Plage Bertin (20)	Aménagement abords plage et équipements (phase 1)	10 000 \$
14. Camping du Milieu (21)	Aménagement site et équipements (phase 1)	45 000 \$
15. Réseau routier		
16. Les Quatre-Buttons (28)		
CARREFOUR DU BARRAGE		
17. Aire de pique-nique (75)	Aménagement de site/équipements, quai et sécurité	34 100 \$
18. Accueil (75)	Construction pavillon et musée, parcours interprétation	118 000 \$
CŒUR TAUREAU - BAIE DU POSTE		
19. Pointe Tête-du-Canard (44)		
20. Île Jaune (48)		
21. Plage convexe (49) / Plage 2-Îles (50)		
22. Plage du Poste (32)		
23. Pointe avec plage (46)		
24. Île Noire (31)		
CŒUR TAUREAU - ÎLE DU VILLAGE		
25. Les rives (105)		
26. Le milieu terrestre (105)		

BAIE DOMINIQUE/DU VILLAGE		
27. Île aux Sables (17)		
28. Petite plage municipale (7)		
29. Île du Campeur (10)		
30. Île du Sauvage (6)		
31. Île Solitaire (11)		
32. Île de la Gauche (16)		
CŒUR TAUREAU - ÎLE DE FRANCE		
33. Carrefour (97.5)		
34. Groupe de plages (97.3)		
35. Pointe Nord (97.4)		
36. Île Jumelle (98)		
CŒUR DU TAUREAU - BAIE DE ROE		
37. Pointe des Pins Gris (56)		
38. Île de la Grosse Rocher (57)		
39. Île aux Trois Plages (54)		
40. La Grande Pointe (95)		
CŒUR TAUREAU - BASE PLEIN AIR		
41. Bras du Tipi (29)		
42. Cap de Roe (53)		
43. Ruisseau Roucoulant (101)		
	2005 Sous-total :	497 200

2006		2007	
Aménagement abords plage/équipements	30 200 \$		
Voie de contournement	500 000 \$	Voie de contournement, aménagement chemin riverain	120 000 \$
Agrandissement de stationnement	25 000 \$		
Construction bâtiment phase 1	68 000 \$	Aire de stationnement	5 000 \$
Aménagement site/équipements-Nord	106 000 \$	Construction bloc sanitaire et infrastructures	116 000 \$
Aménagement abords plage/équipements	34 650 \$		
		Sentier d'interprétation	46 500 \$
		Éclaircissement et nettoyage forestier	10 000 \$
Aménagement abords plage/équipement (phase 2)	20 000 \$		
Bloc sanitaire/pavillon et services	120 000 \$	Rampe de mise à l'eau	27 500 \$
		Entre chemin Manawan et camping/plage	450 000 \$
Aménagement plage/camping rustique (phase 1)	30 000 \$	Aménagement camping rustique (phase 2)	30 000 \$
		Aménagement site camping rustique	16 500 \$
		Aménagement site camping rustique	15 500 \$

Aménagement site camping rustique	17 000 \$		
Aménagement camping rustique	16 450 \$		
Aménagement abords plages/équipements (phase 1)	29 000 \$	Aménagement abords plages/équipements (phase 2)	20 000 \$
		Construction refuge/accueil Valorisation forêt/vestige	115 500 \$
		Aménagement abords plages/équipements (phase 1)	12 500 \$
		Aménagement abords plage et équipements	22 500 \$
		Aménagement abords plage et équipements	14 250 \$
		Aménagement abords plage et équipements	22 000 \$
		Aménagement abords plage et équipements	14 200 \$
		Préparation de site et nettoyage	14 000 \$
2006 Sous-total :	496 300 \$	2007 Sous-total :	501 950 \$
Route :	500 000 \$	Bateau électrique : 68 000 \$	Route : 570 000 \$

2008		2009	
Relocalisation bâtiment d'accueil	50 000 \$		
Aménagement chemin, guérite et rampe	40 000 \$		
		Aménagement paysager	3 000 \$
Agrandissement bâtiment phase 2	60 000 \$	Aménagement paysager	5 000 \$
Aménagement site/équipements - Sud	60 000 \$	Aménagement paysager	10 000 \$
		Aménagement paysager	3 000 \$
		Aménagement paysager	1 000 \$
Aménagement sentiers et passerelles	30 000 \$	Aménagement sentiers et passerelles	30 000 \$
Aménagement plage et équipements	11 500 \$		
Aménagement plage/camping rustique (phase 3)	91 000 \$		
		Aménagement abords plage/équipements	28 000 \$
		Projet de stabilisation de rives	30 000 \$
Finition intérieure du bâtiment	20 000 \$	Aménagement circuit interprétation culturel	60 000 \$
Aménagement abords plages/équipements (phase 2)	16 500 \$		
		Aménagement abords plage/équipements	24 750 \$
Construction refuge, aménagement camping/plage (phase 1)	96 500 \$	Refuge et camping (phase 2)	96 500 \$
		Aménagement abords plage/équipements	18 050 \$
		Aménagement abords plage/équipements	8 750 \$
		Aménagement abords plage/équipements	3 500 \$
		Aménagement camping	12 450 \$

		rustique/équipements	
		Aménagement camping rustique/équipements	14 000 \$
		Aménagement abords plage/équipements	8 100 \$
		Aménagement abords plage/équipements	27 500 \$
Préparation de site, éclaircissement et nettoyage	10 000 \$	Construction refuge/équipements	60 000 \$
Préparation de site, éclaircissement et nettoyage	20 000 \$	Construction refuge/équipements	60 000 \$
Préparation de site, éclaircissement et nettoyage	25 000 \$	Construction refuge/équipements	60 000 \$
2008 Sous-total :	530 500 \$	2009 Sous-Total :	563 600 \$
Bateau électrique :	68 000 \$	Bateau électrique :	68 000 \$

6.3.1 Les dépenses

Pour les cinq (5) prochaines années, il est prévu de concentrer les investissements, à raison d'environ 500 000 \$ par année. Ce pourrait être davantage si la conjoncture le permet ou si les revenus s'avèrent supérieurs aux attentes.

Ils se concentreront essentiellement sur les deux (2) pôles publics (Village-Accueil et Pointe-Fine), sur divers secteurs du Cœur-du-Taureau (baie du Milieu, baie du Poste, île du Village, île de France, baie de Roe) et sur certains des sites de la base de plein-air. Certains sites d'activités diurnes de la baie Dominique seront également aménagés vu leur proximité aux secteurs habités de Saint-Michel-des-Saints. Enfin, le carrefour du Barrage sera aménagé dès 2005 grâce à l'injection ponctuelle et conditionnelle par Innergex d'une somme de 150 000 \$.

Un système de supervision du territoire et des activités sera implanté en 2005. Il permettra d'informer, de sensibiliser et, au besoin, de sévir auprès des contrevenants, visiteurs ou résidents. Il permettra aussi de surveiller et protéger l'environnement.

La construction du réseau routier sera également poursuivie pour desservir de manière plus appropriée les secteurs de la baie du Village, de la péninsule de Pointe-Fine et de la baie du Milieu. Ces montants s'ajoutent aux montants prévus ci-haut.

Un système de transport en commun nautique sera mis en fonction sous la forme d'une navette à propulsion électrique. Il permettra de faciliter à court terme l'accès des secteurs présentement inaccessibles par voie terrestre. Il donnera aussi plus de flexibilité aux visiteurs pour leur fréquentation.

Le réseau des sentiers et des pistes autour du lac Taureau et sur les îles sera aussi planifié et commencé dans le cadre de ce plan quinquennal. Il reliera les divers sites d'intérêts et secteurs d'hébergement en rive ainsi qu'en arrière-pays. Celui-ci sera établi, en grande partie, à l'aide

des chemins forestiers existants. Dans une première grande phase, il consisterait en deux (2) réseaux, le plus souvent distinct :

- ♦ l'un partagé entre les divers modes de randonnées non motorisés (marche, raquettes, ski de fond, vélos tout terrain, traîneaux à chien);
- ♦ l'autre, parcouru par les adeptes de véhicules de randonnée motorisés (motoneiges, quad, autres à venir...).

Règle générale, le réseau non motorisé longerait les côtes et le motorisé fréquenterait l'arrière pays, l'intérieur des terres. Chaque site d'hébergement commercial serait relié au réseau d'une manière qui respecte les principes de coexistence pacifique et de respect de l'environnement.

6.3.2 Les revenus

Afin d'amasser des recettes susceptibles d'absorber toutes ses dépenses, diverses mesures seront prises.

Dès la première année, trois (3) débarcadères seront équipés et munis d'une guérite afin de percevoir un montant pour chaque mise à l'eau. Ce sera aussi l'occasion privilégiée de sensibiliser et d'informer les propriétaires d'embarcations nautiques sur le potentiel et les limites du lac.

Les aires de stationnement à la plage municipale du village et à la plage publique de Pointe-Fine seront aussi équipées d'une guérite de contrôle permettant de percevoir un montant par véhicule par jour.

Durant les cinq (5) prochaines années, deux (2) sites de camping organisé (Milieu et Pointe-Fine) seront aménagés. Ils permettront de diversifier/disperser l'offre à cette clientèle et d'en cueillir les fruits monétaires. Le camping municipal existant sera rénové afin d'améliorer sa rentabilité et la qualité de ses services. Les autres terrains de camping existants devront s'ajuster à une réglementation protectrice de l'environnement et des paysages. La capacité de support des milieux sera une variable majeure dans l'élaboration de ces mesures réglementaires.

De nombreux emplacements de camping rustique seront aménagés sur des sites affectés à cette fin, eux aussi situés dans le secteur central du lac. L'accès privilégié sera la voie nautique, mais certains le seront aussi par voie terrestre. Une patrouille aura, entre autre, pour tâche de superviser la location et l'impact sur les milieux attenants.

Vers la fin de ce plan quinquennal, la location des refuges, situés dans les carrefours et dans certaines stations de la base de plein air, permettront aussi de générer des revenus.

Des entreprises de location d'équipements seront créées par le Parc dans divers domaines :

- ♦ embarcations (kayak, canot, petit voilier, planche à voile, petit bateau électrique);
- ♦ vélos, skis de fond, raquettes;
- ♦ autres à venir, dont l'une des qualités serait d'être appropriée à la pratique d'activités extensives ou écotouristiques.

Le Batobus (navette à propulsion électrique) permettra aussi de prélever un montant pour chaque voyage.

Des démarches seront systématiquement entreprises pour favoriser la vente et le développement de certains des sites désignés pour l'hébergement commercial. On en compte six (6) voués à l'entreprise privée, deux (2) pour des projets à gestion mixte (privée, coopérative, économie sociale) et quatre (4) qui seront opérés par l'autorité publique du Parc sous la forme d'une base de plein air, lieu d'initiation à l'écologie.

À moyen terme, dépendant de la priorité qu'on accorde au réseau routier, cinq (5) sites « privés » seront accessibles. Ce sont les trois (3) sites sur la rive Sud-Est de la baie d'Ignace, un (1) site dans le fond de la baie du Milieu et un (1) autre au fond de la baie du Poste. Trois (3) des stations de la base de plein air, soient le bras du Tipi, le cap de Roe et le ruisseau Roucoulant, verront chacun l'édification d'un refuge. Ils seront accessibles par voie nautique durant l'été, par motoneige et ski de fond durant l'hiver.

Somme toute, les revenus générés augmenteront à mesure que le fonctionnement des équipements atteindra sa vitesse de croisière et que la fréquence/durée des utilisations augmentera.

6.4 Les retombées économiques liées au développement du lac Taureau

6.4.1 Une vision touristique du développement du lac Taureau

Le choix d'une vision et d'un positionnement touristique s'articulent autour d'une station 4 saisons de destination spécialisée en tourisme d'aventure douce, laquelle mise sur les sports motorisés et un mélange d'activités d'aventures accessibles, sur les grandes plages et les îles, sur la protection du milieu naturel et sur des infrastructures et services de calibre intermunicipal.

Le choix des affectations du territoire s'appuie très largement sur la modélisation produite par la MRC, laquelle dégage un vaste territoire affecté au récréotourisme. Ce territoire est principalement concentré dans la partie centrale du réservoir, soit la mer de l'Ouest, ainsi que dans le pôle du Village et permet, par son ampleur et sa localisation stratégique, un

développement touristique d'envergure. Le fonds des baies est affecté pour la villégiature tandis que la partie Est est affectée conservation.

Le choix de concepts porteurs d'avenir tient compte de l'évolution rapide et constante de l'industrie touristique, où nous retenons des éléments liés à l'implantation de « resort » ou station de villégiature intégrée, de développement durable respectueux de l'environnement, de marketing collectif de destination ainsi que de maillage d'entreprises entre les lieux d'hébergement et les producteurs de services d'aventure douce.

Les scénarios de développement récréotouristique réservent des espaces pour le développement commercial et ils reposent sur cinq (5) axes principaux : le pôle public, les pôles privés principaux, les pôles privés secondaires, les zones d'activités et les concepts d'organisation de l'offre touristique.

6.4.2 Le développement de la villégiature privée

Ces visiteurs possèdent une résidence secondaire avec une fréquentation de plus de 20 jours par année dans Lanaudière. On estime leur impact régional à 277 000 visites-personnes et à près de 10 millions de dollars de recettes touristiques. Dans le secteur Saint-Michel-des-Saints/lac Taureau, le phénomène a pris de l'ampleur et la demande est forte.

Villégiateurs et touristes consomment les mêmes espaces, occasionnant souvent des conflits entre utilisateurs et une appropriation de sites récréatifs de haute valeur à des fins privées. Le juste équilibre au lac Taureau constitue donc un des défis majeurs du plan directeur pour maintenir l'équilibre entre les usages villégiature et récréotourisme.

La villégiature s'est développée dans les secteurs de la baie du Village, de la Pointe-Fine, de la baie Ignace et du domaine de la Passe. On trouve dans le fond des baies du Milieu, du Poste, du Canot-Rouge et du Barrage des secteurs potentiels qui pourraient être ouverts et qui devront faire l'objet de mesures d'harmonisation avec les autres infrastructures et activités spécifiques. L'offre actuelle s'élève à près de 500 terrains, soit 231 terrains riverains et 272 terrains non-riverains.

Ces villégiateurs génèrent une activité économique dans le village de Saint-Michel-des-Saints. En considérant toutes les dépenses liées au chalet, le coût annuel de la possession et de la fréquentation du chalet s'élève à 5 461,62 \$ selon un sondage de la MRC de Matawinie effectué à l'été 1995.

6.4.3 Les projets récréotouristiques

La réflexion amorcée sur les orientations de développement du lac Taureau, depuis septembre 1995, a déjà contribué à la mise en place de projets majeurs. En voici, un bref rappel.

a) Projets actuels

- ♦ Camping du lac Taureau dans la baie Ignace : 1 million de dollars, 245 emplacements;
- ♦ Auberge du lac Taureau dans la baie du Milieu : 12 millions de dollars, 100 chambres, 90 emplois.

b) Projets potentiels

- ♦ Aménagement du pôle public de la Pointe-Fine : un investissement de 250 000 \$;
- ♦ Pôle privé principal potentiel à la Pointe-Fine : un investissement de 6,5 M \$ à 9,1 M \$;
- ♦ Le développement de la villégiature privée sur la rive Sud du lac Taureau : 6 910 435 \$;
- ♦ Pôle privé secondaire à la Butte à Benoît : un investissement de 2 M \$ à 4,5 M \$;
- ♦ Agrandissement du camping municipal et aménagement d'une marina intérieure : 3 millions de dollars;
- ♦ Aménagement du pôle public de la baie du Village : investissement de 441 225 \$;
- ♦ Auberge de 25 chambres, centre de santé et agrandissement de la marina nautique : 2 millions de dollars;
- ♦ Camping du lac Taureau dans la baie Ignace : 1 million de dollars, 245 emplacements;
- ♦ Village Toro dans la baie Ignace : 16 M \$, marina de 160 emplacements, 292 chambres, centre de santé;
- ♦ Auberge de 35 chambres et Golf de la Pointe-Fine (27 trous) : 8,5 M \$, agrandissement marina Pointe-Fine.

c) Infrastructures existantes à consolider

- ♦ Le motel Au Pied de la Chute, 10 chambres, 2 emplois, 150 000 \$;
- ♦ Le Domaine du lac Taureau, 24 chambres, 10 emplois, 1,2 M \$;
- ♦ Le Centre Nouvel-Air Matawinie, 80 chambres, 60 emplois, 6 M \$;
- ♦ Le Camping des Roses et le camping de Saint-Ignace;
- ♦ La réserve Mastigouche.

6.4.4 Fiche descriptive des projets

a) Projets actuels

Camping du lac Taureau dans la baie Ignace

Ce projet de 1 million de dollars est en opération depuis 1999 et il se réalisera en trois (3) phases pour une création de 12 emplois. La première phase comprenait la réalisation de 52

emplacements pour les roulotte de résidents saisonniers. La deuxième phase livrait 62 emplacements pour les véhicules récréatifs motorisés, tandis que 131 emplacements de camping rustiques se réalisaient dans la troisième phase en 2002. La rentabilité de ce projet reposait sur l'amélioration du réseau routier de Mattawin.

Auberge du lac Taureau

Nouvel-Air Matawinie développait au lac Taureau avec l'acquisition d'un territoire de 25 acres sur ses rives, à la baie du Milieu, pour des investissements représentant 11,5 millions de dollars. L'entreprise procédait à l'implantation d'une station touristique de type « resort » avec un produit Grande nature/Tourisme d'aventure.

L'équipement est composé de cinq (5) bâtiments tous reliés par corridors intérieurs. Il comporte trois (3) unités d'hébergement pour une capacité d'accueil de 200 à 300 personnes avec 100 chambres. Le pavillon principal abrite les services de l'administration et de l'animation ainsi qu'un bistro-bar, salle de spectacle, salle de réunion, cuisine et salles à manger, piscine, bain tourbillon et centre de santé. Au lac Taureau, l'objectif est d'atteindre un niveau 4 étoiles. Le projet génère 90 emplois directs. L'auberge a ouvert ses portes à ses clientèles nationale et internationale en juillet 1999.

b) Projets potentiels

Aménagement du pôle public de la baie du Village

L'aménagement du parc du littoral dans la baie du Village nécessitera des investissements de 441 225 \$ pour réaliser l'amélioration de la plage municipale, la création d'une piste cyclable, d'un sentier pédestre, d'une aire de stationnement et d'accueil et d'une nouvelle rampe de mise à l'eau.

Agrandissement du camping municipal et aménagement d'une marina intérieure

Le parachèvement du camping municipal, en 1980, a permis l'exploitation de 60 terrains (3 services), 17 terrains (2 services) et 22 terrains (1 service). Dans un premier temps, le projet d'amélioration des sites existants consiste à rendre les meilleurs sites avec les trois (3) services. Dans un deuxième temps, une cinquantaine de sites pourra être ajoutée à l'arrière du camping actuel en faisant l'acquisition de nouveaux terrains à l'intérieur de la voie de contournement du chemin du Lac Taureau. Nous pourrions envisager, de plus, l'aménagement d'une marina intérieure d'une soixantaine d'emplacements pour la clientèle du camping municipal. L'investissement requis peut s'élever à plus de 300 000 \$.

Auberge et marina nautique

À l'emplacement actuel du Restaurant Nautique, les promoteurs ont l'intention d'aménager une auberge de 25 chambres, d'un nouveau concept de centre de santé et d'une salle à manger avec un menu gastronomique haut de gamme. Une quarantaine d'emplacements de bateaux sera ajoutée à la marina existante. Cet investissement de 2 millions de dollars générera plus de 20 emplois directs. Ce projet nécessitera la réalisation de la voie de contournement du chemin du Lac Taureau du pont Mattawin du village au site du Restaurant Nautique.

Développement de la villégiature privée sur la rive Sud du lac Taureau

Le plan directeur du secteur Sud constitue une première étape dans la maîtrise d'œuvre que veut assumer la municipalité dans la mise en valeur de l'ensemble des terres publiques riveraines au lac Taureau. Le secteur Sud s'étend depuis l'extrémité actuelle du chemin Rondeau et comprend la Pointe-Fine. Le concept de développement d'ensemble d'un lien entre le village et la Pointe-Fine veut favoriser un développement de la villégiature autour du lac Taureau, secteur Sud (90 emplacements) et la réhabilitation de la Pointe-Fine (199 emplacements) selon le plan directeur proposé par l'urbaniste René Girard en juillet 1994. Dans le cadre d'un protocole avec le ministère des Ressources naturelles, le projet de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints établit sommairement les coûts de dépenses à 6 910 435 M \$ pour la revitalisation du secteur Sud du lac Taureau.

Village Toro dans la baie Ignace

Le Village Toro se veut l'incarnation du village inondé de Mattawin dans un décor rappelant les commerçants et les habitations d'antan. Le complexe pourra accueillir jusqu'à 1 260 personnes, dont 830 en hébergement. Le site comprend 21 chalets de quatre (4) unités chacun et une auberge de 40 chambres ainsi que restaurant, magasin général, centre de santé et de nombreux espaces récréatifs. Une marina multifonctionnelle aménagée dans une baie naturelle peut recevoir 60 bateaux permanents et la marina sèche avec service d'entreposage et d'entretien accueillera 100 bateaux. Un investissement de 16 millions de dollars générera au moins 70 emplois directs et autant d'emplois indirects. Le projet s'échelonnera sur une période de trois (3) ans. La réalisation du projet est reliée à la solution des problèmes du réseau routier du village de Saint-Michel-des-Saints au site dans la baie Saint-Ignace.

Aménagement du pôle public de la Pointe-Fine

L'aménagement du pôle public de la plage Pointe-Fine pourra également requérir un investissement d'au moins 250 000 \$. L'achalandage supplémentaire du pôle engendrera des dépenses de consommation de services sur les sites et dans le village.

Pôle privé principal potentiel à la Pointe-Fine

Un pôle privé principal peut encore accueillir de futurs promoteurs dans le territoire municipalisé de Saint-Michel-des-Saints. Le secteur Nord de la Pointe-Fine a le potentiel pour devenir un « resort » de calibre international offrant de l'hébergement multiple ainsi que des facilités pour des activités basées sur l'aventure douce, avec une capacité de 200 à 250 personnes. Une telle infrastructure commerciale requiert un espace de l'ordre de 50 à 100 acres de terrain.

Selon le scénario présenté par la firme Innavaction, les investissements d'un pôle principal sont rentables avec un taux d'occupation de 55 %. Un investissement variant entre 6,5 M \$ et 9,1 M \$ est nécessaire pour développer le concept de pôle privé principal. Les retombées économiques d'un tel développement sont considérables et mesurables selon le modèle intersectoriel du BSQ. Les projections d'un investissement de 7 000 000 \$ et des opérations de 2 000 000 \$, basées sur les évaluations de Tourisme Québec, lequel considère la création d'emploi pour chaque tranche de 60 000 \$ en recettes touristiques (opérations) et pour chaque tranche de 50 000 \$ en investissements. Ces emplois sont reliés aux secteurs d'emplois : hôtellerie, construction, services professionnels, activités de loisirs, services de détail. À terme, le potentiel d'emploi serait de l'ordre de 346 emplois/année.

Pôle privé secondaire potentiel à la Butte à Benoît

Un pôle privé secondaire peut encore accueillir de futurs promoteurs dans le territoire municipalisé de Saint-Michel-des-Saints. Un concept de pôle secondaire consiste à prévoir des espaces et des vocations pour des entreprises privées de petite ou moyenne envergure offrant un produit touristique complémentaire ou un produit très ciblé. L'accueil devrait être d'une capacité minimale de 50 personnes approximativement, soit l'équivalent d'un autobus. En terme d'espace, ces pôles ne devraient pas excéder plus de 50 acres et plusieurs promoteurs pourraient partager le même pôle du secteur de la baie de Roe, de la Butte à Benoît et du Barrage sont encore disponibles.

Considérant la nature des équipements variés qui peuvent être développés à l'intérieur de ce concept, nous devons, ici, illustrer, à l'aide de quelques exemples, l'ordre de grandeur requis en investissements pour différents TAPM d'hébergement.

Hébergement	NB unités	coût/unité	Minimal	Maximal
Auberge grand confort	20 à 30	70 000 \$	1 400 000 \$	2 100 000 \$
Auberge confort intermédiaire	10 à 20	40 000 \$	400 000 \$	800 000 \$
Chalets de villégiature	20 à 40	30 000 \$	600 000 \$	1 200 000 \$
Relais rustique pour motorisés	30 à 50	30 000 \$	900 000 \$	1 500 000 \$

Il va de soi que ces estimés de projets d'hébergement potentiels ne comprennent pas une gamme d'équipements de loisirs ou communautaires très élaborée. Dans un tel cas, les coûts par unité devront être modifiés à la hausse.

Développement de la villégiature privée à la Pointe-Fine

La réhabilitation de la Pointe-Fine favoriserait l'implantation de 199 emplacements selon le plan directeur proposé par l'urbaniste René Girard en juillet 1994.

Développement du camping rustique sur les rives et les îles du lac Taureau

Les sites de camping sauvage sont nombreux sur le réservoir. Une première estimation établie leur nombre à plus de 250 sites au total. Des concentrations de tailles différentes sont indiquées sur la carte : les petites (inférieures à dix (10) emplacements), les moyennes (variant entre 10 et 25 emplacements) et les grandes (supérieures à 25 emplacements). Compte tenu du grand nombre de sites potentiels, nous considérons une hypothèse basée sur une utilisation annuelle de 100 emplacements. D'une saison à l'autre, ces emplacements pourront être accessibles sur une base de rotation. Ainsi, avec une réserve d'environ 250 emplacements, une centaine pourrait être utilisée pour du camping sauvage dans des zones prévues à cette fin. Ce type de camping n'entre pas, non plus, en concurrence avec les campings privés, fréquentés principalement par des campeurs saisonniers.

CHAPITRE 7

CONCLUSION

Les enjeux d'aménagement et de développement rattachés à la création du parc régional du lac Taureau sont des plus diversifiés. Sur le plan économique, il est certain que cela pourra avoir des conséquences positives importantes à moyen et long terme dans la mesure où les argents investis dans le récréotourisme seront mieux protégés et que la qualité des expériences récréatives se seront améliorées et diversifiées. Pour la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, cet épanouissement constitue un bénéfice nécessaire à sa diversification économique.

Pour l'ensemble de la Matawinie et de la grande région de Montréal, il s'agira d'un gain appréciable en terme de qualité de destination touristique quatre (4) saisons à cause du rayonnement, hors de l'ordinaire, de ce plan d'eau. Pour la MRC elle-même, l'insertion du lac Taureau au sein du réseau de parcs régionaux constituera un apport tout aussi remarquable par sa spécificité aquatique.

Pour la nombreuse clientèle qui le fréquente déjà, la création de ce Parc mettra un terme à une utilisation anarchique désordonnée, qui n'a plus aucun sens aujourd'hui, et permettra d'instaurer une gestion de cet espace qui respecte sa capacité de support. Déjà, cette amorce de gestion va permettre de réduire la pression de pêche sur les espèces sportives et sur de nombreux sites fragiles. Tous ces petits gains en qualité d'environnement vont constituer autant de petites ou grandes victoires pour tous ceux qui auront cru et investi dans ce projet.

Bien sur, l'avènement d'un statut de parc régional pour le lac Taureau constituera aussi un terme fort attendu pour les nombreux acteurs qui ont participé à l'élaboration de ce projet et qui auront engagé dans ce projet des efforts personnels désintéressés et ceux-ci sont fort nombreux. Pour tous ces amants de la nature de ce coin de pays, y a-t-il plus beau cadeau à s'offrir à soi-même et aux autres ?